

Fernand MITTON [1876 -]

(1943)

LA PRESSE FRANÇAISE
Des origines à la Révolution,
le Consulat, l'Empire

Tome I d'une série de cinq tomes.

Ouvrage orné de huit gravures hors texte

Un document produit en version numérique par Claude Ovtcharenko, bénévole,
Journaliste à la retraite près de Bordeaux, à 40 km de Périgueux
Courriel: c.ovt@wanadoo.fr

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Claude Ovtcharenko, bénévole, journaliste à la retraite près de Bordeaux, à 40 km de Périgueux.

Courriel: c.ovt@wanadoo.fr

à partir de :

Fernand MITTON [1876 -]

La presse française. Tome I. Des origines à la Révolution, le Consulat, l'Empire.

Paris : Guy Le Prat, Éditeur, 1943, 228 pp. Collection : Jadis et Naguère. Ouvrage orné de 8 gravures hors-texte. [Tome premier d'un ensemble de cinq.]

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 23 décembre 2008 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.

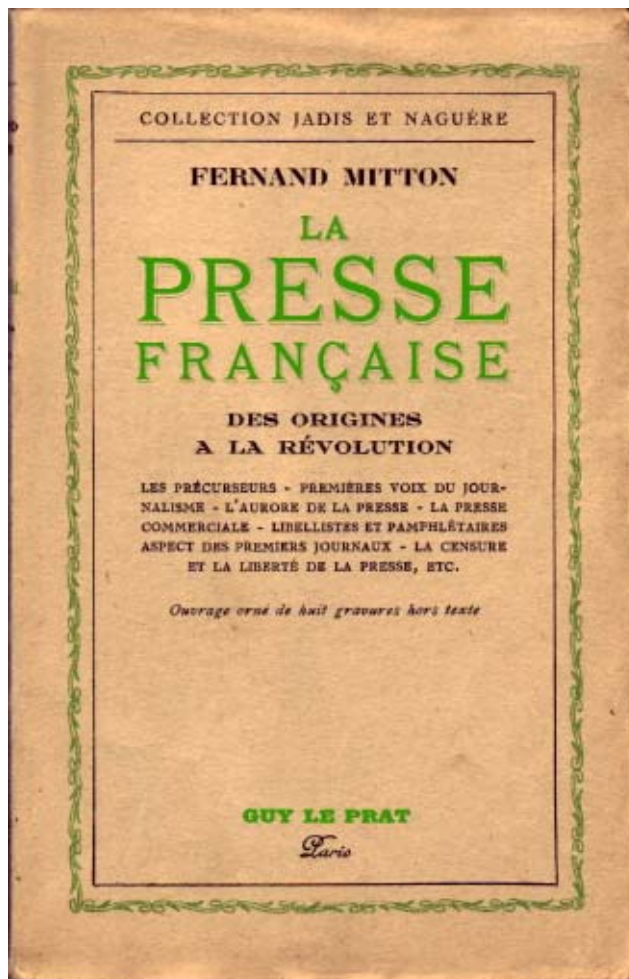


Fernand MITTON

La presse française.

Tome I. Des origines à la Révolution, le Consulat, l'Empire.

LES PRÉCURSEUR — PREMIÈRES VOIX DU JOURNALISME
LES NOUVELLISTES — L'AURORE DE LA PRESSE
LIBELLISTES ET PAMPHLÉTAIRES
ASPECT DES PREMIERS JOURNAUX
LA CENSURE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE



Paris : Guy Le Prat, Éditeur, 1943, 228 pp. Collection : Jadis et Naguère. Ouvrage orné de 8 gravures hors-texte. [Tome premier d'un ensemble de cinq.]

Table des matières

[Table des gravures hors-texte.](#)

Chapitre I. [LES PRÉCURSEURS](#)

Les traces du Journal dans l'antiquité. — Chez les Égyptiens et les Babyloniens. — Son existence dans l'ancienne Rome. — La table des Pontifes ou les *Grandes Annales*. — Les *Acta publica* et les *Acta diurna*. — Leur rôle et leur développement. — Leur faveur auprès de la société romaine.

Chapitre II. [PREMIÈRES VOIX DU JOURNALISME](#)

Le manque de nouvelles au moyen âge. — Premiers chroniqueurs et poètes. — Journalisme oral. - La création des Postes favorise l'envoi des nouvelles. — Journalisme écrit. Les lettres deviennent de véritables gazettes hebdomadaires. — Occasionnels ou imprimés d'actualité. — Papiers-nouvelles et plaintes. — Chansons et Almanachs.

Chapitre III. [LES NOUVELLISTES](#)

Gazettes manuscrites et prohibées. — Nouvelles et *nouvellistes* à la main. — *Discoureurs de plein vent* ou *gazetiers à la bouche*. — Leurs spécialités. — Leur organisation. — *Pelotons* et *bureaux*. — Examens et discussion des nouvelles. — Lieux de réunion des *nouvellistes*. — Le bonhomme Métra. — Les cafés. — Un bureau de rédaction. — Quelques nouvelles à ma main. — *Nouvellistes* policiers. — Cabinets littéraires. — M^{me} Doublet et la *Paroisse*. — Les *Mémoires secrets*.

Chapitre IV. [L'AURORE DE LA PRESSE](#)

Théophraste Renaudot et le Bureau d'adresse. — Il fonde la *Gazette*. — Succès qu'elle reporte. Les suppléments de ce journal. — Les troubles de la Fronde. La *Gazette* à Saint-Germain. — Pour sauvegarder son privilège, Renaudot crée à Paris le *Courrier Français*. — Les journaux burlesques de la Fronde. — La paix rétablie, la *Gazette* reprend sa place dans la capitale. — Sa faveur ne s'est pas démentie. — Le *Courrier Français* disparaît ainsi que ses concurrents. La *Muse historique* de Loret. — Sa vogue. — Ses continuateurs ne purent la maintenir. Le *Journal des Savants*. — Le *Mercurie Galant*. — Ses transformations. Le *Journal de la Ville de Paris* et les feuilles de Colletet. — Développement de la presse littéraire. — La *Gazette* devient journal officiel du gouvernement. — Elle s'intitule

Gazette de France. — Le *Journal de Paris*, premier quotidien français. — Il est bien accueilli. — Plaisanteries et épigrammes. — Le privilège de la *Gazette* lui interdit toute politique. Ses vicissitudes. — Il triomphe de ses adversaires. — Le *Cabinet*, puis *Magasin des Modes*. — L'ensemble de la presse.

Chapitre V. LES PETITES AFFICHE ET LA PRESSE COMMERCIALE

La *Feuille d'Avis du bureau d'adresse* créée par Renaudot. — Sa présentation. — Boudet et les *Affiches de Paris*. — La *Gazette*, arguant de son privilège, en obtient la suppression. — Elle fonde les *Annonces, Affiches et Avis divers*, plus connus sous le nom de *Petites-Affiches*. — Deux éditions : l'*Affiche de Paris* et l'*Affiche de Province*. — L'abbé Aubert est chargé de la partie littéraire de la première. — Leur fusion en un seul organe quotidien. — Facéties qu'il engendre.

Chapitre VI. JOURNAUX FRANÇAIS PUBLIÉS SOUS RUBRIQUE ÉTRANGÈRE

Les gazettes de Hollande. — Celles de langue française jouissent d'une faveur méritée. — Certaines, imprimées à Paris, portent un lieu d'origine étranger. — Les *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle. — Le *Journal de Verdun*. — Fréron et ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. — Ses démêlés littéraires. — Le *Journal Encyclopédique*, de Pierre Rousseau. — Obstruction des autorités liégeoises. — Le duc de Bouillon l'accueille. — Le *Journal de Bouillon*. — Panckoucke fonde à Paris le *Journal de Genève*. Il le fait suivre du *Journal de politique et de littérature*. — Linguet en devient le rédacteur en chef. — Un article virulent l'oblige à quitter ce poste. — Sa protestation auprès du ministre. — Le fougueux pamphlétaire gagne Londres, où il crée les *Annales politiques, civiles et littéraires*. — Le *Courrier de l'Europe*. — Difficultés qu'il rencontre pour son admission en France.

Chapitre VII. LIBELLISTES ET PAMPHLÉTAIRES

La découverte de l'imprimerie favorise l'éclosion des pamphlets. — Les libellés de François I^{er} à Henri III. — Ils deviennent violents sous la Ligue. — Leur nombre diminue au début du règne de Henri IV. — La *Satyre Ménippée*. — Recrudescence des satires après le crime de Ravillac. — La *Chemise sanglante d'Henry le Grand*. — Les factums n'épargnent pas Richelieu. — La Fronde et les *Mazarinades*. — Tour à tour aventureux, romanesques, libertins, les libellés atteignent un chiffre incalculable au siècle de Louis XIV. — Ils ne sont pas moins nombreux sous le pouvoir de Louis XIV. — Louis XVI, et surtout Marie-Antoinette, fournissent les sujets de vives diatribes.

Chapitre VIII. [ASPECT DES PREMIERS JOURNAUX](#)

Formats divers. — On ne trouve au début aucun article de fond, mais seulement des informations de provenances diverses. — Peu à peu, le texte prend plus d'ampleur. — La *Gazette* augmente son nombre de pages, ainsi que sa périodicité. — La collection de l'ancienne *Gazette*. — Prix de divers journaux. — Le *Journal des Savants* et ses suppléments. — Le *Journal de Paris* et ses Avis aux souscripteurs. — Particularités diverses. — Le *Magasin des Modes* se développe. — Annonces au bas des pages. — Un avis « essentiel ». Nombre de périodiques publiés.

Chapitre IX. [LA CENSURE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE](#)

Entraves à la liberté d'écrire. — Deux censures : le Parlement et la Faculté de Théologie. — Rigueurs contre les pamphlétaires. Ordonnance de février 1566. — Le Code Michaut de 1629. — Institution des censeurs. — Le règlement du 28 février 1723. — Privilèges et autorisations. — Permissions tacites. — Malesherbes et la liberté de la Presse. — Relâchement de la sévérité. — Simples tolérances et approbations officielles. — Répression contre les *Nouvelles à la main*. — Berrier et M^{me} Doublet. — Manuel, partisan de la tolérance. M. de Vergennes montre moins de souplesse. — Les petits profits de l'agent provocateur Jacquet.

Table des gravures

- [Gravure 1.](#) Théophraste Renaudot, créateur du journalisme en France (1651).
- [Gravure 2.](#) Les Nouvellistes dans la Galerie au Palais (1663).
- [Gravure 3.](#) La première collection de la Gazette (1632).
- [Gravure 4.](#) L'arrivée du "Courrier Français" (1649).
- [Gravure 5.](#) Début de la Muse Historique (1650).
- [Gravure 6.](#) La Journal de Paris, premier quotidien français (1777).
- [Gravure 7.](#) Titre du "Cabinet des Modes" (1785).
- [Gravure 8.](#) Frontispice des Petites Affiches (1751). Le graveur, par suite d'une erreur, a interverti le titre qu'il faut lire : Annonces, Affiches et Avis divers.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre I

LES PRÉCURSEURS

[Retour à la table des matières](#)

Les origines du Journal remontent à une époque très lointaine, puisqu'on en trouve trace dans l'antiquité. Les collections de papyrus du Louvre renferment un document de Thoutmès III. Dans cette pièce, le ministre Rekhmara commente plusieurs articles d'un organe officiel de l'époque consacré aux missions confiées au sars par le Gouvernement de l'Égypte. La confirmation de ce document nous est fournie par d'autres papyrus du temps d'Apriès, attestant que Memphis, en cette période éloignée, possédait déjà une sorte de feuille politique officielle. Les Égyptiens connurent non seulement les journaux gouvernementaux, mais aussi ceux d'opposition, ainsi qu'en témoigne le fameux papyrus de Turin, prenant à partie le roi Ramsès III.

Hérodote fait allusion à des « journaux satiriques » dirigés contre les Pharaons. *Le Père de l'histoire* cite le *Journal de la Cour*, relatant les derniers scandales de la ville, les promenades nocturnes et les orgies du roi Amasis sur le bord du lac Mœris. Un scribe du palais, payé fort cher par les banquiers hébreux, en assurait la rédaction. Ses articles, sous couvert de distraire le public mondain, avaient pour objet d'exciter le peuple contre le souverain, tout en marquant l'opposition des vieux partis.

Le Babyloniens, au dire de Flavius Josèphe, auraient eu des historiographes chargés de retracer chaque jour tous les événements publics. D'après le même auteur, l'historien Bérose, prêtre des Bélus, aurait puisé dans ces matériaux pour écrire sa célèbre *Histoire de Chaldée et d'Assyrie* (III^e siècle avant J.-C.), Aujourd'hui perdue. Dans cette relation, l'auteur remontait jusqu'à la création du monde et parlait d'un déluge universel.

Les Grecs ne semblent pas avoir possédé de feuilles politiques, bien que la vie publique fût très intense à Athènes. On sait seulement qu'ils eurent des *Ephémérides*, genres d'annales historiques, mais on est à peu près d'accord pour leur refuser le caractère de journaux.

Les Romains ne restèrent pas inactifs et nous sommes, sous ce rapport, beaucoup mieux renseignés que leurs moyens de vulgarisation, grâce aux témoignages laissés par leurs historiens, de Beeckmann et de l'académicien Victor Leclerc.

Dans le but de conserver les souvenirs publics, le grand pontife, aux premiers temps de Rome, recueillait déjà tous les événements de chaque année et les inscrivait sur une table blanchie qu'il exposait dans sa maison, afin que le peuple pût en prendre connaissance. La réunion de ces tablettes forma les *Annales des Pontifes* ou *Grandes Annales*. Elles portaient en tête les noms des consuls et des autres magistrats ; elles relataient également les principaux actes et événements publics, tout ce qui concernait les lois, les aruspices, les cérémonies, les comices, les appels, les affaires militaires ; on y trouvait enregistrés les triomphes et les statues décernés comme récompense de l'État, la dédicace des temples et autres monuments, les fléaux, les éclipses, les prodiges de toute nature. Pendant plusieurs siècles, ces textes constituèrent la seule histoire de la République.

Les *Annales des Pontifes* représentaient un caractère éminemment sacré et la politique en était rigoureusement bannie. Les actes du Séant se couvraient alors d'un voile des plus épais. Ses débats demeuraient obstinément secrets. Jules César ordonna plus tard de consigner et de publier les travaux journaliers de cette haute assemblée. C'est ainsi que les *Grandes Annales* firent places aux *Acta publica*, qui reproduisaient les procès-verbaux des séances du Sénat et du Peuple, avec des extraits ou des analyses des discours prononcés et des projets de lois déposés. Leur cadre ne tarda pas à s'agrandir et, peu à peu, les *Acta publica* devinrent quotidiens.

Lorsque la domination romaine se fut étendue à la majeure partie du globe et que la vie politique se fut parallèlement développée, le besoin de plus puissants moyens de propagande commença à se faire sentir. Le peuple vit alors paraître une sorte de feuille publique qui, sous le nom d'*Acta diurna* ou Faits journaliers, présentait quelque analogie avec nos journaux. C'étaient de petites affiches rédigées sur parchemin que l'on collait dans les carrefours, sous les portiques, ou que l'on donnait en lecture chez les barbiers. Tandis que les *Annales des Pontifes* n'enregistraient, en général, que les épisodes les plus mémorables de l'Histoire, les *Acta diurna*, au contraire, ouvrirent leurs colonnes aux moindres détails susceptibles d'inspirer quelque intérêt, même éphémère ; en un mot, à tous les faits qui pouvaient piquer la curiosité publique. On y trouvait des nouvelles sans commentaires, des anecdotes que nous considérerions aujourd'hui comme des *faits divers*. Ceux-ci se complétaient parfois de boutades, de mots plaisants. On y relatait également « les prodiges, les nominations de magistrats, les paroles des tribuns du peuple, les édits, les spectacles, les incendies, les bruits de la ville, les mariages, les exécutions, les pluies de pierres, les banqueroutes, les longévités et fécondités extraordinaires, le récit d'événements militaires, les jeux publics, les rivalités des cochers du cirque, le succès ou la chute des acteurs ». Par contre, on n'y insérait pas d'articles. Les textes devaient être soumis à la censure du pouvoir et cette surveillance se resserra de plus en plus avec les années.

Suivant Suétone, la publication des *Acta diurna* devint quotidienne à partir de la dictature de Jules César. Il résulte d'un passage de Juvénal que ces feuilles avaient pris de son temps un assez grand développement et augmenté leur format au point qu'une dame romaine employait sa matinée à les lire. Certains s'en faisaient donner lecture pendant les repas et les dames prenaient plaisir de ce passe-temps. On suivait ces journaux avec avidité, aussi bien dans les provinces qu'aux armées en campagne.

La vanité s'en mêla et les praticiens ne manquaient pas d'envoyer aux *Acta diurna* — usage qui s'est répandu aujourd'hui pour les périodiques mondains — des notes dans lesquelles ils célébraient leurs magnificences. On y trouvait le compte rendu des réceptions officielles, ainsi que la liste des visiteurs. Au témoignage de Dion Cassus, Livie fit publier dans les *Acta* des noms de tous les sénateurs et même des hommes du peuple admis le matin à l'honneur de la saluer. Agrippine, mère de Néron, agit de même. Tibère et Commode en firent usage

pour les besoins de leur politique, surveillant la rédaction pour qu'il ne parût aucune ligne susceptible de contrarier leur domination. Le premier y mentionnait les propos tenus par les envieux à son égard, ou bien des racontars ayant l'apparence de vérité, préparant ainsi des motifs à sa vengeance. Le second, par contre, prenait un insolent plaisir à tracer le récit de ses cruautés et de ses infamies.

Les *Acta diurna* prirent une telle importance par la quantité d'informations qu'ils publiaient, que la place finit par leur manquer. Aussi l'habitude qu'ils avaient répandue d'être renseignés sur toutes choses fit que les citoyens riches entretenirent à leur service des esclaves dans ce but. Leur occupation consistait à leur rapporter le bulletin quotidien des affaires publiques ou des sentences des tribunaux, recueilli et résumé par les *actuarii* ou sténographes. Ces esclaves devaient, en outre, rapporter les dernières nouvelles du jour : décès, naissances illustres, mariages et divorces, — dont on ne craignait plus le scandale, — ainsi que mille autres menus faits qu'ils pouvaient apprendre des « coureurs effrontés de nouvelles » ou bien des *diurnarii*, rédacteurs aux *Acta diurna*. Ces esclaves se documentaient aussi auprès des *grands politiques*, — ancêtres de nos journalistes parlementaires, — lesquels se réunissaient au Forum, au pied de la tribune aux harangues ; là, ces précurseurs du journalisme dissertaient savamment sur les questions militaires et, d'après Tite-Live, savaient mieux que les généraux par quels chemins il fallait conduire une armée, où il convenait de camper ou de livrer bataille.

La carrière des *Acta diurna* semble s'être poursuivie, à travers des vicissitudes de tous ordres, jusqu'à la chute de l'Empire. Balayés par la décadence, ils trouvèrent refuge au Capitole, conservant l'histoire, au jour le jour, du peuple romain.

Les romains, comme plus tard les Français, eurent aussi leurs détracteurs politiques au sein du peuple. Par la parole et par les écrits, l'opposition manifesta son opinion. Les libellés apparurent, parfois violents contre ceux qui détenaient le pouvoir. La loi punissait de mort, de même que le libelliste, quiconque, ayant trouvé un *factum*, le conservait et en faisait usage au lieu de le détruire.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre II

PREMIÈRES VOIX DU JOURNALISME

[Retour à la table des matières](#)

Il n'y avait en France, au moyen âge, que peu de relations entre les diverses provinces et peu de cohésion entre les villes d'une même région. De ce fait, il n'existait aucune communication littéraire. Les populations n'apprenaient les événements contemporains que grâce aux jongleurs et aux troubadours. Ceux-ci, en effet, après avoir déclamé quelques fragments d'épopée ou de gais fabliaux devant le portail de l'église du lieu ou dans la grande salle du château, racontaient ce qu'ils avaient vu ou entendu dire au cours de leurs longues pérégrinations.

Les pèlerins, eux-mêmes, acquittaient leur écot en fournissant des nouvelles des pays d'où ils revenaient. Les compagnons du tour de France remplissaient également le rôle d'informateurs, de même que les messages officiels, dans les villes qu'ils traversaient.

Puis ce fut le tour de nos vieux chroniqueurs. Sans s'en douter, ils furent les premiers à faire du journalisme écrit. C'est au xiii^e siècle que nous les voyons apparaître. Geoffroi de Villehardouin avec son *Histoire de la conquête de Constantinople* (1198-1207), le sire de Joinville et ses *Mémoires* sur Louis IX, sont les premiers exemples à citer. Puis vinrent la *Chronique de France* de Jean Froissart

(1326-1400), la *Chronique* de Monstrelet (1400-1453), faisant suite à la précédente, les *Mémoires* de Jacques du Clercq (1448-1468) ; la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes (1461-1481) ; *Mémoires* ou *Histoire depuis 1550 jusqu'en 1601*, d'Agrippa d'Aubigné, favori d'Henri IV, ouvrage publié de 1610 à 1620 ; Les *Commentaires* de Blaise de Montluc (1592), la *Chronologie novennaire* de Palma Cayet, « contenant les choses les plus mémorables advenues par la monde, depuis 1589 jusqu'en 1598 » (1608) ; la *Chronologie septennaire*, du même auteur, donnant les Éphémérides du règne de Henri IV, de 1598 à 1604 (1605). Il y eut aussi le *Mercuré François* ou la *Suite de l'Histoire de la paix*, publié année par année à partir de 1611, « pour faire suite au septénaires de Cayet » ; Il a été d'ailleurs établi une table chronologique raccordant la période écoulée entre 1605 et 1611. Le *Mercuré François*, auquel Richelieu et Louis XIII communiquèrent des documents parut jusqu'en 1648 ; il fut d'abord rédigé par son fondateur, l'imprimeur Jean Richer et son fils Etienne, puis par Olivier de Vergennes. Il ne faut pas confondre le *Mercuré François* avec le recueil fondé en 1672 par Donneau de Vizé, sous le titre de *Mercuré Galant*, dont nous parlons plus loin, et qui, de décembre 1791 à l'an VII, adopta le titre de *Mercuré Français*. Il n'existe entre eux aucune analogie, ni paternité ; le premier est une compilation historique comprenant vingt-cinq volumes et le second une revue littéraire et d'actualité, prototype des journaux de petit format.

Citons également les *Vies* et *Anecdotes* touchant les hommes et les femmes illustres du temps de Charles IX, par Brantôme (1666, 10 volumes), sans oublier les nombreux *Mémoires* des xvi^e et xvii^e siècles. Bien mieux, les narrateurs firent déjà entrer le mot « Journal » dans leurs titres, tels le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (1409-1449) et le *Journal* de Pierre de l'Estoile (1574-1611), recueil impartial contenant une foule de renseignements sur les règnes de Henri III et Henri IV. Sans ces précieux documents, où aurions-nous puisé les sources de notre Histoire de France ? Le chroniqueur de jadis se rapproche beaucoup plus du journaliste que l'historien, car il avait, comme le publiciste, pour principal objet de rapporter les faits tels qu'il en avait été le témoin, sans y ajouter de commentaires.

Après les chroniqueurs, surgirent les poètes. C'est ainsi que les *Faicts et dictz* de maître Jehan Molinet (Paris, 1540) contiennent une pièce retraçant les événements qui se déroulèrent de 1428 à 1498, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Charles VIII. En voici le début :

Qui veult ouyr nouvelles
Estranges à compter
Je sçay les nonpareilles
Qu'homme sçaurait chanter
Et toutes advenues
Depuis longtemps en ça
Je les ai retenues
Et sçay comment il va.

Ainsi que cette allusion à la découverte de l'imprimerie :

J'ai veu grant multitude
De livres imprimés
Pour tirer en estude
Povres mal argentez ;
Par ces nouvelles modes
Aura maint escolier
Décret, bibles et codes
Sans grand argent bailler.

Chroniqueurs, gazetiers, trouvères et troubadours, voilà bien le moyen âge littéraire, le journalisme oral et manuscrit. Cette dernière forme, pour ainsi dire, exista à peu près à toutes les époques, surtout du fait de la correspondance tant officielle que privée. La correspondance impliqua nécessairement le service postal. Or, la poste n'a été organisée en France, d'une façon régulière, que le 19 juin 1464 par l'édit de Luxies, près Doullens, que signa Louis XI pour constituer la poste royale. Cet acte précisait, d'ailleurs, que le roi « ne veut ni n'entend que commodité de son établissement (de la poste) ne soit pour autre que pour son service ». Cependant, il est hors de doute que les *maîtres-coureurs*, autrement dit les maîtres des postes, joignaient des lettres de particuliers aux dépêches royales, en attendant que les Postes fussent établies définitivement par Henri IV et plus tard

par Richelieu « pour la commodité et utilité des sujets ». Il en résulte donc que les lettres antérieures à la fin du xv^e siècle émanent, en majeure partie, de deux institutions, l'Église et l'Université, qui, avant la création des Postes publiques, possédaient les moyens matériels de faire parvenir leurs plis à destination. Ces lettres, en général, n'étaient que des sermons, des instructions ou des actes administratifs auxquels, il est vrai, les expéditeurs pouvaient fort bien joindre leurs impressions du moment, de façon à fournir aux destinataires des informations toutes fraîches.

Dès que les Postes furent réellement organisées, ce fut une recrudescence de lettres. Pour ceux que leurs affaires retenaient loin de Paris, la lettre se faisait encore plus désirer. Ils ne pouvaient demeurer longtemps sans nouvelles de la capitale. Ils écrivaient donc pour en demander, adressant, en échange, tout ce qu'ils pouvaient connaître sur la vie de province ou sur les événements récents. Les missives devinrent ainsi autant de petites gazettes où se trouvaient relatés les détails de la vie quotidienne. Elles passaient de main en main ; on en prenait des copies et, quand on en possédait un certain nombre, on les réunissait en un recueil, précédé le plus souvent d'une préface. Ce genre épistolaire prévalait surtout dans les salons. Les plus grands seigneurs étaient astreints au rôle d'informateurs. Les dames les plus en vue les imitaient. C'était un devoir de société de glisser des nouvelles dans les lettres qu'on écrivait, de « participer » à parents et amis les faits de la Cour et de la ville que l'on connaissait. L'organisation de la poste au xvii^e siècle obligeait d'ailleurs les correspondants à une régularité parfaite pour l'envoi de leurs missives. Les courriers partant en général tous les huit jours, les *lettres de nouvelles* constituaient en quelque sorte une « chronique de la semaine », où les potins sur tel ou tel personnage connu voisinaient avec une pièce de vers ou des appréciations sur une comédie nouvelle. A peine un *ordinaire*, ou un courrier régulier, s'était-il mis en route, qu'il fallait songer, comme pour une gazette, à préparer le suivant avec les notes que l'on pouvait prendre ou les faits, les anecdotes mondaines, qu'il était possible de fixer dans sa mémoire.

Un autre moyen d'informations provenait des *occasionnels* ou imprimés d'actualités, publiés sans périodicité, à l'occasion de tel événement plus ou moins important, et destinés à frapper l'imagination populaire. Dans cette catégorie, il y a lieu de comprendre les *papiers-nouvelles*, souvent illustrés, que nous appelons aujourd'hui placards ou *canards* en argot d'imprimerie, les complaintes et chan-

sons, les gravures, images et caricatures. Tous les genres ont subsisté pour notre enseignement.

Dès la fin du xv^e siècle, les *papiers-nouvelles* fournissaient déjà les détails les plus circonstanciés sur les faits du temps, les prouesses de guerre, les miracles, les calamités publiques, les meurtres et crimes célèbres, etc. Les récits, discours et autres *occasionnels* étaient fréquemment rédigés en vers ; parfois même, ils se présentaient sous une forme rythmée et constituaient alors des *complaintes*. Des chanteurs ambulants en province. C'est par elles que les habitants des campagnes apprenaient les événements extraordinaires survenus dans le pays. Ces productions s'appliquaient tantôt à des funérailles, tantôt à un assassinat ou à une exécution capitale. Au xvii^e siècle, l'introduction du café en France, par un voyageur nommé La Rocque, donna lieu à plusieurs complaintes. Aux premières années du xviii^e siècle, la disette et la famine qui en fut la conséquence fournirent le sujet de diverses d'entre elles. Il en est une éditée en 1709, « à Paris, chez Leroux, à la Place aux Veaux, au bout du Pont-Marie, à l'image sainte Geneviève avec Pril. du Roy ». Elle s'intitule : le *Secours du Potage* et sa gravure représente une distribution de soupe à des femmes indigentes par des dames charitables, tandis que, dans le fond, des marmites laissent échapper le fumet du potage bouillant. Voici un des couplets :

L'indigent secouru d'un zèle charitable
D'une soupe apprestée, on luy remply son pot
En rentrant chez luy, il peût se mettre à table,
Tout chaude qu'elle est manger sans dire mot.

Cinquante ans plus tard, en 1757, nous trouvons une complainte et plusieurs gravures publiées à l'occasion du *Supplice de Damiens*, condamné à la roue et à l'écartèlement par quatre chevaux pour avoir blessé Louis XV d'un coup de canif.

Sous Louis XVI, quand les misères du peuple furent quelque peu atténuées, d'autres complaintes, même des chansons, firent leur apparition, chantant à la fois la haine des affameurs et la louange du « Boulanger » royal. Celle-ci se débitait sur l'air : « *La bonne aventure, oh ! gué :*

Enfin j'ons vu les édits
Du Roi Louis Seize ;
En les lisant à Paris,
J'ons cru mourir d'aise,
Nos malheurs ont eu leur fin,
Chantons le verre à la main :
Vive Louis Seize
O gué,
Vive Louis Seize.

Je n'irons plus au chemin
Comme à la galère,
Travailler soir et matin
Sans aucun salaire ;
Le Roi, je ne vous mens pas,
Oh ! la bonne affaire,
O gué,
Oh ! la bonne affaire.

Qu'a son âge notre Roi
Paraît déjà brave !
Il veut que chacun chez soi,
Vive sans entrave,
Et que j'ayons tout bientôt,
Lard et poule à mettre au pot
Et du vin en cave,
O gué,
Et du vin en cave.

Beaucoup fredonnaient aussi ce couplet extrait de la *Chanson nouvelle* sur le rabais du pain :

Dans tous les endroits de France
L'on va voir, à cette fois,
Chacun sortir de sa souffrance
Par les soins de nostre grand roi ;
Nous mangerons du pain blanc
A six liards, deux sols, six blans.

À côté de ces plaintes d'actualité, les colporteurs vendraient également, sur les foires et marchés, des plaintes se rapportant à des sujets bibliques, mythologiques ou légendaires. Les plus répandues étaient consacrées à Geneviève de Brabant, Judith et Holopherne, Pyrame et Thisbé, Adélaïde et Ferdinand, Barbe-Bleue, les quatre fils Aymon, sans oublier la plus célèbre entre toutes, celle du Juif errant.

Les *Almanachs* furent aussi, dans leur originalité naïve et attrayante, des véhicules de la pensée populaire. On feuilletait patiemment ces opuscules peu luxueux, imprimés sur un mauvais papier, offrant des chansons, des récits et des légendes, étudiant les pronostics des jours et des saisons, fournissant la nomenclature des assemblées, des foires et des marchés. L'almanach fut de toutes les époques. Chaque classe de la société eut le sien. Le premier *armenac* ou almanach fut présenté, en 1431, au duc de Bourgogne, Philippe III, dit *le Bon*, par « maistre Jean de Wisalia, médecin ».

Les plus anciens calendriers français faisaient partie intégrante des livres d'*Heures* ; ceux-ci contenaient, non seulement des prières et des offices, mais encore des gravures représentant des sujets divers, des conseils médicaux et moraux, des indications sur les travaux agricoles de chaque mois, des pronostics sur les saisons, etc. L'almanach de ce genre le plus vieux en date fut imprimé, en 1486, pour Antoine Vérard, célèbre libraire parisien. En 1516, les gardeurs de troupeaux eurent leur *Grand Calendrier et Compost des Bergers, composé par le berger de la Grande Montaigne*, in-4, précédé d'un prologue de l'auteur ; il s'est maintenu jusqu'à ces dernières années, en se modifiant, et sous le titre plus simples de *Calendrier des Bergers*. Les laboureurs eurent leur *Prognostication* en 1588 ; les savants, leur almanach avec division des temps, les discours des éclipses et leurs significations pour les affaires du monde en 1613 ; les amateurs de

prophéties, l'almanach du sieur Tabourin en 1622 ; les courtisans et gentilshommes, leur almanach royal en 1669. Les commerçants et voyageurs consultèrent leurs adresses de la ville de Paris en 1691 ; les dévots possédèrent leur almanach journalier en 1692, avec la chronologie des papes et la liste des cardinaux. Les aristés les plus renommés ne dédaignaient pas de consacrer leur talent à des publications de cette nature. Les almanachs, qui, on le voit, florissaient au xvii^e siècle, prirent un vif essor au xviii^e siècle. En 1733, ce furent les Etrennes jansénistes ; en 1741, vint l'almanach nocturne, où les gens du monde se réjouirent de petites historiettes galantes ; les chanteurs eurent leur almanach chantant en 1750 ; les écrivains, leur almanach littéraire en 1777 ; les poètes, leur almanach des Muses en 1765 ; les peintres et sculpteurs, leur almanach des artistes en 1774. Ces opuscules devinrent de véritables encyclopédies en divers genres se rapportant à tous les usages du moment : plaisirs et divertissements, couplets et épigrammes, à-propos, anecdotes, balivernes, calembours, étrennes poissardes, lyriques et dramatiques, etc. Chaque chose de la vie eut son almanach.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre III

LES NOUVELLISTES

[Retour à la table des matières](#)

Avant la création du journalisme imprimé, plus ou moins toléré ou autorisé par le Gouvernement, il exista des gazettes manuscrites et prohibées. Ces feuilles, rédigées par des *nouvellistes à la main*, portaient les noms de nouvelles à la main, *gazettes secrètes, feuilles de nouvelles* ou *gazetins*, ou bien encore *petits manuscrits*. Le fond présentait peu de différence avec les *lettres de nouvelles*, rédigées par des parents ou des amis, et dont nous avons parlé dans un chapitre précédent. Les *nouvellistes à la main* adressaient leurs informations à un certain nombre de correspondants et d'abonnés. À côté d'eux, venaient s'agiter les *nouvellistes oraux, discoureurs de plein vent, ou nouvellants, ou gazetiers à la bouche*, comme on les désignait ordinairement. Ayant chacun leur spécialité, ils se divisaient en plusieurs catégories. Au premier plan, les *nouvellistes d'État* ne s'occupant que de *grandes affaires* et appelés plus particulièrement les *Politiques*. Venaient ensuite les *nouvellistes militaires* ou reporters de guerre ; les *nouvellistes du Parnasse*, traitant la partie littéraire et académique ; les *nouvellistes de théâtre*, baptisés par Gresset *chenilles de théâtre*, chargés de l'annonce des pièces nouvelles et de la critique dramatique, sans oublier les *nouvellistes musiciens*, dénommés les *coureurs de chansons*, spécialistes des questions musicales. Puis se présentait le groupe peu nombreux des critiques d'art, ne parlant que *d'azur, de vermillon*,

s'ingéniant à reprendre quelques détails d'une œuvre de maître. Enfin, pour terminer la phalange, les nouvellistes *enjoués* ou *turlupins*, du mot *turlupinade* ou calembour ; gais et vifs, coupant de joyeuses réparties les propos de leurs confrères. Derrière eux, les nouvellistes galants, vendeurs de *petites nouvelles*, feuilles manuscrites spécialement consacrées à la chronique de Cythère. Les premiers écrivaient dans les gazettes humoristiques ; les seconds appartenaient à la presse légère et interlope, cherchant leurs informations parmi les policiers et les filles.

Il y avait rivalité entre ces différents groupes de *feuillistes* qui se jalouaient, se plagiaient les uns les autres. Quelques-uns même, pour nuire à leurs confrères, n'hésitaient pas à leur fournir de fausses nouvelles, espérant qu'en les publiant comme bonnes, ils s'attireraient des reproches de leurs *pratiques* ou clients. Malgré ces divisions, tous s'accordaient sur un point : l'actualité. Le nombre des nouvellistes augmenta sans cesse. Tout le monde devenait nouvelliste, même les femmes. C'était à qui pourrait obtenir des nouvelles pour les transcrire et les répandre. Chaque jour, ils se réunissaient pour les discuter et les commenter. Les *gazetiers à la bouche*, qui ne se cantonnaient pas dans les salons, se répandaient dans les jardins et les promenades publiques. Ils se divisaient en nouvellistes *parlans* et nouvellistes *écoutans*. Les premiers tenaient évidemment le principal rôle. Aussi se piquaient-ils de posséder les nouvelles les meilleures et les plus intéressantes ; mais il fallait qu'elles fussent réellement inédites.

Ces divers nouvellistes, quelle que soit leur spécialité, n'étaient pas uniformément confondus. Chaque groupe avait sa place, conservée peu à peu par la tradition dans chaque lieu public. La foule savait parfaitement qu'aux abords de tel boulingrin, au qu'autour de tel *rond d'eau*, on discutait des opérations militaires ou des affaires de politique extérieure.

Leurs réunions se déroulaient, au début, dans une confusion indescriptible. Quand il y avait affluence de nouvelles, tous parlaient à la fois. Il en résultait un tumulte épouvantable, ne permettant pas de saisir le sens de ce que l'un ou l'autre annonçait. Un jour, l'un d'eux « s'avisa de dire qu'il fallait que chacun parlât à son tour et racontât ce qu'il savait de particulier ». Cette proposition fut acceptée et tous se plièrent à cette discipline. Dès lors, des groupements d'une certaine importance se constituèrent par l'apport, la coordination et d'examen des informations. Ceux qui s'assemblaient dans les promenades et s'intéressaient aux événements du jour s'appelaient des *pelotons*, ceux de ces *pelotons* qui avaient réussi à

s'organiser d'une façon stable étaient nommés des *compagnies*, des *sociétés* et plus simplement des *bureaux*, avec leur président et leur *greffier* ou secrétaire. Avant d'être diffusées, les nouvelles, *étant mises sur le bureau*, donnaient lieu à une discussion sévère afin d'établir leur authenticité.

Dès le xvi^e siècle, nos gazetiers tinrent leurs assises au cloître des Augustins, entre le pont Neuf et le pont Saint-Michel. Ils y trouvaient toute commodité pour se communiquer, à l'abri des intempéries, les documents ou les lettres concernant les affaires de l'État, que leurs correspondants leur transmettaient. Le vieux couvent paraissait tout désigné pour y tenir de semblables réunions, car on affichait déjà sur ses murs des placards ou des harangues ; on y crayonnait des quolibets ou des menaces à l'adresse des Guise ou de la Cour. Le champ d'action de nos *feuillelistes* s'étendit ensuite au pont Neuf, le forum parisien du temps de la Fronde, où ils échangeaient leurs conversations non loin du *cheval de bronze*, ainsi qu'on désignait la statue de Henri IV. Délaissant le pont Neuf vers le milieu du xvii^e siècle, nos *affamés de nouvelles* se transportèrent en la Grande Salle et dans la Galerie du Palais, dallée de marbre, bruyante, animée, abritant des boutiques et des marchands de toutes sortes : libraires, merciers, modistes, l'ingères, etc. Les nouvellistes s'y donnaient rendez-vous de dix heures du matin à une heure de l'après-midi. Ceux du Parnasse, les plus nombreux, se tenaient en arrêt devant les *montres* ou vitrine des libraires, lisant attentivement les *arguments* ou résumés des livres nouveaux qui s'y trouvaient affichés. Ils donnaient leur impression sur l'ouvrage et son auteur, les critiquant tantôt sévèrement, tantôt d'une façon élogieuse. Durant la seconde moitié du xvii^e siècle, ces *affiches parlantes* du Palais occupèrent la première place parmi les informateurs de la capitale et même de la France entière. C'était auprès d'eux que se renseignaient ceux qui correspondaient avec les provinces.

Les nouvellistes *parlans* finissaient par grouper autour d'eux les gens du Palais, si bien que la circulation devenait difficile devant les échoppes des marchands. Il encombraient ainsi la Galerie sans que les clerks de la basoche eussent songé un instant à les en expulser. En dépit de cette tolérance, les beaux parleurs de plein vent abandonnèrent peu à peu le Palais.

Les frais ombrages des jardins de l'Arsenal et du cloître des Célestins les attirèrent. Les moines ne restèrent pas insensibles aux propos des propagateurs de nouvelles, et bon nombre de Frères Célestins vinrent grossir la troupe des nouvel-

listes écoutans, composée d'abbés en majeure partie. Pendant trois années, de 1608 à 1611, un des animateurs de ce groupe fut Antonio Perez, ministre disgracié du roi d'Espagne Philippe II et président d'un cercle de nouvellistes. Cet homme d'État avait conservé, de son passage aux Affaires étrangères, un désir constant de nouvelles. Aussi employait-il ses relations et ses revenus disponibles, sa pension que lui servait Henri IV, à se procurer des informations politiques dans différents pays. Il en faisait profiter ses collègues des Célestins.

Par la suite, certains d'entre eux se répandirent au Marais, dans les jardins du Temple et dans ceux de l'hôtel de Guise, devenu plus tard propriété des princes de Soubise. D'autres discoureurs gagnèrent, sur la rive gauche, le jardin du Roi, aujourd'hui jardin des Plantes. Quelque pelotons et bureaux lui préférèrent le couvent des Cordeliers, situé dans la rue du même nom, près du collège d'Harcourt, à proximité de la Sorbonne. Les galeries et le préau, en jardin à la française, offraient un asile parfait pour y discuter des événements quotidiens. Le couvent des Cordeliers formait ainsi le pendant du cloître des Célestins de la rive droite. On y tenait des propos quelque peu combattifs aussi bien contre la guerre que sur la cherté des denrées, sur les accapareurs et la mauvaise gestion de hauts fonctionnaires. À tel point que des exempts adressèrent des rapports au Magistrat ou Lieutenant de police pour attirer son attention sur les agissements de ces *raisonneurs*, ainsi qu'ils les désignaient. Prélude de séances orageuses que le fameux club des Cordeliers devait tenir sous la Révolution dans les mêmes locaux.

Non loin de là, le Luxembourg offrait l'immensité de ses belles allées plantées d'ormes et d'ifs. Nos *gazetiers ambulants* ne manquèrent pas d'en profiter chaque jour. Leurs groupes se composaient de discoureurs politiques, mais surtout de nouvellistes du Parnasse et de *chenilles du théâtre*. A l'encontre du cloître des Cordeliers, ils émettaient des opinions des plus aboutissaient les allées. Si la température se montrait peu clémente, ils marchaient à pas égaux sur deux rangs parallèles, tout en devisant sur les faits du jour. A la belle saison, ils s'asseyaient, en demi-cercle, sur des chaises disposées dans l'allée des Carmes, ou tout simplement sur le gazon. Parmi eux siégeait un peloton de femmes, lesquelles ne restaient pas les dernières à critiquer sévèrement les actes du Gouvernement. On les écoutait attentivement. D'ailleurs, les jugements portés par les nouvellistes du Luxembourg faisaient autorité et se propageaient rapidement. Une sorte d'antagonisme ne cessa de régner, jusqu'à la moitié du xviii^e siècle, entre les ga-

zetiers de la rive droite et ceux de la rive gauche, entre ceux qui fréquentaient le Luxembourg et ceux qui se réunissaient aux Tuileries ou au Palais-Royal. Vers 1780, la belle promenade tracée par Marie de Médicis ne comptait plus guère que des nouvellistes littéraires. En 1786, elle fut complètement abandonnée, après avoir assisté, pendant un siècle, à l'éclosion de nouvelles aussi variées les unes que les autres.

Les tuileries, rendez-vous des gens de condition, attiraient les nouvellistes de la chronique mondaine, que nous appellerions aujourd'hui les échetiers mondains. L'ambiance du lieu convenait à ravir pour écouter les brillants papotages, recueillir de curieuses indiscretions ou de piquants faits divers. On causait, sans façon, avec son voisin, à brûle-pourpoint, sans se connaître le moins du monde. Un gazetier adroit pouvait ainsi, dans la grande allée, faire ample moisson de mondanités parmi le flot des promeneurs qui envahissait les jardins. Les femmes de la plus haute société s'y rendaient et les grands seigneurs les venaient les y retrouver. Aussi les nouvellistes politiques y fréquentaient-ils également, choisissant comme emplacement la terrasse des Feuillants, parallèle au Manège. Et dans cette atmosphère aimable, empreinte de cordialité, voire de galanterie, ils dissertaient de façon courtoise sur les événements extérieurs. Jusqu'à la mort de leur maître, le comte de Lionne, les nouvellistes des Feuillants eurent, sur leurs confrères des autres promenades, la supériorité d'être mieux initiés aux affaires étrangères, au point que les membres du corps diplomatique ne craignaient pas de se mêler à eux. Sur la terrasse de l'Orangerie, les « philosophes et naturalistes venaient tous les soirs examiner les signes que le soleil donne au temps à venir par la couleur du lit où il se couche », et fournissaient aux nouvellistes qui les entouraient les éléments de leur bulletin météorologique. La terrasse du bord de l'eau, parallèle à celle des Feuillants, eut aussi son utilité ; elle servait au *tri des nouvelles*. Les *coqs* ou délégués des différents *pelotons* s'y rendaient vers les six heures du soir. On y voyait, non seulement ceux qui avaient écouté et discuté des nouvelles aux Tuileries dans le courant de la journée, mais encore les envoyés des autres promenades parisiennes. L'assemblée récapitulait ce qui avait été annoncé de plus important dans la journée, et cette sorte d'Institut des Nouvellistes levait sa séance par la proclamation des nouvelles adoptées et reconnues dignes d'être publiées.

Parmi les nouvellistes des Tuileries, les plus célèbres furent le comte Joachim de Lionne et François ou Joachim Métra, le *bonhomme* Métra, comme on

l'appelait. Tous deux appartenaient au groupe des Politiques. Le comte de Lionne, après s'être adonné à la carrière des armes, se lança dans le nouvellisme, dont il devint l'un des champions. « Les plus grands politiques et les plus vieux nouvellistes de ce jardin (les Tuileries) le reconnaissaient pour leur chef souverain et le regardaient comme un prodige. » Pour parvenir à ce but, le *patron*, comme le désignaient les gazetiers, faisait appel à ses puissantes relations et aux nombreux amis qu'il avait à la cour, à l'armée, dans la diplomatie. Il utilisait enfin de simples domestiques, répartis dans les régions où des événements intéressants pouvaient se dérouler. Le comte de Lionne recevait ainsi une volumineuse correspondance des plus intéressantes, dont bénéficiaient les fidèles de son *cercle* des Tuileries, qui l'avaient élu pour président. Son important recueil de lettres brèves constitue un de nos meilleurs dépôts d'archives. Après la mort du comte de Lionne, le 31 mars 1716, Métra l'imita quelques années plus tard, sans acquérir cependant sa notoriété. Cet honnête « bourgeois de Paris » parvint, néanmoins, à se faire très écouter. Le *bonhomme* avait appris à l'école du Luxembourg la manière de recueillir des nouvelles, de conter et de commenter les événements politiques. Il se rendait tous les jours à la terrasse des Feuillants. Il s'y plaçait sous un gros marronnier, assis sur un banc de bois, au milieu d'un cercle de chaises réservées aux privilégiés admis à ses causeries. Parfois, il dissertait debout, les mains derrière le dos, s'appuyant négligemment sur un superbe jonc à pomme d'or. L'ambassadeur d'Espagne, qui traversait le jardin journallement, se prit à l'écouter. Surpris par la modération de ses observations, il en vint à lui confier de courtes notes sur son département. La réputation de Métra devint telle, que les autres ambassadeurs accrédités auprès de Louis XVI lui transmirent, par leurs secrétaires, les renseignements qu'ils désiraient voir divulguer dans l'univers. Notre ministre des Affaires étrangères suivit leur exemple, en lui dépêchant son troisième commis. Le cercle de Métra devint en quelque sorte le *bureau d'échange* des informations diplomatiques, embryon des agences de presse qui devaient se créer par la suite.

Pénétrons dans ce séjour enchanteur du Régent, dans ce Palais-Royal aux galantes aventures. Les nouvellistes y établirent leur centre le plus important, le plus animé, le plus brillant, exerçant la plus grande influence sur toute la ville, au point qu'on le nomma *la capitale de Paris*. Cette vogue s'établit dès le xviii^e siècle. « En ce pays, écrit Mercier dans ses *Entretiens du Palais-Royal*, on croirait ne pas exister si l'on ne demandait des nouvelles à chaque personne qu'on rencontre...

C'est là qu'on réalise des chimères, qu'on fabrique des traités, qu'on déplace des ministres, qu'on fait vivre et mourir les souverains à son gré ; c'est là qu'on prétend connaître les opérations des cours, savoir le secret des cabinets. » Caraccioli, de son côté, constate que « c'est un bureau d'adresse, où l'on parle à tous les étrangers comme si l'on était leur voisin. »

Les *politiques*, les novellistes du Parnasse, les *chenilles du théâtre*, les *coureurs de chansons*, s'y coudoyaient. Formés en *pelotons*, par spécialités, ils arrivaient parfois en gesticulant, criant même, pour se faufiler et se placer au premier rang des auditeurs. Quelquefois, aussi, ils allaient et venaient, se promenaient de long en large, se communiquant les nouvelles. Les personnes qui arrivaient étaient aussitôt abordés et questionnés habilement. Des amis parcouraient-ils les jardins ou les galeries, que des novellistes les suivaient furtivement pour saisir des bribes de leur conversation et en tirer des informations. Le Palais-Royal attirait les novellistes en renom, les *novellistes très respectés* devant lesquels les humbles s'effaçaient. Quand ils se présentaient, déployant une lettre ou un autre écrit, la foule avide se précipitait sur leurs pas, espérant avoir la primeur de quelque nouvelle sensationnelle. Déterminés à l'excès, ces maîtres discoureurs abordaient hardiment et familièrement les grands seigneurs pour les interroger. Par les grosses chaleurs, ils se mettaient à l'ombre sur le *banc de Mantoue*, ou sur d'autres qui leur étaient familiers, entre autres sur celui disposé à l'extrémité du boulingrin et appelé, comme aux Tuileries, l'*arrière ban des novellistes*.

Toutes les informations lancées en ce lieu célèbre faisaient l'objet d'une vérification minutieuse. Celles qui ne paraissaient pas d'une authenticité absolue se voyaient, après délibération, impitoyablement rejetées. Aussi, nombreux étaient ceux qui se rendaient dans les allées, par curiosité ou par intérêt, pour obtenir confirmation ou infirmation de bruits divers qui circulaient dans Paris.

Les *gazetiers à la bouche* les plus notoires se réunirent longtemps sous un immense marronnier planté, dit-on, par Marie de Médicis, célèbre dans presque toute l'Europe et dénommé l'*arbre de Cracovie*. Cette appellation lui fut donnée, non pas en souvenir de la ville polonaise, mais en raison des bourdes, des *cragues*, nous dirions aujourd'hui des *canards*, qu'on débitait autour de son large tronc. Les *Cracovistes* s'y assemblaient plus particulièrement les mercredis et samedis. Un novelliste, qui avait la bonne oreille du public, pouvait se flatter d'avancer : « Je possède mes lettres de Cracovie », pour ne pas dire un brevet de

mensonge. Lorsqu'en 1781, le vieil arbre dut être abattu pour le tracé de la galerie droite, on célébra sa fin par ces vers :

Adieu, nouvellistes fameux
 Qui, comme à la main, sur la terre
 Traciez près de mon tronc poudreux,
 La Manche ou les Etats perdus d'Angleterre,
 Qui, sans sortir du beau jardin
 Où depuis cent ans je végète,
 En lorgnant Lise ou la soubrette,
 Dans l'Inde battiez l'Africain
 Et, sur le Pô, l'Américain ;
 Qui braviez les frimas, les Patagons et l'onde
 Et les orages destructeurs,
 Et, sédentaires voyageurs,
 Avec Cook, hardiment, faisiez le tour du monde.

Certains colporteurs de nouvelles littéraires tenaient leurs assises dans des cafés spéciaux. Ils se réunissaient au Procope, que fréquentaient Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot ; à la Régence, au café Gradot, quai de l'Ecole, où venaient les gens de lettres ; au prophète Elie, rue Saint-Honoré, rendez-vous des meilleurs négociants, « un des plus anciens, des plus renommés et des plus beaux de la capitale », au café Le Roy ; chez Dupuis ; à la Rotonde, au Palais-Royal, décorée de trophées d'armes, d'étendards et de couronnes. Comme leurs confrères des promenades publiques, les *nouvelles de cafés*, s'assemblaient par spécialité. Les politiques se tenaient chez Duverger, quai des Grands-Augustins, ainsi qu'au café de Foy, au Palais-Royal. Les nouvellistes littéraires discutaient dans les salons de Procope, chez Gradot, au café Laurent, à celui du Parnasse et au célèbre Caveau du Palais-Royal, installé sous le café de la Rotonde.

Ces établissements servaient exclusivement du café, du chocolat, des glaces et des limonades variées, ce qui les distinguaient des cabarets, des estaminets et des tabagies. Les cafés étaient fréquentés par la meilleure société et devinrent, par la suite, de véritables clubs ouverts à tous. Aussi les *marchands limonadiers*, tenant

compte de l'appât de cette clientèle que leur assurait la présence des nouvellistes, s'ingéniaient-ils à leur fournir tous les éléments nécessaires à leurs causeries. C'est ainsi qu'ils achetaient, outre les gazettes et les *Petites Affiches*, les édits, arrêts, règlements nouveaux, et tout ce qui se publiait dans les rues, pour en faire gratuitement la lecture et donner matière à conversation. Quelques-uns de ces commerçants se procuraient même des *nouvelles de contrebande*, gazettes, imprimées ou manuscrites, interdites en France, et les communiquaient, *sous le manteau*, aux amateurs.

Dans ces cafés fameux, les nouvellistes se transmettaient réciproquement les nouvelles qu'ils possédaient et les comparaient avec celles des nouvelles manuscrites. De temps en temps, l'un d'eux se détachait pour se rendre dans les centres autorisés des promenades publiques et en rapporter les dernières impressions. Puis, après avoir procédé au *raffinage des nouvelles*, c'est-à-dire à leur examen, à leur critique, nos *raffineurs* et rédacteurs oraux mettaient aux voix les plus sérieuses d'entre elles. Les conversations ayant lieu à haute voix, les clients des cafés apprenaient ainsi les événements à mesure qu'ils survenaient, tout en jouant aux dames ou aux échecs et en dégustant d'excellentes consommations. Et il ne leur coûtait pour ce triple plaisir que quatre ou cinq sols par jour.

Le nouvellisme était indispensable à la société des xvii^e et xviii^e siècles. Pour des raisons les plus graves comme pour les motifs les plus futiles, il importait de consulter les gazettes secrètes afin d'être tenu au courant des moindres faits du jour. C'est pourquoi quelques grands seigneurs et grandes dames embauchaient, à leurs frais, un *chasseur de nouvelles* qui, à la différence du nouvelliste, faisait partie de leur *domestique* au même titre que le suisse et le maître d'hôtel. Bien frisé et poudré, ce personnage se mêlait aux pages, aux écuyers, aux valets, pour glaner et apporter à son maître des nouvelles de tous genres, classées par chapitres de contes, de bruits de ville, d'anecdotes scandaleuses.

Le marquis de Balleroy, le maréchal de Luxembourg et bien d'autres en avaient un à leur service, alors que, bien avant eux, le chancelier Séguier s'était attaché l'historien Mézeray pour remplir le même office. Les négociants de Lyon et de Marseille employaient des nouvellistes pour les renseigner sur le mouvement des affaires ; certains personnages envoyaient les leurs à la suite des armées, voire, comme le marquis d'Argenson, derrière les troupes légères lancées après les Mandrin.

On trouve, dans les dépenses de la maison du duc de Mazarin, cette note : « Au sieur Portal pour les nouvelles qu'il fournit toutes les semaines, par ordre de Monseigneur, et pour cinq mois, à dix livres par mois : cinquante livres. » Cette somme correspondait, à peu près, au salaire du portier. Indépendamment de cette maigre rétribution, le *chasseur de nouvelles* avait droit au repas si, à l'heure du service, ses courses le conduisaient près de la demeure de son maître. Comme on peut le penser, ses démarches l'amenaient souvent de ce côté-là pour profiter de l'aubaine ; car les nouvellistes, en général, n'étaient que de pauvres hères. Déclassés pour la plupart, ces *folliculaires*, comme les appelait Voltaire, ne possédaient que de modestes ressources. Ils se recrutaient parmi les clercs de la basoche congédiés, les officiers en congé ou réformés, les prêtres interdits, les étudiants battant monnaie pour vivre. Quelques-uns, notamment les *chasseurs de nouvelles*, cachaient leur misère sous les habits usagés que leur donnait leur maître, mais on voyait des nouvellistes à la main avec des vêtements noirs rapiécés ou des vestes rouges ternies, du linge d'une propreté douteuse, des bas le plus souvent troués, des souliers éculés. Leurs émoluments étaient peu rémunérateurs, en dépit d'un surmenage incessant, sans compter la crainte continuelle de voir surgir l'exempt armé de son bâton rouge et porteur de la lettre de cachet ordonnant l'incarcération à la Bastille.

Malgré ces inconvénients, les nouvellistes vivant de leur profession restèrent très nombreux. Certains, même, eurent des *bureaux* bien organisés. Une *branche* ou bureau de rédaction de *papiers-nouvelles* ou *nouvelles à la main*, feuilles prohibées, était dirigée par un *chef de nouvelles* ou rédacteur en chef. Celui-ci se faisait aider par un secrétaire de rédaction, ayant pour mission de faire transcrire lisiblement les informations au fur et à mesure qu'elles lui étaient transmises. Ces scribes tenaient, en quelque sorte, l'emploi occupé aujourd'hui par les typographes. Parfois, ils recopiaient les informations à tour de rôle ; parfois, pour éviter des fuites, le secrétaire de rédaction les dictait mot à mot, les unes après les autres, afin que les copistes puissent les reproduire en même temps. Quant aux *informateurs* ou *reporters*, ils remettaient au *rédacteur de nouvelles*, ou à défaut au secrétaire de rédaction, un *mémoire*, c'est-à-dire l'ensemble des documents recueillis pour la rédaction nouvelle. Les informations étant rédigées et les *gazetins* achevés, les *feuillestes* les mettaient en *paquets*, en un mot, enveloppaient chacune d'elles à l'adresse de l'abonné. Puis, les distributeurs s'en emparaient pour les

porter à domicile dans Paris. Il fallait prendre des précautions infinies pour mener à bien cette opération délicate et ne pas tomber entre les mains de la police. De préférence, on en confiait le soin à des femmes. Pour la province, les feuilles étaient expédiées par l'*ordinaire*, courrier postal, sous enveloppe cachetée, comme lettres. Ce mode d'envoi faisait disparaître toute crainte de saisie lorsque le pli clandestin était parvenu à destination. En effet, le gazetin dépourvu d'adresse et l'enveloppe sans gazetin ne constituait plus des pièces délictueuses. Bon nombre d'abonnés conservaient les feuilles de nouvelles ou les passaient à des parents. Aussi, lorsqu'elles devaient contenir des échos compromettants, prenait-on la précaution de les rédiger sur une feuille volante, accompagnée d'un *papillon*, que l'on épinglait au gazetin avec la mention : « Brûlez, je vous en supplie. » C'est ce qu'on appelait les *nouvelles à l'épingle*.

Les souscripteurs aux abonnements coûtaient fort cher. Certains, en 1728, atteignaient jusqu'à 600 livres par an, soit plusieurs milliers de francs de notre monnaie ; si bien que seules pouvaient les contracter les personnes ayant un véritable intérêt à recevoir des nouvelles à la main. Ces abonnés appartenaient, d'ailleurs, à la plus haute noblesse française.

Les « nouvelles à la main » des xv^e et xvi^e siècles n'ont pas été conservées, mais celles des xvii^e et xviii^e siècles figurent encore nombreuses dans nos dépôts publics d'archives, notamment à notre Bibliothèque Nationale. S'il en a été publié un grand nombre, la majeure partie en est restée inédite. Pour permettre d'en apprécier le genre et la variété, en voici quelques types :

De Paris, ce 12 mai 1696. — On a pendu sans rémission Cordier. Sa confiscation de 50 000 écus a été donnée à sa femme. Les capucins venaient pour l'enterrer, en criant : *Garde ! garde ! On entendit Grâce ! grâce !* Le bourreau descendit de ses épaules. Malgré la corde, il fit un cri. Il y eut grand tumulte, même de gens tués. Le lieutenant criminel salit ses chausses, tant il eut peur ; mais enfin, on l'acheva. Son camarade La Serre, lieutenant de dragons, fut pris samedi, rue Saint-Benoît, chez lui, dans son lit, où il était fort tranquillement. C'est celui qui avait les billets de Bourvalais (célèbre maltôtier).

Sur les courses :

1766, 1^{er} mars. — Le cheval de M. le comte de Lauraguais est mort. Sur le soupçon qu'il a été empoisonné, on a fait l'ouverture en présence des principaux maréchaux et il a été constaté que la nouvelle était fondée.

Puis du théâtre :

Même date. — Il est fort question de donner un état légal aux comédiens français, et, pour y parvenir, on assure qu'ils auraient des lettres-patentes qui leur formeront une constitution nouvelle sous le nom d'Académie dramatique. Ils ne seront plus excommuniés et ils rentreront dans le rang de citoyens. Cette faveur insigne est, dit-on, l'ouvrage de M^{lle} Clairon, qui a ménagé cette grâce par ses amis de la cour, et l'on ajoute que, pour le reconnaître, elle reparaitra sur le théâtre qu'elle avait quitté irrévocablement.

À propos des modes :

17 juillet 1730. — Messieurs les curés de cette ville ayant représenté à la cour le scandale que causaient dans les églises les paniers des femmes, on assure que Sa Majesté a rendu un arrêt qui défend à toutes les femmes de porter des paniers dans les églises ; dans chacune desquelles il y aurait un exempt, un archer et un valet de l'exécution des hautes œuvres pour les brûler (non pas les femmes, sans doute), mais les paniers devant la porte de l'église.

Ou bien ce fin propos d'un ministre :

De Versailles, le 26 mars 1776. — La reine, sortant ces jours-ci de son appartement, rencontra M. de Maurepas et lui dit : « Vous cesserez de me gronder, mon cher comte, voyez à quelle simplicité je réduis ma parure ; me voilà vouée à l'uni, voyez jusqu'à mes souliers tout bonnement de satin vert uni. — Madame, répondit le ministre, je ne saurais m'étonner de voir l'univers à vos pieds. » Ce calembour très heureux a fait grand plaisir.

À côté des nouvellistes professionnels, se profilait les « nouvellistes policiers », engagés et rétribués par le Gouvernement. Ils avaient mission de se mêler aux « politiques et discoureurs de toute sorte », habitués des promenades publiques, des spectacles, des cafés, des tripots. Ils devaient même se faire recevoir dans les maisons particulières où se donnaient des réceptions. Ces nouvellistes officieux se répandaient donc dans Paris, fréquentaient les jardins publics, surtout le Luxembourg, les Tuileries et le Palais-Royal. Il leur fallait aussi se promener dans la Salle et la Galerie du Palais, aux Vieux Augustins et sous le cloître des Cordeliers, s'arrêter à la Banque et pénétrer dans les églises. Enfin, ces gazetiers de la police secrète étaient tenus de se glisser dans les cafés, d'assister aux représentations de l'Opéra, de la Comédie-Française, de la Comédie-Italienne et même des théâtres forains. Une fois dans la place, leur rôle consistait à provoquer les confidences des nouvellistes et à lancer, le cas échéant, des informations plus ou moins erronées pour en obtenir de précises. Il leur était recommandé de ne pas se laisser découvrir ; si bien que les nouvellistes de métier, flairant leur manège, les tenait à l'écart le plus possible. Munis des renseignements recueillis, ces fonctionnaires les communiquent au lieutenant de police, lequel les transmettait au ministre de Paris pour les mettre sous les yeux du roi.

*

* *

Indépendamment des *bureaux* et des assemblées de nouvellistes de profession, il s'est créé toute une série de *cabinets littéraires* ou *bureaux d'esprit*, qui n'étaient rien moins que des réunions de nouvellistes du grand monde, où « d'honnêtes gens venaient s'assembler pour faire une conversation agréable et savante ». On les vit fleurir à partir du xvii^e siècle.

Ces *cabinets* se tenaient dans la bibliothèque d'Auguste de Thou avec le concours de MM. du Puy ; au Luxembourg, sous la présidence de l'abbé de Choisy ; chez l'abbé de Dangeau ; chez Ménage, le président Bignon, M^{lle} de Scudéry ; chez le marquis de Dangeau, le maître des requêtes Villevaut. Ces assemblées avaient également trouvé asile dans les demeures de l'abbé Roque, du chevalier Chassebras de Bréau, de M. de Fontenay, du procureur au Grand Conseil Hennequin, etc., ou bien encore chez M^{mes} de Tencin, du Deffand, Geoffrin et M^{lle} de Lespinasse. Ces *cabinets* formaient de véritables académies de nouvellisme, auxquelles on conviait les professionnels. Cette désignation d'*académies* se trouve même consacrée par les lettres patentes que reçurent quelques-uns d'entre elles. Leur importance devint telle, qu'en 1635 le cardinal de Richelieu choisit l'*Académie Gazétique* pour former l'embryon de l'Académie française.

M^{me} Doublet de Persan, veuve d'un trésorier général du duc d'Orléans, avait, elle aussi, créé un *cabinet* en son hôtel de la rue Neuve-des-Filles-Saint-Thomas. Elle recevait dans son salon des écrivains, des érudits et des artistes. Vers 1735, elle entreprit d'adresser à des parents et à des amis des lettres contenant des nouvelles recueillies et commentées au cours de ses réceptions. Ce devait être l'origine du cercle de nouvellistes le plus important du xviii^e siècle. Il reçut le nom de *la Paroisse*, parce que l'hôtel particulier où il se trouvait installé dépendait d'un couvent et touchait une chapelle. M^{me} Doublet, son frère, l'abbé Legendre et Petit de Bachaumont formaient ce que les fidèles appelaient la *Saint-Trinité*. Autour d'eux, se groupaient les vingt-six autres *Paroissiens* : Durey de Meynières ; l'abbé, puis cardinal de Bernis ; les abbés de Voisenon, Chauvelin et Xaupy ; les deux frères Saint-Palaye, Falconet, Firmin, Devaure, Mairan, Fauce-magne, Mirabaud, Pont-de-Veyle, d'Argental, François Piron, etc. Puis venaient les femmes : M^{mes} du Bocage, Rondet de Villeneuve, de Besenval et d'Argental. Durey de Meynières occupait les fonctions de président et Bachaumont celles de maître des cérémonies.

Les *Paroissiens* se présentaient aux séances tous les jours à la même heure. Ils trouvaient, dans la grande *salle de compagnie*, vingt-neuf chaises, couvertes de panne cramoisie, alignées méthodiquement le long du mur et surmontées des portraits des vingt-neuf *Paroissiens*. Chacun occupait ainsi le siège correspondant à son image.

Au milieu de la salle se dressait une grande table de marbre et près de la porte d'entrée un bureau, sur lequel étaient disposés deux grands registres ouverts. Chacun des assistants fournissait, à tour de rôle, les nouvelles parvenues à sa connaissance. Toutes les informations *étant mises sur le bureau*, l'assemblée les examinait, les discutait, les critiquait et finalement les adoptait ou les repoussait. Ayant ainsi fait l'objet d'un tri minutieux, elles étaient mises par écrit sur les deux registres, réservés, l'un aux nouvelles ayant un caractère de vérité, l'autre à celles entachées de doute. Puis des copies étaient prises sur ces registres et envoyées dans tout Paris, en province et à l'étranger.

La séance terminée, les *Paroissiens* passaient dans la salle à manger, où un souper des mieux composés les attendait. Bachaumont en faisait les honneurs, assisté, dans cette tâche délicate, de son laquais La France.

Ce bureau d'informations avait acquis une telle autorité, que la plupart des gens, pour s'assurer de l'exactitude d'un événement qu'on leur apprenait, demandaient généralement : « Cela sort-il de chez M^{me} Doublet ? »

Aussi quand, en 1740, Bachaumont lança une circulaire pour annoncer la création d'un service régulier de gazetins, il ne fit, en somme, que consacrer par la publicité une organisation en pleine activité une organisation en pleine vitalité depuis plusieurs années. Seulement, au lieu de la conserver secrète, il la dévoilait au grand jour, annonçant, en outre, la périodicité bi-hebdomadaire de la *feuille de nouvelles manuscrites*. Et il ajoutait :

« Un recueil suivi de ces feuilles formera proprement l'histoire de notre temps. Il sera de l'intérêt, à ceux qui les prendront, de n'en laisser tirer de copie à personne et d'en ménager même le secret, autant pour ne pas les avilir, en les rendant trop communes, que pour ne se pas faire de querelles avec les arbitres de la librairie. A chaque ordinaire, on portera à ceux qui voudront la prendre ; elle sera payée sur-le-champ par le portier, afin qu'on ait la liberté de l'abandonner lorsqu'on n'en sera pas satisfait. »

Pour élargir le champ de leurs informations, les *Paroissiens* avaient créé des correspondants dans plusieurs villes de France et même de l'étranger. Ils s'étaient également mis en rapport avec des cercles de nouvellistes provinciaux. Ils recevaient ainsi de nombreux renseignements de divers points, ce qui leur permettait de produire un gazetin fort complet. Ces chroniques, tant politiques que littéraires, artistiques et mondaines, ne laissèrent pas que d'inquiéter plus d'une fois le pouvoir royal. A diverses reprises, comme nous le verrons plus loin, M^{me} Doublet fut l'objet de remontrances de la part du lieutenant de police ; mais, sans doute par protection, elle ne fut jamais inquiétée, bien que son nom ait figuré sur les listes de nouvellistes passibles de poursuites.

Les registres de la *Paroisse* ont fourni les éléments des *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours* ou *Journal d'un Observateur*, « contenant les analyses des pièces de théâtre ; les relations des assemblées littéraires ; les notices des livres nouveaux, clandestins, prohibés ; les pièces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers ; les vaudevilles sur la Cour ; les anecdotes et bons mots ; les éloges des savants, des artistes, des hommes de lettres morts, etc., etc., par feu M. de Bachaumont », plus simplement appelé « le Bachaumont ». Londres, 1777-1789, 36 volumes in-12.

Cet ouvrage présente un vif intérêt pour l'étude de l'Ancien Régime. Commencé par le président de Bachaumont, il fut, après son décès, survenu le 28 avril 1771, continué par son secrétaire, Pidansat de Mairobert, et, après le suicide de ce dernier, par Mouffle d'Angerville. Cependant, si les cinq premiers tomes reproduisent fidèlement les gazetins de la *Paroisse* réunis par Bachaumont pour la période de 1762 à 1771, il n'en est pas de même pour les tomes VI à XXXVI. Ceux-ci présentent des variantes introduites par les deux continuateurs et ne fournissent pas la reproduction intégrale du manuscrit original.

On peut assimiler aux nouvelles à la main et considérer comme journaux épistolaires les recueils, le plus souvent anonymes, publiés en forme de correspondance sous une rubrique étrangère. Dans cet ordre d'idées, nous indiquerons notamment :

L'Observateur anglais ou *Correspondance secrète entre milord All'eye et milord All'ear* (par Pidansat de Mairobert). Londres, 1777-1778, 4 vol. in-12. —

L'*Espion anglais*. Londres, 1780-1784, 10 vol. in-12 ; réimpression de l'ouvrage précédent, mais les six derniers volumes, auxquels Mairobert est étranger, ne contiennent que des extraits des *Mémoires secrets*. — *Supplément à l'Espion anglais* ou *Lettres intéressantes...* adressées à milord All'eye (par Lanjuinais). Londres, 1781, in-12. — *Anecdotes échappées à l'Observateur anglais et aux Mémoires secrets*, pour servir de suite à ces deux ouvrages. Londres, 1788, 3 vol. in-12. — *Correspondance littéraire secrète* (par Métra, J. Imbert et autres). Neuwied, 1775-1793, 19 vol. in-8.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre IV

L'AURORE DE LA PRESSE

[Retour à la table des matières](#)

Contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, la découverte de l'imprimerie n'entraîna pas immédiatement la naissance du journal. Après quelques tentatives en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, en Italie, ce ne fut réellement que cent cinquante ans après l'invention du Gutenberg que fut créé, en France, le premier périodique instituant vraiment la Presse.

Il appartenait au médecin Théophraste Renaudot d'en recueillir la paternité. Homme aux idées modernes, il avait cet esprit vif pour qui le progrès est un besoin. Il était avant tout un philanthrope ardent n'ayant d'autre but, dans tout ce qu'il entreprenait, que le soulagement des pauvres. Né à Loudun en 1586, il avait d'abord étudié la chirurgie à Paris, puis il s'était fait recevoir docteur à la faculté de Montpellier et voyagea pendant plusieurs années. De retour dans sa ville natale, il y exerça son art avec un tel succès, que sa réputation s'étendit fort loin.

En 1612, il revint à Paris où le roi, « aussitôt son heureux avènement à la couronne, l'a fait mander exprès du lieu de sa demeure, éloignée de cent lieues, pour contribuer le peu qu'il avait d'industrie au règlement des pauvres de son royaume ». Dès son arrivée, il avait été gratifié du titre de médecin du roi et avait obtenu l'office de commissaire général des pauvres, valides et invalides, du royaume.

En outre, il avait reçu le privilège des *Bureaux d'adresse et de rencontre*, sorte d'office de publicité, de maison de commission et de placement. Enfin, dans le but de venir en aide aux travailleurs nécessiteux, il créa, avec la permission du roi, un Mont-de-Piété, le premier établissement de ce genre que l'on ait vu en France. On y prêtait le tiers de l'estimation des objets apportés en gage, moyennant un intérêt de trois pour cent et un léger droit d'enregistrement. Il n'en abandonna pas pour cela ses pauvres, qu'il visitait régulièrement et auxquels il donnait gratuitement les consultations et les médicaments. En récompense de ses signalés services, Louis XIII le nomma « l'un de ses conseillers et médecins ordinaires ».

Renaudot fut sans doute redevable de ces faveurs à la protection de Richelieu, son compatriote, qui n'avait pas tardé à distinguer ses capacités.

Ce protecteur des pauvres avait, en 1630, installé ses œuvres rue de la Calandre, en pleine Cité. C'est dans cet immeuble qu'il réalisa l'idée de créer un journal, idée dont il avait conçu et le plan à Richelieu lors de son arrivée à Paris, en 1612. De ce fait, il avait obtenu un privilège perpétuel. Celui-ci fut confirmé par lettres patentes, en forme de charte, en date du 11 octobre 1631. Louis XIII accordait à Théophraste Renaudot, « maître et intendant général des bureaux d'adresse », ainsi qu'à « ses enfants et successeurs », le droit « de faire imprimer et vendre, par qui et où bon leur semblera, les gazettes, nouvelles et récits de tout ce qui s'est passé et passe tant dedans que dehors le royaume, conférences, prix courant des marchandises et autres impressions desdits bureaux, à perpétuité et tant que lesdites gazettes, nouvelles et autres impressions auront cours en ce dit royaume, et ce exclusivement à toutes autres personnes ».

Toutes les prérogatives et la longue existence de la *Gazette* résultèrent entièrement de ces dispositions royales, scrupuleusement respectées pendant els règnes qui suivirent.

Il ne fallut pas moins de dix-huit ans pour permettre à Renaudot de réaliser son projet. Il donna à notre premier journal le simple titre de *Gazette*, « pour être plus connu du vulgaire avec lequel il fallait parler ». Le premier numéro parut le 30 mai 1631. Une chose curieuse, c'est que ce numéro, pas plus que les quatre suivants, ne sont datés. C'est seulement le sixième, tout à la fin, que l'indication du lieu et la date se trouvent mentionnées en ces termes : « *Du Bureau d'adresse,*

au Grand Coq, rue de la Calandre, sortant au Marché Neuf, près le Palais, à Paris, le 4 juillet 1631, avec privilège. »

Les informations contenues dans ce premier numéro proviennent de Constantinople, de Rome, d'Espagne et de Portugal, de la Haute-Allemagne, de Venise, Vienne, Stettin, Lubeck, Francfort-sur-l'Oder, Prague, Hambourg, etc. A titre de curiosité, voici les premières dépêches du premier de nos périodiques :

De Constantinople, le 2 avril 1631.

Le roy de Perse, avec 15 mille chevaux et 50 mille hommes de pied, assiège Dille, à deux journées de la ville de Babylone, où le Grand-Seigneur a fait faire commandement à tous les janissaires de se rendre sous peine de la vie, et continue nonobstant ce divertissement-là (cette diversion), à faire toujours une aspre guerre aux preneurs de tabac, qu'il fait suffoquer à la fumée.

De Rome, le 26 avril.

Sa Sainteté a finalement reçu les articles et conditions concernant la paix si long temps attendue en Italie. Il est survenu dans Madrid un accident de feu qui a fort endommagé l'hostel du comte Olivarez et le Palais Royal. Sa Majesté Catholique a pourvu le marquis d'Ayton de la charge de général de la marine de la coste de Flandres et a envoyé Dom Ferdinand Contieras pour haster le partement de la flotte de Vestinde. Le clergé contribue en Portugal deux cens vingt cinq mille escus pour subvenir à la nécessité présente des affaires.

De la haute Allemagne, le 30 avril.

La ville d'Ulm a refusé ouvertement la contribution que le Commissaire Impérial luy demandait et répondu au Magistrat qu'ils acceptoyent la résolution de l'assemblée de Lipsic. On fait marcher contre eux les Régimes d'Italie : Mais on croit que le passage leur sera refusé par ceux de Suève et Franconie, qui ont desia leué force soldats.

La *Gazette* paraissait une fois par semaine, sur huit pages petit in-4 divisés en deux parties, l'une portant le titre de *Gazette* et l'autre celui de *Nouvelles ordinaires de divers endroits* ; « cela, dit Renaudot, pour la commodité de la lecture, qui est plus facile à diverses personnes, étant en deux cahiers, et aussi à cause de la diversité des matières et des lieux d'où viennent les lettres y contenues, les Nouvelles comprenant ordinairement les pays qui nous sont septentrionaux et occidentaux, et la Gazette ceux de l'Orient et du Midi ». Et il ajoute : « L'ordre du temps et la suite des dates m'obligent à commencer mes relations par les lieux plus éloignés pour finir par la France. »

Tous les mois, Renaudot publiait, sous le titre de *Relations des nouvelles du monde reçues dans tout le mois*, un numéro supplémentaire qui complétait et résumait les nouvelles de cette période mensuelle. « Ces miennes relations, expliquait leur rédacteur, servent de lumière et d'abrégé à celles des semaines. » En 1634, Renaudot remplaça ce supplément par des *Extraordinaires* paraissaient irrégulièrement, suivant les circonstances ou l'actualité, et consacrés au récit d'événements importants : sièges, batailles, fêtes, cérémonies, etc. La *Gazette* ne publiait guère que des informations, des faits divers, alors que les *Extraordinaires* inséraient, au contraire, des narrations détaillées, des études historiques, des actes officiels, des documents précis pour l'histoire du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV. Leur contenu était indiqué par un sommaire, dont la forme variait selon les articles. Ces publications portaient un numéro d'ordre qui ne leur était pas particulier, mais qui marquait leur rang dans la collection annuelle de la *Gazette*. Lorsque l'abondance des matières le nécessitait, Renaudot publiait, en dehors des *Extraordinaires*, des fascicules spéciaux, portant un titre emprunté au sujet traité, et qui venaient se classer à leur tour dans le recueil du journal. Ils se terminaient quelquefois par un avis ainsi conçu : « Si, dans la composition de ce texte, il m'est échappé quelques erreurs, je prie ceux qu'elles concerneraient de m'adresser promptement leur rectification pour s'en servir en la seconde impression qui doit faire partie des *Nouvelles*, tant ordinaires qu'extraordinaires de cette année. »

Enfin, le créateur de la Presse française utilisait d'autres brochures in-4 pour répondre aux attaques de ses détracteurs et aux critiques qui pouvaient l'atteindre. Il les présentait ainsi : « *Response de Théophraste Renaudot, conseiller et méde-*

cin du roy, maistre et intendant, etc., à l'auteur des libellés intitulés... Du Bureau d'adresse, le... » Dans les premières années, il eut recours aux *Relations des nouvelles du monde* qu'il faisait suivre de ses rectifications.

Le cadre de la *Gazette* s'élargit ainsi assez rapidement. Augmentée de ses divers suppléments, elle formait annuellement une sorte d'encyclopédie, justifiant ce titre choisi par Renaudot : « *Recueil de toutes les Nouvelles, Ordinaires, Extraordinaires, Gazettes ou autres relations*, contenant le récit de toutes les choses remarquables avenues tant en ce royaume qu'en pays étrangers, dont les nouvelles nous sont venues toute l'année, avec les édits, ordonnance, déclarations et règlements sur le fait des armes, justice et police de ce royaume, publiés toute cette année dernière, et autres pièces servant à notre histoire. »

La *Gazette* répondait à un besoin trop réel pour ne pas remporter très vite un gros succès. Elle produisit une impression si profonde sur les contemporains, qu'un aristé de l'époque lui consacra une estampe. La *Gazette* est représentée assise sur une sorte de tribunal, vêtue d'une longue robe parsemée de langues et d'oreilles. Dans le fond, le Mensonge, démasqué, lui lance des regards pleins de haine, tandis que la Vérité semble, au contraire, heureuse d'être assise auprès d'elle. Au pied du tribunal, Renaudot remplit les fonctions de greffier, à droite de la *Gazette* qui le désigne du doigt. Se pressant autour de lui, les *Cadets de la faveur* lui offrent de l'or pour qu'il les glorifie ; mais il détourne la tête pour ne pas entendre leurs propositions. Debout, près de son bureau, le crieur du journal tient un panier rempli d'exemplaires. A gauche, s'avancent sept personnages, les *diverses Nations*, qui viennent remettre des nouvelles et des lettres à la *Gazette*, en chantant ses louanges. L'un d'eux est à cheval ; parmi les autres, on distingue un Catalan à la longue rapière, aux moustaches retroussées, ainsi qu'un Indien, à moitié nu et coiffé de plumes. Autour de la gravure sont disposés sept quatrains, que ces différents personnages sont censés réciter. La *Gazette* s'exprime ainsi :

Mille peuples divers parlent de mon mérite ;
Je cours dans tous les lieux de ce vaste univers ;
Mon sceptre fait régner et la prose et les vers,
Et pour mon trône seul la terre est trop petite.

Richelieu, nous l'avons vu, portait un vif intérêt à son compatriote Renaudot. Ce ministre habile avait rapidement compris que la *Gazette* pouvait constituer un excellent auxiliaire de gouvernement. Non seulement il entoura cet organe de protection, mais il lui donna sa collaboration ; il s'en servit pour y publier, sous l'anonymat, ce qu'il avait intérêt à faire connaître à l'Europe. Louis XIII, lui-même, utilisa la *Gazette* pour exprimer son avis sur les affaires publiques ou communiquer de curieuses révélations sur les partis de la Cour et ses dissensions politiques avec la reine. Cette copie royale faillit être funeste à Renaudot. Après la mort de Louis XIII et la nomination d'Anne d'Autriche à la Régence, la *Gazette* fut amenée à s'expliquer sur son passé médisant. Menacé dans son privilège, Renaudot se vit accuser par ses envieux d'avoir ouvert les colonnes de son journal aux ennemis de la Régente. Il sut se défendre d'une manière fort habile et, dans une Requête à la reine, il révéla tout le mystère de la collaboration royale et déclina toute responsabilité. « Chacun sait, écrivait-il, que le roi défunt ne lisait pas seulement mes Gazettes et n'y souffrait pas le moindre défaut, mais qu'il m'envoyait presque ordinairement des mémoires pour y employer... Etait-ce à moi à examiner les actes du gouvernement ? Ma plume n'a été que greffière... mes presses ne sont pas plus coupables d'avoir roulé pour ses mémoires... que le curé qui les lirait à son trône, que l'huissier ou le trompette qui les publierait. »

Le gazetier obtint gain de cause à la confusion de ses adversaires. De ce fait, il acquit auprès de Mazarin une faveur encore plus grande que celle d'ont il avait bénéficié de la part de Richelieu.

Lorsqu'éclatèrent les troubles de la Fronde, réfugia à Saint-Germain, Renaudot reçut l'ordre de la suivre et Mazarin lui confia la direction de l'imprimerie qu'il avait fait installer dans un des appartements de l'Orangerie. Très touché de cette faveur, le rédacteur de la *Gazette* ne pouvait se dérober. Cependant, en quittant la capitale, il laissa le champ libre à la concurrence. Afin de conserver son privilège, il tourna habilement la difficulté. Il avait deux fils qui le suppléaient dans la publication de la *Gazette*. Il prit le parti de les laisser à Paris et de les mettre à la tête du nouvel organe qu'il venait de créer sous le titre : *Le Courrier français*, du prix d'un sol, feuille parlementaire antimazarinique, « apportant toutes nouvelles véritables de ce qui s'est passé depuis l'enlèvement du roi, tant à Paris qu'à Saint-Germain-en-Laye ». Tandis que le père soutiendrait Mazarin, les enfants prendraient hardiment la défense du Parlement. Renaudot écarta ainsi les

envieux qui n'auraient pas manqué de paraître pour suppléer la *Gazette*, l'habitude de ce journal étant déjà entrée dans les mœurs parisiennes.

« Depuis les petits jusques aux grands, dit une curieuse *Mazarinade*, on ne parle d'affaires que par la *Gazette* ; les aisés l'achètent et en font des recueils ; d'autres se contentent de la lire en payant certain droit pour cette lecture ; et bref, dans la plus sérieuse compagnie, on dira : « Que dit-on de nouveau ? Qu'apprenez-vous de bon ? Comment vont les affaires ? Avez-vous vu la *Gazette* d'aujourd'hui ? Parle-t-on de ceci ou de cela ? »

Le succès du *Courrier français* dépassa les espérances. Hebdomadaire, il publia régulièrement douze *arrivées* ou numéros, du 5 janvier au 7 avril 1649. Il « se clabaudait tous les matins de fort bonne heure », chaque fois qu'il paraissait. On l'attendait avec impatience chaque semaine. « Le pain ne se vendait pas mieux, rapporte un écrit de l'époque ; l'on y courait ; l'on s'assommait pour en avoir ; les colporteurs donnaient des arrhes la veille, afin qu'ils en eussent les premiers ; on n'entendait, le vendredi, crier autre chose que les *Courrier français*, et cela rompait le cou à toutes les autres productions de l'esprit. »

Le lancement du *Courrier français* fut le point de départ de la *petite presse* périodique. Il en résulta une éclosion incroyable de *Courriers* et de *Mercures* désireux de recueillir le bénéfice de l'innovation de Renaudot. Beaucoup n'eurent qu'une existence éphémère et certains ne vécurent pas au delà de leur premier numéro. C'est ainsi qu'entre le cinquième et le sixième numéro du *Courrier français* parut brusquement le *Courrier extraordinaire*, « apportant les nouvelles de Saint-Germain-en-Laye et de celle du Courrier d'Espagne à Paris, avec toutes les harangues qui ont été faites » (1649, in-4). Des libraires usurpèrent le titre de *Courrier français* ; d'autres essayèrent de le contrefaire. Quelques auteurs l'imitèrent. L'un d'eux, Saint-Julien, s'avisa de le traduire fidèlement en vers burlesques sous le titre *Courrier français traduit*. La traduction qu'il fournissait ne constituait en quelque sorte qu'une paraphrase, mais elle offrait ce mérite d'être supérieure à l'original, d'être plus amusante, plus gaie. Ce qui frappait surtout, c'était la rapidité avec laquelle Saint-Julien improvisait les six à huit cents vers que comprenait chaque numéro de son journal. Le *Courrier français*, mis en vente le vendredi, se trouvait, en vente le vendredi, se trouvait, en effet, versifié le surlendemain dimanche. Saint-Julien ayant communiqué son ouvrage à son protecteur, le marquis d'Alluye, celui-ci le corrigea, l'amenda, l'accommoda aux opi-

nions nouvelles. Les imprécations et les railleries ne furent plus adressées à Mazarin, mais au prince de Condé ; les injures décochées au premier ministre se transformèrent en flatteries ; les strophes chantant les louanges du Parlement furent entièrement transposées. L'ouvrage ainsi transformé vit le jour en 1650 sous cette dénomination : *Courrier burlesque de la guerre à Paris*. En voici une variante :

Courrier français traduit

Et que vu que le cardinal
Est seul auteur de tout le mal
Et de la misère présente
Dont on a preuve suffisante...

Courrier burlesque

Et parce que le cardinal
Leur semblait l'auteur de ce mal
Qui, depuis par son ministère,
Leur a bien prouvé le contraire...

Ses productions ayant été bien accueillies, Saint-Julien entreprit, vers la fin de 1650, d'ajouter une introduction à son *Courrier français traduit*, en relatant en vers burlesques les luttes de la Cour et du Parlement au cours de l'année 1648. Il composa donc le *Courrier burlesque*, « envoyé à Monseigneur le prince de Condé pour divertir Son Altesse dans sa prison, lui racontant tout ce qui se passe à Paris en 1648 au sujet de l'arrêt d'union ».

En dehors de ces publications, parurent successivement, de 1649 à 1652, les organes ci-après : le *Courrier de la Cour*, « apportant des nouvelles de Saint-Germain-en-Laye ; le *Gazetier désintéressé* ; l'*Histoire journalière de ce qui s'est passé tant dedans que dehors le royaume* (1649), par Robinet de Saint-Jean, sorte de pastiche de la *Gazette*, son rédacteur ayant commencé sa carrière de gazetier sous la direction de Renaudot ; le *Journal poétique de la guerre parisienne* ; le

Courrier burlesque de la paix de Paris (1649) ; le *Premier Mercure de Compiègne* ; le *Second Mercure de Compiègne* ; le *Troisième Mercure de Compiègne* (juin-juillet 1649, 3 numéros) ; le *Mercure parisien* (février 1649, 2 ordinaires) ; le *Premier Courrier des Princes* ; le *Courrier du Temps* ; le *Courrier extraordinaire de l'Univers* (ne contenant que des lettres insignifiantes de Londres, Vienne, etc.) ; le *Babillard du Temps*, en vers burlesques ; le *Burlesque On de ce Temps*, « qui sait tout, qui fait tout et qui dit tout » (3 numéros) ; le *Journal du Parlement* ; la *Gazette des Halles*, « touchant les affaires du temps », qui prit par la suite le titre de *Gazette de la place Maubert* ; le *Courrier bourdelois*, « apportant toutes les nouvelles de Bordeaux, tant dedans la ville que dehors » (1649 et 1652) ; le *Courrier général*, « portant nouvelles de tout ce qui se passe aujourd'hui dans l'Etat » (1652), composé de lettres provenant de différentes villes du royaume ; le *Journal* (1652) ; le *Mercure de la Cour* (mai-août 1652) ; enfin, le *Courrier plaisant*, le *Courrier extravagant*, le *Courrier souterrain*, le *Courrier polonais*, le *Courrier étranger*.

Au lendemain de la pacification, la cour regagna Paris et Renaudot l'accompagna. Ce dernier se mit aussitôt en devoir de reprendre ses droits et la publication de la *Gazette*. La plupart des feuilles de la « petite presse » avaient disparu. Il ne restait devant elle que le *Courrier français*. Renaudot, au nom de son privilège, réclama, pour la forme, contre un usurpateur. Pour sauver les apparences ; le *Courrier français* fit un semblant de résistance. Renaudot en eut facilement raison. Mazarin, auquel les stratagèmes ne déplaisaient pas, se prit à rire de l'aventure. Les deux fils de Renaudot reprirent leur collaboration à la *Gazette*. Le premier ministre, de son côté, pour bien prouver son peu de ressentiment à leur égard, leur témoigna des marques particulières de sa bonté. Cette comédie, montée si habilement par Renaudot, se termina elle-même par une farce qui figure parmi les *Mazarinades* et qui est intitulée : *Le Commerce des Nouvelles restably* ou le *Courrier arrêté par la Gazette*. M. DC. XLIX (1649).

Le maître incontesté dans ce genre de presse burlesque, fantaisiste et plaisante, fut un Normand, nommé Jean Loret, né à Carantan, au début du xvii^e siècle, vers les dernières années du règne de Louis XIII. De famille pauvre, sans autre instruction que celle qu'il avait reçue dans son village, il sut cependant s'imposer à ses contemporains. Venu à Paris pour tenter sa chance, il se fit remarquer de bonne heure par un recueil de *Poésies naturelles*, publiées par Jacques Dugard en

l'année 1683. Cet ouvrage se composait de petites pièces adressées, pour la plupart, à des personnages connus ou à des amis. Parfaitement doué pour la poésie, Loret prit l'habitude de relater chaque semaine, en vers libres octosyllabiques, les événements, les menus faits, les indiscretions de la Cour et de la ville. Il envoya ses premiers essais à quelques grands seigneurs. Il fut assez heureux pour les divertir. Si bien que Marie d'Orléans, princesse de Longueville, chargea Loret de lui adresser tous les samedis une épître en vers retraçant ce qui s'était passé de plus saillant dans la semaine. La tâche devenait d'autant plus délicate que cette princesse était femme d'esprit et de mérite, alors que Loret s'avouait dépourvu de culture.

Je n'avais garde d'espérer,
De si longtemps persévérer
En un métier si difficile.
Je me jugeais trop imbécile,
N'ayant lu de mes jeunes ans
Nul de ces livres instruisans
Dont l'art et la philosophie
Les faibles esprits fortifie.
Madame l'Université
Ne m'a jamais rien été...

M^{lle} de Longueville, escomptant les rimes de son poète, le pensionna sur sa cassette particulière et poussa la générosité de lui réserver un appartement dans son hôtel.

Les feuilles de Loret furent désignées à l'origine sous le nom de *Gazette burlesque*, pour adopter par la suite celui de *Muze historique* ou « Recueil des Lettres en vers contenant les nouvelles du temps écrites à Son Altesse Mademoiselle de Longueville ». Chacune d'elles est décorée, en guise de titre, d'une épithète plus ou moins bizarre, comme *abrégée, mystique, déversifiée, languette, telle quelle, mélangée, frondante, ambulatoire, champêtre, assaisonnée, goguenarde, dolente*, etc. Les missives portent toutes cette suscription : « A Son Altesse, Mademoiselle

de Longueville », et contiennent chaque fois une préface nouvelle. Voici celle qui marque le point de départ de sa correspondance poétique :

Lettre première, du 4 mai 1650.

fondamentale

Princesse blanche comme ivoire,
Qui, dans mon âme et ma mémoire,
Avez un grand appartement ;
Depuis le glorieux moment
Où j'eus l'honneur et l'allégresse
D'être logé chez Votre Altesse ;
Pour complaire à vos volontés
Et mieux mériter vos bontés,
Puisque votre cœur le désire,
Je fais dessein de vous écrire
Les bruits qui courent quelquefois
Parmi la Cour et le Bourgeois.
Mais honni soit qui mal y pense ;
Et voici par où je commence...

Après avoir rapporté des potins sur la Cour, le président de Maisons, le marquis de Jarzé, il conclut :

À peu près voici les nouvelles
Qu'on débite dans les ruelles,
Que j'ai, pour vous désennuyer,
Pris le soin de vous envoyer.
Je continuerai ce service
S'il advient qu'il vous divertisse.
Mademoiselle de Buhy,

A qui j'ai toujours obéi,
Ayant sur moi beaucoup d'empire,
M'a fort enjoint de vous écrire,
Tant maintenant qu'à l'avenir,
Mais pour cette heure, il faut finir ;
Souhaitant, ô sage princesse,
Qu'il contente vos bons désirs,
Qu'il finisse vos déplaisirs.
Et que bientôt il vous envoie
Quelque grande et parfaite joie.

Puis il rappelle, à la fin de sa missive, la date du début :

Si cette lettre, encore naissante,
Aura vogue, ou non, je ne sais ;
Mais elle fut mon coup d'essai
Le quart de mil six cent cinquante

Loret plaçait toujours cette date, dans la forme ordinaire, en tête de sa chronique pour la répéter au bas de la dernière page dans le style qui lui était particulier. En voici quelques types :

Fait cette lettre renaissante
L'an deux et mil six cent cinquante,
Le septième du présent mois,
Jour justement d'après les Rois.

J'ai fait ces vers tout d'une haleine
Le jour d'après la Madeleine.

Fait le vingt cinquième du mois,
Pour fruit, ayant mangé des noix.

Fait avec promptitude extrême
Trois jours après la mi-carême.

Ou bien :

Fait ayant pris un doigt de vin,
Le jour d'après la Saint-Martin.

Fait en robe et bonnet de chambre,
Le dernier du mois de décembre (1651).

Les premières lettres de Loret furent écrites exclusivement pour M^{lle} de Longueville. Il ne lui en adressait qu'un exemplaire et cette princesse en donnait lecture dans le cercle brillant, mais restreint, qui fréquentait ses salons. L'intérêt qu'elles présentaient, mêlé à la curiosité de quelques gens, les incita à prendre plusieurs copies manuscrites qui circulèrent de main en main et gagnèrent le public. Des plagiaires surgirent bien vite pour s'emparer du succès :

Des débiteurs de faux papiers,
Pires cent fois que des fripiers,
Ont fait imprimer mes gazettes,
Sans craindre ni loi ni syndic,
Pour en faire un lâche trafic.

L'action de « ces audacieux bélîtres » exaspéra le poète :

Noble et généreuse Marie,
J'ai l'âme tout à fait marrie
Pour la sotte supercherie
Que me font ces gens de voirie.
Mes vers sur le Pont Neuf on crie :

O maudite criallerie !
Ah ! cela me met en furie,
Peste de leur imprimerie...

Les copies de la *Gazette burlesque* se multiplièrent, de même que les fautes de transcription s'accumulèrent. Loret songea, plus que jamais, à utiliser l'imprimerie. Il en demanda permission à M^{lle} de Longueville. Celle-ci n'étant pas exclusive, y consentit volontiers. Un événement inattendu hâta la décision de Loret :

Un mal, lequel à l'improviste
A surpris monsieur mon copiste,
M'a fait, en cette occasion,
Recourir à l'impression.

Cependant, pour éviter les abus et donner plus de prix à son œuvre, il prit soin d'en limiter le tirage :

Mais sache, lecteur débonnaire,
Encore que des mains du rimeur
Cette gazette épistolaire
Passe en celles de l'imprimeur,
Qu'elle n'en est plus commune ;
Car, sans abus, ni fraude aucune,
Il doit observer cette loi
De n'en tirer chaque semaine
Qu'une unique et seule douzaine,
Tant pour mes amis que pour moi ;
Après cela, point de copie,
En dût-on avoir la pépie.

L'imprimeur attendait à peine que les vers de Loret fussent sortis de sa plume pour les composer et les mettre sous presse :

Ils partent dès qu'ils sont rimés,
Sitôt faits, sitôt imprimés.

Imprimées, les feuilles de Loret prirent un nouvel essor ; chacun désirait les lire. « Les princes et les princesses, les grands seigneurs et les dames de la Cour, les hommes même de longue robe et de profession sérieuse et studieuse, quittaient leurs autres emplois pour quelques moments afin de se récréer aux caquets du poète gazetier. Elles avaient même été assez heureuses pour obtenir l'approbation du roi et de la reine, Leurs Majestés s'en étant assez souvent diverties. »

Loret, naturellement, se montrait fier d'un semblable honneur et ne s'en cachait pas :

Mes vers ne sonnent point trop mal
Dans le domicile royal ;
Le Roi, la Reine et l'Eminence
Leur donnent parfois audience ;
Monsieur, qui leur fait bon accueil,
En veut même faire un recueil.

Nouvelliste de M^{lle} de Longueville, Loret faisait la chasse aux anecdotes et aux petits scandales. Il courait de tous côtés, battant le pavé, demeurant des heures entières dans les ruelles ou sur les promenades publiques, se glissant dans la foule et dans les salons pour écouter les indiscretions, interroger des personnages ou des laquais. En sa qualité de gazetier, il était de toutes les fêtes, recherché par les maîtres et maîtresses de grandes maisons, heureux de voir célébrer leur magnificence dans une gazette qui comptait des lecteurs aussi illustres que nombreux. Notre poète assistait même aux fêtes de la Cour et se montrait très flatté qu'on lui offrît

des rafraichissements aux entr'actes comme aux personnes de qualité. Aussi faisait-il l'important en songeant :

... Qu'un brave exempt de la Reine
De la conduire a pris la peine,
Et cria d'un ton haut et net :
« Ouvrez tôt, c'est M. Loret. »

Parfois aussi, et c'était là le revers de la médaille, Loret n'était convié au festin d'un grand seigneur qu'à titre de spectateur, comme il l'a confié avec verve :

...Je fus introduit
Avant qu'on ait servi le fruit ;
J'ai vu des quantités si grandes
De toutes sortes de viandes
Que moi, qui jamais tant n'en vit,
En fut aucunement ravi.
Je vis plusieurs beautés fort lestes,
Tant fières, douces, que modestes,
De tout, je mangeai goulûment...
Mais ce fut des yeux seulement.

La vue de cette bonne chère devait soulever en lui une tentation d'autant plus cruelle qu'il ne devait pas toujours manger son soûl, étant très impécunieux, ainsi qu'il s'en plaint :

Je n'ai pour toute faculté
Que des bottes, des époussettes,
Sept paquets de vieilles gazettes,
Un miroir, un verre cassé,
Un almanach de l'an passé,

Un Traité sur le Purgatoire,
Un honnête godet pour boire,
Un habit pour couvrir ma peau,
Quatre ou cinq étuis à chapeau,
Un encrier façon d'ébène,
Deux camisoles de futaine,
Quatre manchettes, trois rabats,
Une unique paire de bas...

Loret n'aimait pas la Fronde et il saisissait toutes les occasions pour la railler :

Ce jour, par étrange manie,
De Paris la tourbe infinie,
Suivant un ordre tout nouveau,
Mit de la paille à son chapeau.
Si sans paille on voyait un homme,
Chacun criait : « Que l'on l'assomme !
Car c'est un chien de Mazarin. »
Mais avec seulement un brin,
Eût-on quelque bourse coupée,
Eût-on tiré cent fois l'épée,
Eût-on donné cent coups mortels,
Eût-on pillé deux mille autels,
Eût-on forcé cinquante grilles
Et violé quatre cents filles,
On pouvait, avec sûreté,
Marcher par toute la cité,
En laquelle, vaille que vaille,
Tous étaient lors des gens de paille.

Plus d'une fois, il gémit sur les maux qu'engendraient les dissensions intérieures en voyant :

... La discorde civile
Régner dans cette grande ville
Qui, jadis, était un séjour
De paix, d'abondance et d'amour...
Une ville, enfin, sans seconde,
Et, bref, la merveille du monde.
Maintenant, son bonheur fait flux,
On ne la connaît presque plus ;
Sa splendeur est quasi ternie,
La liberté s'en voit bannie,
Et l'on peut dire avec raison
Qu'elle est une grande prison,
D'où n'ose plus sortir personne,
Non pas seulement pour Charonne,
Bagnolet, Saint-Cloud, Saint-Denis
Et mille autres lieux infinis.

Lorsque Mazarin rentra dans Paris, le 3 février 1653, Loret publia, le 8 février,
la nouvelle de son retour :

Encor qu'il fît un temps étrange,
Temps de vent, de pluie et de fange,
Lundi matin, Sa Majesté,
Leste, brave et bien ajusté,
Fut en belle ordonnance
Vers le Menil-madame-Rance,
Pour recevoir le Cardinal
Qui venait du pays d'aval,
Auquel il fit grandes caresses
Et témoigna bien des tendresses ;
Et, le soir, fit maint compliment
Aux trois nièces pareillement,

Qui plurent fort à notre Sire...

La *Muze historique* publiait non seulement des mondanités, des faits divers, des anecdotes comiques, mais encore des informations sur les institutions d'utilité publique comme celle-ci, relatée dans l'*arrivée* du 26 août 1653 :

On va bientôt mettre en pratique,
Pour la commodité publique,
Un certain établissement
(Mais c'est pour Paris seulement)
De boîtes nombreuses et drues
Aux petites et grandes rues,
Où, par soi-même ou son laquais,
On pourra porter des paquets,
Et dedans, à toute heure, mettre
Avis, billet, missive ou lettre,
Que des gens commis pour cela
Iront chercher et prendre là,
Pour, d'une diligence habile,
Les porter par toute la ville...
Ceux qui n'ont ni suivants, ni suivantes,
Ni de valets, ni de servantes,
Ayant ses amis loin logés,
Seront ainsi fort soulagés.
Outre plus, je dis et j'annonce
Qu'en cas qu'il faille avoir réponse,
On l'aura par même moyen.
Et si l'on veut savoir combien
Coûtera le port d'une lettre
(Chose qu'il ne faut pas omettre),
Afin que nul ne soit trompé,
Ce ne sera qu'un sou tapé.

Loret ne craignait pas de rédiger et d'insérer de la publicité commerciale, telle cette réclame pour un libraire à propos de livres nouveaux :

On les vendra soirs et matins
Sur le quai des Grands-Augustins,
En la boutique d'un libraire
Imprimeur ou non ordinaire ;
Et si le lecteur demande où
C'est justement chez Jean Ribou.

C'est dans la *Muze*, de Loret, du 6 décembre 1659, que nous trouvons le premier compte rendu théâtral ; il est consacré aux *Précieuses ridicules*, de Molière, dont la première eut lieu le 18 novembre :

Cette troupe de comédiens
Que Monsieur avoue être siens,
Représentant sur leur théâtre
Une action assez folâtre
Autrement un sujet plaisant,
A rire sans cesse induisant
Par des choses facétieuses
Intitulé les *Précieuses*
Qui ont été si fort visités
Par gens de toutes qualités,
Qu'on n'en vit jamais tant ensemble
Que ces jours passés, ce me semble,
Dans l'hôtel du Petit-Bourbon
Pour un sujet mauvais ou bon.
Ce n'est qu'un sujet chimérique
Mais si bouffon et si comique
Que jamais les pièces de Ryer,
Qui fut si digne de laurier ;
Jamais l'*Œdipe* de Corneille,

que l'on tient être une merveille,
Le *Cassandra* de Bois-Robert,
Le *Néron* de Monsieur Gilbert...
N'eurent une vogue si grande,
Tant la pièce semble friande
A plusieurs tant sages que fous.
Pour moi, j'y portai trente sous,
Mais ayant leurs fines paroles,
J'en ris pour plus de dix pistoles.

Loret achevait toujours ses lettres par un envoi flatteur à l'adresse de sa protectrice. Quelquefois, l'abondance des matières l'obligeait à s'excuser de ne pouvoir tout publier :

Princesse, je n'ai pas tout dit,
Faites-moi, du reste, crédit ;
Je n'en puis mander davantage,
Car je suis au bout de la page.

Le 19 mars 1665, Loret obtint, par privilège, le droit exclusif de répandre des nouvelles en vers. Il ne devait pas profiter longtemps de cet honneur, car sa santé étant déjà très altérée, il mourut au début du mois suivant. Nous reproduisons quelques fragments de la dernière lettre qu'il écrivit le 28 mars 1665. Elle a pour titre : *Forcée*, et cette épithète correspond bien au texte dans lequel le pauvre chroniqueur laisse prévoir sa fin prochaine.

FORCÉE

J'aimerai mieux me reposer
Mille fois que de composer ;
La raison en est toute claire,

Je suis si valétudinaire
Qu'il me faudrait que trente vers
Pour l'esprit mettre à l'envers.
Une contention ardue,
C'est-à-dire un peu trop tendue,
Pourrait, par sa difficulté,
Troubler toute ma faculté ;
D'ailleurs, étrange est ma paresse,
Mais enfin, ce qui m'intéresse,
O lecteurs, en premier discours,
C'est la princesse de Nemours.

Et quand dans peu on devrait dire,
Loret est mort de trop écrire,
Les vers l'ont mis au breluquet,
Je vais bazarder le paquet.

Loret achève ainsi son épître :

Princesse, excusez mon malheur
De n'écrire qu'avec douleur,
Il me reste encor sur ma table
Maint billet galant et notable
Et, même, touchant la saison.
Mais des maux à grande foison
Et, surtout, un mal de luète
Trop excessivement m'inquiète.

Le vingt huit mars, j'ai fait ces vers,
Souffrant cinq ou six maux divers.

À cette lettre mélancolique, Loret ajouta une sorte de post-scriptum faisant appel à la générosité des personnes qui, tant à la Cour qu'à la Ville, lui assureraient une pension plus ou moins élevée :

La somme que je vous demande,
Comme vous savez, n'est pas grande,
Et vous pouvez bien me l'envoyer
Jusques au coin de mon foyer.

Mes maux ne me permettent pas
De quitter mes tisons d'un pas.

Ainsi, pendant quinze ans, du 4 mai 1650 au 28 mars 1665, sans manquer un samedi, la *Muze historique* sortit de l'hôtel de Longueville pour aller charmer les beaux esprits à travers le monde. Ne disait-on pas :

Qu'elle avait passé le Bosphore
Et qu'on lui faisait de l'honneur
À la porte du Grand Seigneur

Les *Lettres* de Loret présentent une valeur historique considérable, tant au point de vue de la politique que des événements et des mœurs d'une période du Grand Siècle. Leur forme mérite l'attention. D'autre part, elles contribuèrent puissamment à la popularité du journalisme. D'abord manuscrites, elles furent imprimées à partir du 29 septembre 1652. Elles sont du format in folio à deux colonnes, mais les lignes sont plus ou moins espacées et le caractère d'imprimerie est d'un corps plus ou moins gros, selon l'importance du texte. L'imprimeur prenait toujours ses dispositions pour achever sa composition au bas de la troisième page, de façon à laisser la quatrième en blanc. Il y a lieu de supposer, cependant, qu'on les adressait sous enveloppe ou sous bande, car, parmi les lettres originales conservées à notre Bibliothèque Nationale, aucun nom ne figure sur la dernière page,

sauf sur une portant cette suscription manuscrite : « Pour Monseigneur le Cardinal ».

Les lettres manuscrites, pour la période du 4 mai 1650 au 29 septembre 1652, ne furent livrées à l'impression qu'en 1656 (1 vol. in-4 et le tirage en fut confié à Charles Chenault. Une nouvelle édition de ces deux premières années, mais in-folio, cette fois, eut lieu en 1658 ; de sorte que le recueil complet de la *Muze historique* (Paris, 1658-1665) forme 16 livres en 3 volumes in-folio.

Loret, à son heure dernière, avait choisi comme successeur Charles Robinet, dit du Laurens. Celui-ci continua son œuvre en publiant des *Lettres en vers à Madame* (25 mai 1665-28 juin 1670), suivies des *Lettres en vers à l'ombre de Madame* (du 5 au 26 juillet 1670) ; puis des *Lettres en vers à Monsieur* (2 août-27 septembre 1670). La vogue des vers burlesques avait disparu avec leur rimeur. La lacune ne fut pas comblée, en dépit des efforts des autres imitateurs : Subligny, fournisseur de nouvelles du Dauphin ; Hauteville et Lagravète de Mayolas. Ce dernier, qui, du vivant de Loret, avait déjà publié des *Lettres en vers adressées à diverses personnes*, édita, de 1665 à 1666, les *Lettres en vers à S. A. Madame la duchesse de Nemours* (*alias* M^{lle} de Longueville). Deux ans plus tard, Mayolas reprit leur publication interrompue, adoptant le titre de *Lettres en vers et en prose dédiées au Roi*. Ces *Lettres*, écrites en un style familier, embrassent la période du 9 décembre 1668 au 21 décembre 1671 ; puis elles furent continuées de 1672 à 1676. Elles présentent une particularité digne de remarque. Pour « plaire aux goûts divers », Mayolas ajouta de la prose aux vers. Dans ce but, il utilisa les trois pages de vers qu'occupait la *Muze historique*, mais, au lieu de laisser la quatrième blanche, il y inséra de la prose, un roman en forme de lettres qui se continuait de numéro en numéro et constitua ce qu'on appela, au début du xix^e siècle, le roman-feuilleton. Chaque feuilleton se composait d'une missive de l'amoureux et de la réponse de l'amoureuse, d'une étendue à peu près égale et disposées en regard l'une de l'autre. Chaque texte se caractérisait par un substantif ou une courte phrase placée en tête. Offre de service. Rebut. — Persévérance. Colère. — Présent. Fierté radoucie. — Proposition de mariage. Réfutation. — Départ. Regret. — Absence. Solitude. — Retour. Surprise, etc. Cette nouveauté, peu commune pour l'époque, ne suscita pas d'imitateurs pendant cent cinquante ans.

Entre temps, la *Gazette*, de Renaudot, sans concurrent devant elle, poursuivait noblement sa carrière. Créateur de la publicité politique avec la *Gazette*, créateur

de la publicité commerciale avec sa *Feuille d'Avis du Bureau d'adresse*, l'ingénieur Renaudot avait encore fondé, au Bureau d'adresse, « une académie ouverte à tous les beaux esprits, qui y venaient conférer en public de toutes les plus belles matières de physique, de morale, mathématiques et autres descriptions ». La *Feuille d'Avis du Bureau d'adresse* publiait à l'avance le programme de ces conférences et en donnait un compte rendu sous le titre de *Première... Deuxième... Centurie des questions traitées ès conférences du Bureau d'adresse*. Du 22 août 1633 au 1^{er} septembre 1642, il fut tenu trois cent trente-cinq conférences, réunies en un recueil.

C'est de ce cénacle que sortit, le 5 janvier 1665, le *Journal des Savants*, organe scientifique et littéraire. Suivant l'usage de l'époque, le privilège d'impression en fut accordé par Louis XIV au rédacteur même, le conseiller au Parlement Denis de Sallo, avec cette clause que les journaux qui pourraient se fonder pour l'imiter devraient lui verser un tribut de cent écus, soit trois cents livres. De Sallo, pour conserver la liberté de ses opinions, publia d'abord le journal sous le nom du sieur d'Herbouville, son valet de chambre. Le *Journal des Savants* se présenta avec un vaste programme dans lequel une large place était réservée à la critique des livres nouveaux. En voici les principaux extraits :

Le dessein de ce journal étant de faire savoir ce qui se passe de nouveau dans la république des lettres, il sera composé d'un catalogue exact des principaux livres qui s'imprimeront dans l'Europe ; et on ne se contentera pas de donner de simples titres, comme ont fait jusqu'à présent la plupart des bibliographes, mais, de plus, on dira de quoi ils traitent et à quoi ils peuvent être utiles.

Quand il viendra à mourir quelque personne célèbre par sa doctrine et par ses ouvrages, on en fera l'éloge et on donnera un catalogue de ce qu'il aura mis au jour, avec les principales circonstances de sa vie.

On fera connaître les expériences de physique et de chimie qui peuvent expliquer les effets de la nature ; les nouvelles découvertes qui se font dans les arts et dans les sciences, comme les machines et les inventions utiles ou curieuses que peuvent fournir les mathématiques ;

les observations du ciel, celles des météores, et ce que l'anatomie pourra trouver de nouveau dans les animaux.

On donnera les principales décisions des tribunaux séculiers et ecclésiastiques, les censures de Sorbonne et des autres Universités, tant dans ce royaume que des pays étrangers.

On tâchera, en un mot, de faire en sorte qu'il ne se passe rien dans l'Europe, digne de la curiosité des gens de lettres, qu'on ne puisse apprendre par ce journal...

La question de la périodicité fut l'objet des préoccupations du fondateur du *Journal des Savants*. Il se demanda longtemps, dit Eugène Hatin, si cet organe devait paraître tous les huit jours, tous les mois ou tous les ans. Il se décida pourtant à le faire hebdomadaire, afin que les matières ne puissent perdre de leur intérêt en vieillissant. Le *Journal des Savants* parut donc tous les huit jours, sur feuille in-4, pendant une soixantaine d'années ; mais, en 1724, les rédacteurs décidèrent de le publier mensuellement pour avoir « le temps de le travailler davantage. »

L'apparition du *Journal des Savants* fut très favorablement accueillie, tant en France qu'à l'étranger. A peine avait-il vu le jour, qu'il fut traduit, imité, contrefait en Hollande. Cependant, dans les critiques qu'il consacrait aux livres nouveaux, de Sallo ne ménageait pas les auteurs, examinant leurs livres en toute impartialité, portant des jugements sur les hommes et sur les écrits. Dès le premier jour, les écrivains protestèrent violemment. De leur côté, les Jésuites, qui n'avaient pu voir le conseiller s'ériger en censeur littéraire et philosophique, firent intervenir le nonce du pape. Cet ambassadeur du Saint-Siège finit par obtenir, à force d'insistance, la suspension de la publication après trois mois à peine d'existence. Denis de Sallo refusant de se soumettre, Colbert, comprenant l'utilité du *Journal des Savants*, ordonna, le 4 janvier 1666, qu'il fut repris et dirigé par un de ses rédacteurs, l'abbé Gallois. L'organe pris plus d'ampleur et fut presque aussitôt illustré de gravures dans le texte et de planches tirées à part. L'abbé Gallois resta pendant neuf années à la tête du journal. Après plusieurs changements de propriétaires, notamment l'abbé de La Roque, en 1675, et le président Cousin, en

1686, le *Journal des Savants* bénéficia d'une ère nouvelle au commencement du xviii^e siècle. En 1701, le chancelier de France, de Pontchartrain, l'acquit pour l'Etat, le dota sur la Caisse du sceau des titres et nomma une commission de rédaction, composée de savants versés dans les différents genres de littérature. Les matières dont le journal devait s'occuper furent classées soigneusement. Un rédacteur, avec traitement fixe, fut attaché à chacune d'elles. Les membres de cette commission se réunirent tout d'abord chez l'abbé Bignon, promoteur de cette transformation, et qui l'avait chaleureusement soutenue auprès de son oncle, le chancelier. Puis, à partir de 1715, ils tinrent leurs séances deux fois par semaine à la Chancellerie et il en était rédigé des procès-verbaux. Jusqu'à la Révolution, le *Journal des Savants* vécut une ère tranquille, sans qu'aucun fait notoire vînt troubler sa quiétude. Parmi ses collaborateurs, on distingue un grand nombre de célébrités : Fontenelle, Vertot, Saurin, Terrasson, Trublet, l'abbé Desfontaines, Burette, Duresnel, Montcrif, de Guignes, Clauraut, Dupuy, Delalande, Voltaire, etc. Le *Journal des Savants* forme, jusqu'en 1792, cent onze volumes in-4, non compris dix tomes de tables. La collection complète en est devenue très rare, surtout avec les trois derniers volumes et particulièrement celui de 1792, qu'on ne rencontre presque jamais.

En 1672, la *Gazette* vit naître un nouveau concurrent : le *Journal du Palais* ou Recueil des principales décisions de tous les Parlements et cours souveraines de France, dirigé par Blondeau et Guéret, avocats au Parlement. Ce fut le premier organe de jurisprudence. Rédigé avec un très grand soin, il comprend douze volumes in-12.

La même année surgissait un adversaire plus redoutable : le fameux *Mercurie Galant*, créé par Donneau de Vizé et appelé à une longue destinée. C'était une sorte de revue complète et universelle, publiant les nouvelles diverses, les promotions, nominations et décorations, les baptêmes, mariages et décès, les spectacles, réceptions aux académies, sermons, plaidoyers et arrêts, des histoires galantes, pièces de poésie, énigmes illustrées, des chansons, de la musique, des dissertations tantôt savantes, tantôt enjouées.

L'idée était nouvelle et réalisait un notable progrès. Il n'existait alors que des recueils scientifiques ou littéraires qui ne s'adressaient qu'à une classe privilégiée. De Vizé voulut, au contraire, lancer un journal qui traitât de tous les sujets, qui fût ouvert à tous et qui convînt à tout le monde. Ses calculs ne furent point trompés.

De Vizé obtint un privilège à la condition de payer un certain nombre de pensions à de vieux officiers. Le premier numéro parut à Paris chez Claude Barbin, au Palais, sur le second perron de la Sainte-Chapelle. Les détracteurs ne manquèrent pas au nouveau venu. Voici, entre autres, une épigramme :

Le sot livre qu'on voit dans les mains du bourgeois
Revenant à toutes les lunes !
Seroit-ce pas l'égout du Parnasse François ?
Non ; mais c'est que, selon les lois,
Au sexe féminin communes,
La Muse française a ses mois.
Ah fi ! direz-vous, quelle ordure !
De Vizé cependant, en fait sa nourriture,
Et Corneille en lèche ses doigts.

Il s'agit ici de Thomas Corneille que de Vizé avait attaché à la rédaction de son journal, après avoir collaboré avec lui à quelques comédies. La Bruyère, pour sa part, décocha au *Mercur* cet aimable billet :

« Le M*** G*** est immédiatement au-dessous du rien. Il y a bien d'autres ouvrages qui lui ressemblent. Il y a autant d'invention à s'enrichir par un sot livre qu'il y a de sottise à l'acheter. C'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes fadaïses. »

La vogue du *Mercur Galant* n'en fut pas moins rapide et soutenue. Il était rédigé sous la forme d'une lettre dans laquelle venaient s'intercaler d'une façon heureuse les faits, les récits, les historiettes, les poèmes, les divers événements du mois. Pendant les cinq ou six premières années, il ne parut que d'une manière intermittente, de Vizé se trouvant empêché par des affaires ou par des maladies. Après une interruption de deux années, le journal reparut sous la manchette : *Le Nouveau Mercur Galant*, pour reprendre, quelques mois après, son titre primitif.

À partir de 1678, il s'imprima régulièrement tous les mois en un volume de 3 à 400 pages environ, de format in-12. Il y eut aussi des séries trimestrielles divisées en trois chapitres, un pour chaque volume et chaque mois, de 170 pages environ chacun. Quelquefois, lorsque l'abondance des matières l'exigeait, de Vizé sortait des volumes à des intervalles plus rapprochés. Ceci s'explique d'autant mieux que le *Mercure Galant* se vendait, non par abonnement, mais à l'exemplaire. En outre, trois ou quatre fois par an, de Vizé publiait des suppléments, à l'exemple des *Extraordinaires* de la *Gazette*, auxquels il donnait les noms de *Relations* ou d'*Extraordinaires du Mercure*, paraissant tous les trois mois, et d'*Affaires du temps*, publiées tous les mois. Pour cette partie, consacrée entièrement aux matières politiques et aux événements importants, il faisait appel, comme pour le journal lui-même, au concours de tous ses lecteurs pour lui adresser des documents écrits. Pour ceux qui désiraient lui fournir des communications verbales, il recevait trois jours par semaine.

Nommé historiographe du roi avec pension de cinq cents écus, Donneau de Vizé poursuivit son œuvre pendant près de quarante ans, jusqu'à sa mort, survenue le 8 juillet 1710. Après son décès, le *Mercure Galant* fut continué par Rivière Dufresny, qui lui donna une impulsion nouvelle, en dépit de l'obstruction de J.-J. Rousseau. Rivière Dufresny appelait ce recueil « le garde-meuble du Parnasse » et il en assumait la rédaction jusqu'en décembre 1713. A cette époque, il céda son privilège à Lefèvre de Fontenay, se réservant, en échange, une pension sur le *Mercure*. Le nouveau directeur entra en fonctions en mai 1714 et les conserva jusqu'en novembre 1716. A cette époque, un arrêt du Conseil du 28 du même mois lui interdit de des exercer, « à cause qu'il se glissait dans le *Mercure* des choses scandaleuses et même injurieuses à la réputation de plusieurs personnes ».

Interrompu pendant deux mois, le *Mercure* passa entre les mains de l'abbé Buchet. Ce dernier, pour justifier une rédaction plus sérieuse, remplaça le titre de *Mercure Galant* par celui de *Nouveau Mercure*. Cet abbé, assure-t-on, occupait, en outre, cinq ou six copistes à l'établissement d'une gazette manuscrite qui aurait été très recherchée, mais dont il n'est pas resté de trace. L'abbé Buchet se retira le 30 mai 1721. Le privilège du *Mercure* fut alors concédé collectivement à un triumvirat littéraire composé de Dufresny, de La Roque et Fuselier. Ils adoptèrent le titre de *Mercure* tout court et firent précéder leur nouvelle série d'un avertissement, dont nous reproduisons les passages principaux :

« Nous annonçons au public que plus d'un auteur est à présent chargé de la composition du *Mercur*. Il n'est pas de ces livres qui doivent absolument être rédigés que par la même plume ; il peut rassembler autant d'écrivains qu'il rassemble de matières ; elles sont si indépendantes les unes des autres, et si opposées, que, loin d'exiger de l'égalité dans le style, elles y demandent un contraste perpétuel. Ainsi on gardera la forme des derniers *Mercur*, qui, dégagés des liaisons, paraît la plus convenable à un recueil. Cette forme est d'autant plus sensée qu'elle admet une commode distribution du travail, et que chacun en suivant la route différente qui lui est destinée, se trouve sans embarras et sans contestation au bout de sa carrière. Le choix des transitions, souvent absurdes, n'est qu'une délicatesse inutile qu'il faut rejeter entièrement du *Mercur*, aussi bien que le style épistolaire qu'il a si longtemps affecté ; ce style répandrait trop d'uniformité dans notre journal et y amènerait infailliblement toutes les phrases fastidieuses que le compliment traîne à sa suite...

« Nous regardons le *Mercur* comme un cirque que nous sommes obligés d'ouvrir, sans préférence, aux athlètes ingénieux qui cherchent à se distinguer par des combats littéraires. Nous nous contenterons d'être les témoins de leurs exploits, nous n'en serons jamais juges. Le *Mercur* doit être toujours neutre et ne jamais entrer dans les considérations de la cabale... L'impartialité sera le premier de nos devoirs...

« Il en est qui s'obtiennent encore à compter au *Mercur*, pour un défaut, la variété qui constitue son caractère. Ignorent-ils que ce journal est fait pour tout le monde, et qu'il doit des mets à tous les goûts ?... Journalistes de la poésie et de l'éloquence, nous le serons aussi de la musique et de la peinture... »

Enfin, les rédacteurs ne « croyaient pouvoir mieux finir qu'en apprenant au public la plus glorieuse prérogative du *Mercur* : il avait l'honneur d'être lu au roi ». Trois ans plus tard, en 1724, le recueil de de Vizé, ayant été dédié au mo-

narque, fut autorisé à prendre le titre de *Mercure de France*, manchette qui subsista jusqu'en 1791. Le journal entra, dès lors, dans une voie nouvelle et prit un large essor. L'affaire devint si prospère que le Gouvernement s'en empara et l'exploita comme un fief littéraire dans l'intérêt des gens de lettres. Le directeur du *Mercure*, nommé par le ministre, ne devint plus qu'un fonctionnaire à traitement fixe. La majeure partie des bénéfices était alors employée à servir des pensions et l'excédent à distribuer à des gratifications aux jeunes littérateurs ayant collaboré au journal. Cette heureuse innovation serait due, paraît-il, à M^{me} de Pompadour. En 1762, le *Mercure de France* allouait 28 000 livres de pensions, quand un avocat-libraire, nommé J. Lacombe, offrit de porter cette somme à 30 000 livres, indépendamment d'une rente de 5 000 livres qu'il servirait au directeur dépossédé ; mais il imposait cette condition qu'il pourrait confier la rédaction à tel écrivain de son choix. Le ministre, fatigué de la gestion du *Mercure*, fit droit à la demande de Lacombe. Ce dernier, au bout de dix ans, tomba en déconfiture pour avoir voulu trop brasser d'affaires. Une crise violente s'ensuivit. Enfin, vers 1773, le fameux éditeur Charles-Joseph Panckoucke racheta le *Mercure de France* et le poussa à un haut degré de perfection et de prospérité. Il en fit même une feuille de spéculation où la publicité tenait une bonne place. Pour accroître la puissance du *Mercure*, le célèbre éditeur lui apporta les souscriptions des organes qu'il contrôlait : le *Journal français*, le *Journal des Dames*, le *Journal des Spectacles*, la *Gazette littéraire*. Il y adjoignit les journaux qu'il possédait déjà : le *Journal de politique et de littérature*, dit *Journal de Bruxelles*, les *Affaires d'Angleterre et d'Amérique*, le *Journal de la Librairie*, qu'il imprima sur la couverture du *Mercure*, et la *Gazette des Tribunaux*, insérée à la fin de la partie politique.

Panckoucke divisa, en effet, le *Mercure* en deux parties : l'une purement littéraire, sous la rubrique *Mercure de France*, qu'il confia à La Harpe ; l'autre essentiellement politique, intitulée *Mercure historique et politique*. Cette dernière prit une vive extension avec l'enchaînement des événements ; elle acquit même une réelle autorité sous la plume de Dubois-Fontanelle et une plus grande encore sous celle de Mallet du Pan, qui lui succéda en 1784. Les principaux rédacteurs du *Mercure*, en dehors de ceux précédemment cités, furent, avant la Révolution : La Bruère, l'abbé Raynal, Louis de Boissy, Marmontel, La Place, de Lagarde, Imbert, La Harpe, Lacretelle, Garat, Naigeon, Saint-Ange, Chamfort, Ginguéné, Framery, etc. Voltaire y collabora et une partie de l'*Essai sur les mœurs* parut

dans le *Mercur*. Malgré les deux années d'interruption du début, le nombre de volumes publiés par le *Mercur*, de 1672, à 1791, s'élève à 1 637, y compris une cinquantaine de tomes de *Relations* ou d'*Extraordinaires*. Ce chiffre devait s'augmenter pendant la Révolution.

Le développement de la Presse avait, entre temps, stimulé la concurrence. Alors que le *Mercur* avait déjà conquis la faveur du public, François Colletet, le malheureux poète immortalisé par Boileau, songea à doter la capitale d'une gazette qui lui serait spécialement consacrée. C'est ainsi qu'il lança, le dimanche 5 juillet 1676, le *Journal de la Ville de Paris*, « contenant ce qui se passe de plus mémorable pour la curiosité et avantage du public ». Les nouvelles, classées par jour, furent malheureusement placées les unes à la suite des autres, sans aucun ordre, ainsi qu'en justifie cet extrait :

« *Dimanche, 28 juin.* — Le chevalier de Lorraine arriva de l'armée du roi indisposé. La chaleur fut grande, une infinité de carrosses s'assemblèrent vers la porte de Saint-Bernard, et l'on voyait, depuis Charenton jusques à Auteuil, la Seine remplie de bateaux et de monde qui se baignait. Ce jour-là, l'on trouva douze corps noyés à l'entrée de la nuit. Le 30, la chaleur fut plus grande quelle n'avait jamais été, et l'on s'en aperçut bien à la représentation d'*Alys*, qui tarit tellement les bourses qu'il ne s'y trouva que pour dix louis de spectateurs. Les bains furent fréquentés : diverses personnes se trouvèrent encore noyées, et quelques femmes et filles, s'étant trop penchées sur le côté d'un bateau, le renversèrent et périrent. Le 1^{er} juillet, l'on vit passer plusieurs cadavres noyés que l'on portait, et l'on dit que depuis quinze jours que la chaleur dure, plus de quatre cents personnes sont périées dans l'eau, et une partie de ce fâcheux accident arriva par la malice ou par l'imprudence de quelques-uns qui lâchèrent ou coupèrent le *chable* où l'on se tient d'ordinaire. Le chevalier de Lorraine a trouvé l'air de Paris meilleur pour sa santé que celui de Flandre. »

On juge du peu d'intérêt que pouvait présenter une pareille publication. Colletet avait cependant imaginé — particularité sans exemple jusque-là — de remplir

les deux dernières pages par des annonces composées en caractères différents de ceux du corps du journal et disposées sous une rubrique spéciale : *Avis et affaires de la semaine apportés au bureau pour en instruire le public*. L'organe, de format in-4, se terminait par cet avis :

Le public sera averti que le sieur Colletet, seul commis pour la direction des journaux de Paris et de ses dépendance, a établi son bureau en sa maison, rue du Mûrier, proche de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, vis-à-vis la petite porte du séminaire, et qu'il s'y trouvera exactement tous les lundis, mercredis et vendredis, depuis une heure après midi jusqu'à six heures précises du soir, pendant les grands jours, et jusqu'à quatre heures et demie en hiver, pour recevoir tous les avis, mémoires, placards, affiches, monitoires, billets de pertes, de maisons, d'offices à vendre, etc... afin qu'il en soit fait mention dans le journal chaque semaine.

On apprend pareillement audit bureau le jour que sera imprimé l'avis-circulaire qui contiendra, pour la satisfaction des curieux, tous les sujets que cette histoire journalière doit traiter.

Colletet employa le pluriel pour désigner son journal, comme on le faisait couramment à cette époque. On parlait des Journaux des Savants de même que l'on disait les journalistes de Paris pour indiquer les rédacteurs du *Journal de Paris*, ou les Journalistes littéraires pour citer les collaborateurs du *Journal littéraire*.

En présence de ce nouveau confrère, la *Gazette* et le *Mercure Galant*, usant de leurs privilèges, protestèrent contre cette violation de leurs droits. La feuille de Colletet fut interdite dès son premier numéro. Le rédacteur réussit cependant, à la fin du même mois de juillet, à la faire reparaître sous un autre titre : *Journal des Avis et des Affaires de Paris*, « contenant ce qui s'y passe tous les jours de plus considérable pour le bien public ». Peu après, ses adversaires se dressèrent encore devant lui. Invité, sur leurs plaintes, à cesser sa publication, Colletet réclama auprès du ministère, mais il n'obtint pas gain de cause, ainsi qu'il résulte du billet

ci-après, adressé par J.-B. Colbert, marquis de Saignelay, au lieutenant général de police La Reynie :

De Saint-Germain-en-Laye

27 novembre 1676

« J'ai rendu compte au roi du mémoire que vous avez donné à mon père au sujet du Journal des Affaires de Paris, que le nommé Colletet s'est ingénié de faire imprimer. Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'Elle veut que vous en défendiez le débit et l'impression. »

Le *Journal des Avis* fut ainsi définitivement supprimé à la fin de novembre 1676, après avoir fourni dix-huit numéros. On ne connaît que deux exemplaires du premier et unique numéro paru du *Journal de la Ville de Paris* : l'un à la Bibliothèque Nationale et l'autre à la bibliothèque de la ville de Paris. Quant au *Journal des Avis et des Affaires de Paris*, il n'en existe qu'un exemplaire seulement, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal.

Ne se tenant pas pour battu, Colletet entreprit, l'année suivante, l'édition d'un *Bureau académique des honnêtes délassements de l'esprit*. Cette publication devait paraître une fois par semaine et fournir « les entretiens familiers de diverses personnes scientifiques sur diverses matières aussi utiles qu'agréables ». Fréquemment interrompue, elle ne fournit que onze numéros, parmi lesquels on trouve une *Bibliothèque française* et une *Bibliothèque parisienne* ou annonces des livres nouveaux, pouvant faire suite aux Bibliographies du Père Jacob de Saint-Charles.

La maison où s'installa Colletet avait été précédemment habitée par Ronsard. Elle se trouvait située à l'entrée du faubourg Saint-Marcel, près Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans la rue du Mûrier, ainsi baptisée en souvenir du mûrier sous lequel la *Pléiade* avait tenu ses assises. Cette voie a, aujourd'hui, disparu par suite du percement de la rue des Ecoles.

La Presse littéraire avait pris, parallèlement, un essor assez vif. De nombreux organes, aussi variés les uns que les autres, virent le jour. Nous retiendrons les principaux.

D'abord les *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des arts*, « recueillis sur l'ordre de S. A. S. Monseigneur le prince souverain de Dombes » (Trévoux et Paris). Ce recueil célèbre, publié de 1701 à 1767, a changé plusieurs fois de titre ; mais il est plus connu sous celui de *Journal de Trévoux*, du nom de la petite ville de l'Ain où il naquit. Le prince souverain de Dombes, Louis-Auguste de Bourbon, ayant transféré son parlement à Trévoux, y établit une importante imprimerie. Les R. P. jésuites Michel Le Tellier et Philippe Lalleman lui conseillèrent de faire imprimer un journal littéraire. Leur projet fut accepté et ils furent chargés de la direction et de la rédaction du nouvel organe. Ils y insérèrent des articles de critique, de littérature et de sciences, ainsi que toutes les nouvelles des Lettres. Les « journalistes de Trévoux » firent un appel constant au public. Dans ce but, une boîte, placée à la porte de leur imprimerie, était destinée à recevoir les manuscrits qu'on désirait leur remettre, sans qu'ils consentissent à se porter garants de leur contenu. Après diverses transformations apportées dans la rédaction et l'allure du journal, celui-ci fut, au bout d'une trentaine d'années, transporté à Paris où il faillit sombrer en 1762, lors du bannissement de ses fondateurs. L'abbé Saint-Léger parvint à prolonger son existence et à le conduire péniblement jusqu'en 1766. L'abbé Aubert le reprit à cette époque, le rajeunit et le continua jusqu'en 1775, sous le titre de *Journal des Sciences et des Arts*, publiant quatre volumes in-12 par année, non compris les suppléments. Des mains de l'abbé Aubert, l'organe passa dans celles des frères Castilhon, qui lui donnèrent le nom de *Journal des Sciences et des Beaux-Arts* (1776-1778, 18 vol. gr. in-12). L'abbé Grosier en devint le dernier propriétaire, de 1779 à 1782. Ayant adopté la manchette de *Journal de littérature des Sciences et des Arts*, il avait imaginé d'insérer des nouvelles politiques, en s'inscrivant ou en se faisant adresser des lettres ; mais Panckoucke, directeur du *Mercure*, éventa la ruse et se plaignit au garde des Sceaux de cet empiètement sur son privilège. Il fut convenu que l'abbé Grosier pourrait traiter de questions politiques à la condition de verser à Panckoucke un tribut assez élevé. La collection du *Journal de Trévoux* proprement dit comprend 265 volumes petit in-12 et forme, avec la continuation de l'abbé Aubert, un total de 297 tomes.

L'abbé Desfontaines, qui avait rédigé le *Journal des Savants* de 1723 à 1727, lança en 1730 le *Nouvelliste du Parnasse* ou « Réflexions sur les ouvrages nouveaux ». De concert avec l'abbé Granet, il y créa la critique polémique, la grande critique contre l'école philosophique. Il tint tête aux Encyclopédistes et à Voltaire lui-même ; mais la hardiesse de ses traits ne pouvait que déplaire à ceux qu'elle atteignait. Les auteurs attaqués, ainsi que leurs éditeurs, se liguèrent contre la feuille incendiaire et réussirent à la faire supprimer au début de 1732. Trois ans plus tard, Desfontaines obtint le privilège d'un nouveau périodique, « en récompense des services qu'il avait rendus aux Lettres et à l'Etat ». Le polémiste l'intitula : *Observations sur les écrits modernes*. Le 1^{er} mars 1735, la lutte reprit de plus belle contre les Encyclopédistes, avec le concours de Mairault, de l'abbé Granet, de Fréron. Pendant huit années, Desfontaines tint sous sa fêrule ses redoutables adversaires ; mais ceux-ci finirent par triompher. Le 31 août 1743, il déposa sa plume après avoir donné 34 volumes in-12 de critiques virulentes. Par arrêt du Conseil du 6 septembre de la même année, le roi, « étant informé que les auteurs et les libraires se plaignent des *Observations sur les écrits modernes* dont l'auteur ne respectait ni les gens de mérite, ni les corps les plus distingués et honorés de la protection de Sa Majesté... », révoqua le privilège de cette feuille. Desfontaines s'abrita alors sous le pseudonyme de Burlon de Busbaquerie et, en 1744, entra en lice avec les *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, qu'il plaça sous la rubrique d'Avignon. Il continua ce recueil jusqu'à sa mort, survenue, à Paris en 1745.

Citons également : l'*Observateur littéraire*, par l'abbé de La Porte, 1758-1761 ; la *Semaine littéraire*, par une société de gens de lettres (d'Aquin et de Caux), 1759 ; le *Censeur hebdomadaire*, par Chaumeix et d'Aquin, 1760-1761 ; la *Renommée littéraire*, 1762.

Tandis que ces jeunes feuilles prenaient leur vol, la *Gazette* se trouvait à l'honneur. Le 1^{er} janvier 1762, elle devint le journal officiel du Gouvernement, alors que, jusque-là, elle n'en avait été que l'organe officieux. Dès cette date, elle prit le titre de *Gazette de France* et rehaussa son fronton des armes royales. Louis XV, déjà, par lettres patentes du mois d'août précédent, avait, en effet, prescrit sa réunion au département des Affaires étrangères, estimant que, par cette mesure, « elle deviendrait plus intéressante, qu'elle acquerrait plus de certitude d'authenticité et contribuerait à fournir les mémoires les plus sûrs et les plus pré-

cieux pour l'histoire, puisqu'on n'y insérait point de faits altérés, ni de mémoires faux ni suspects ». Son rédacteur écrivait, d'ailleurs, à ce propos : « L'objet de la *Gazette* n'est pas seulement de satisfaire la curiosité du public ; elle sert d'annales pour la conservation des faits et de leurs dates. C'est un dépôt où la postérité doit puiser dans tous les temps des témoignages authentiques des événements dont se compose l'histoire. »

En 1764, alors qu'ils dirigeaient la *Gazette de France*, Arnaud et Suard imaginèrent de publier une *Gazette littéraire* officielle à côté de la *Gazette politique officielle*. C'est ainsi qu'ils créèrent la *Gazette littéraire de l'Europe*. Afin de réaliser leur dessein, ils voulurent absorber tous les journaux, à l'exception du *Mercur* et du *Journal des Savants*. Le privilège qu'ils tenaient de la *Gazette* leur donnait, disaient-ils, ce droit. Le *Journal des Savants* s'y opposa formellement, leur projet allant à l'encontre de son privilège. Un procès s'ensuivit et la *Gazette* eut gain de cause. La *Gazette littéraire* fut placée sous l'égide du ministre des Affaires étrangères et recommandée aux agents de France à l'étranger. Le succès fut loin de répondre aux prévisions et, deux ans plus tard, les rédacteurs plaçaient à la fin du tome VIII un avis pour informer les souscripteurs que les circonstances particulières et des occupations indispensables ne leur permettaient pas « de pousser plus loin ce pénible travail ». Parmi les collaborateurs de la *Gazette littéraire de l'Europe* figurèrent Voltaire, Diderot, Saint-Lambert. Dès sa publication, elle fut contrefaite à Amsterdam par un groupe d'écrivains, qui empruntèrent le même titre et en poursuivirent l'édition jusqu'en 1784.

Il y eut aussi, en 1764, des journaux d'utilité pratique, comme la *Gazette des deuils*. Cette feuille vint combler une lacune. Les Parisiens, pour la plupart, ignoraient, en effet, la durée des deuils de la Cour. La nouvelle venue eut précisément pour objet d'en aviser ses abonnés, par un billet à domicile, la veille ou l'avant-veille du jour où l'usage prenait fin. Le prix de souscription était fixé à trois livres par an. Palissot, son fondateur, afin d'augmenter ses bénéfices, un *Nécrologe des homes célèbres de France*, sorte d'éloge funèbre consacré à la mémoire des personnalités décédées au cours de l'année. Il eut pour principaux collaborateurs : Poinset de Sivry, Lalande, François de Neufchâteau. Grimm combattit l'existence de cet organe, alors que La Harpe en reconnut la parfaite utilité. Il est permis de supposer que ce *Nécrologe* présentait quelque intérêt, puisqu'il vécut

huit années, après avoir fourni 17 volumes in-12. Ces deux recueils, d'une certaine importance, furent absorbés par le *Journal de Paris*, en 1782.

Au commencement de l'année 1768, on ne parlait, dans les salons, que du lancement prochain du *Courrier de la Mode* ou du *Journal du Goût*. Grimm, dans sa *Correspondance*, en donna cet aperçu flatteur :

« Un adorateur de la plus belle moitié du genre humain vient de nous annoncer un nouveau journal, mais d'une nécessité si absolue et si indispensable que je ne conçois pas comment nous avons fait pour nous en passer jusqu'à présent. Ce journal sera intitulé le *Journal du Goût* ou *Courrier de la Mode*. Il paraîtra tous les mois et donnera chaque fois, en une demi-feuille in-8°, le détail de toutes les nouveautés relatives à la parure et à la décoration. Il indiquera les différents coûts régnant dans toutes les choses d'agrément, avec le nom des artistes chez lesquels on les trouve. Il y joindra le titre des livres de pur amusement et même l'ariette courante ; mais ces deux derniers articles ne seront que hors-d'œuvre pour délasser de matières plus importantes. M. Dulac, parfumeur, rue Saint-Honoré ; M. Lesprit, pour la coupe des cheveux, rue Saint-Thomas-du-Louvre ; M. Frédéric, coiffeur de dames : M^{me} Buffault, *aux Traits Galants* ; M^{lle} Alexandre, rue de la Monnaie : voilà les grands noms qui vont briller dans les fastes immortels du *Courrier de la Mode* et faire taire les envieux de notre gloire qui voudraient persuader à l'Europe qu'il n'y a plus de génies créateurs en France. Si l'auteur qui a la modestie de ne pas se nommer veut encore, comme il le doit, avoir soin d'employer avec précision et exactitude la véritable nomenclature de chaque chiffon, nous aurons à la fin de l'année un dictionnaire des modes les plus curieux et un monument éternel de la richesse de la langue française. Les derniers bonnets des dames étaient, si je ne me trompe, des *bonnets à la débâcle*, à cause de la débâcle de la Seine de l'hiver dernier. Mais il y a eu depuis cette époque, peut-être, nombre de découvertes importantes et nouvelles que je suis assez malheureux pour ignorer encore. La lecture du *Courrier de la Mode* me tiendra désormais au courant de cette science également profonde et agréable. »

Le *Courrier de la Mode* ayant tardé à sortir, Grimm ajoutait :

« Je crains toujours qu'un génie ennemi de notre gloire ne s'oppose à une entreprise si utile et n'étouffe ce projet dans son berceau : le premier journal du *Courrier de la Mode* devait paraître au commencement d'avril et voilà le mois qui s'avance sans que le *Courrier de la Mode* ait fait claquer son fouet. »

Le *Courrier de la Mode*, dont la souscription annuelle ne coûtait que trois livres, vit cependant le jour au début du mois de mai. Grimm, qui s'était alarmé à tort, le fait connaître peu de temps après : « La première feuille du *Courrier de la Mode* a heureusement paru et la France possède un journal du goût. Dans cette première feuille, l'auteur cherche, comme de raison, à donner quelques notions générales. Il nous apprend que l'habillement français semble vouloir se rapprocher du beau naturel ; il nous rend compte de plusieurs révolutions importantes que j'avais le malheur d'ignorer complètement. »

La contrefaçon de la *Gazette littéraire de l'Europe* vit surgir, en 1770, un concurrent qui devint, par la suite, des plus précieux. Ce fut la *Gazette universelle de littérature* ou *Gazette des Deux-Ponts*. Celle-ci, il est vrai cessa de paraître en 1781 ; mais, après une interruption de deux années, elle fut reprise, en 1783, sous le titre de *Journal de littérature française et étrangère*. Rédigée par Dubois-Fontanelle, cette feuille, de haute tenue, se montra, autant par son rayonnement que par son importance, la véritable gazette littéraire de l'Europe.

Le flot de la presse périodique montait toujours, submergeant les feuilles naufragées, si bien que Métra écrivait, à la date du 16 septembre 1775 : « Nous sommes accablés d'une même abondance pour les journaux, le *Spectateur*, le *Rédacteur*, le *Journal de littérature*, le *Journal des romans*, et tout cela c'est du malheureux papier qu'on barbouille pour avoir quelque argent. Le génie qui a dicté ces productions n'est pas celui des Bayle, des Basnages, des Le Clerc, c'est plutôt le démon de la faim, et celui-là est un des plus difficiles à conjurer. »

Vers la fin du xviii^e siècle, quelques années avant la révolution, parut le *Journal de Paris* ou *Poste du Soir*, notre premier organe quotidien. Il vint s'adjoindre aux vingt-huit journaux paraissant alors régulièrement dans la capitale. L'idée en aurait été empruntée à une gazette de Londres, intitulée : *London evening Post*. Le prospectus annonçant son lancement avait été distribué dans les premiers jours de novembre 1776. Il causa une énorme sensation, en raison des promesses alléchantes qu'il contenait ; en voici les principaux extraits :

L'annonce des livres le jour même où ils auraient paru, ainsi que des cartes géographiques, des estampes, de la musique, avec le prix, l'adresse du libraire, l'interprétation du titre, les journalistes se réservant, en outre, de donner des notices plus longues et plus détaillées, lorsque des nouveautés le mériteraient ;

Ces légères productions de l'esprit, ces madrigaux, toutes ces pièces de poésie, fruit du bon goût et de la gaieté décente ; ces bons mots, ces anecdotes, auxquels la nouveauté semble ajouter du prix ;

La description des fêtes particulières, le répertoire des spectacles de Paris, les modes, la construction des édifices publics et particuliers, le nom des artistes qui y seraient employés ;

Le récit des actions vertueuses dans tous les genres ;

La valeur des comestibles et fourrages ;

L'arrivée des grands, celle des savants et des artistes étrangers, avec des notions sur le genre de sciences qu'ils cultivent et d'arts qu'ils professent, leur demeure, leur départ ;

Le bulletin de la maladie des personnes dont la santé intéresse le public, soit par le rang qu'elles occupent ou les dignités dont elles sont revêtues, soit par la réputation dont elles jouissent ;

L'objet des édits et déclarations, des arrêts des cours souveraines, des jugements et ordonnances des tribunaux ; les jugements rendus la veille dans les causes intéressantes ; les vacations des tribunaux ; les mutations dans les officies de judicature, de finance et autres ; le changement des officiers publics, les bénéfices vacants dans les églises de Paris, les cérémonies religieuses et le nom des prédicateurs ;

Des détails sur les paiements de l'Hôtel de Ville, comme la lettre et le nom des payeurs, etc. ; le cours des effets publics et du change de Paris, les numéros sortis de la roue de la fortune ;

Les observations astronomiques du jour, les observations météorologiques de la veille, les aurores boréales et autres phénomènes du ciel, etc., etc...

Un journal quotidien ? Nul ne pourrait y croire. Cependant, le luxe avec lequel furent installés les bureaux dans un hôtel particulier loué rue Dufour-Saint-Honoré, dans un des quartiers les plus riches de la capitale, témoignait de la confiance que les fondateurs plaçaient dans la réussite de leur entreprise. Ce fut une déception générale chez les confrères existants. Des protestations s'élevèrent contre le nouveau privilège qui venait d'être accordé, protestations d'autant plus justifiées que le ministère des Affaires étrangères percevait une forte redevance sur chacun d'eux. Malgré les clameurs et les oppositions de la Presse d'alors, le *Journal de Paris* vit le jour à la date indiquée : le 1^{er} janvier 1777. Contrairement aux espérances, il ne contenait qu'un bulletin astronomique et météorologique, trois ou quatre faits administratifs et judiciaires, deux événements, un bon mot, une publicité pour un libraire, l'annonce des spectacles, ainsi que l'extrait d'une lettre de Voltaire, faisait connaître que son grand âge et les maladies ne laissaient pas prévoir « qu'il puisse produire quelque ouvrage qui mérite d'être signalé ». Au lieu de quatre pages in-octavo prévues tout d'abord, les éditeurs, par un avis inséré en quatrième page, « s'assujettirent au format in-4 qui, s'il doublait leur frais, leur assurait les moyens de remplir plus strictement leurs engagements avec le public ». Or, les dimensions de l'in-quarto de l'époque n'étaient guère plus grandes que celles de l'in-octavo actuel. De sorte qu'un numéro du *Journal de*

Paris aurait tenu largement dans une colonne de nos grands quotidiens. Aussi ce premier numéro, si impatiemment attendu, donna-t-il l'impression de ne comporter qu'un texte réduit et souleva-t-il de nombreuses critiques. Celles-ci devinrent d'autant plus acerbes que le directeur du journal était un clerc de notaire, nommé La Place, que l'on jugeait de ce fait peu préparé au journalisme ; mais on ne doutait pas qu'il ne fût qu'un homme de paille masquant de puissants personnages.

En ce temps fertile aux jeux d'esprit, les épigrammes fusèrent aussitôt, surtout quand on apprit que, parmi les animateurs, figurait, en dehors de Dussieux, homme de lettres, Corancez, imprimeur, le célèbre pharmacien Cadet de Gassicourt. Voici une de ces facéties :

Fournissez-vous à la boutique
Des Journalistes de Paris :
Tout s'y trouve, vers et physique,
Calembours, morale, critique,
Et de l'encens à juste prix ;
Monstres de la foire et musique,
Voltaire et l'Ambigu-Comique,
Courses aux jockeys et paris,
Danseurs de corde et politique,
Finances et vol domestique,
Liste des morts et des écrits ;
Si la lune est pleine ou nouvelle,
S'il pleut, s'il vente ou bien s'il gèle,
Et si les foins sont renchéris,
Il en rend un compte fidèle :
Les Journalistes de Paris
Ont la science universelle.
Ce n'est pas tout, car leur pamphlet
Est d'un usage nécessaire
Pour compléter le ministère
De l'apothicaire Cadet.

Dans les rues, on chantait aussi, sur l'air des *Triolets* :

Cadet, d'Ussieux et Corancez
Sont trois lettrés de conséquence.
Par qui seront-ils effacés,
Cadet, d'Ussieux, Corancez ?

Prenez leur journal et lisez,
Vous direz en toute assurance :
Cadet, d'Ussieux et Corancez
Sont trois lettrés de conséquence.

Cadet, d'Ussieux et Corancez
Sont remplis d'intelligence.
Peuples savants, applaudissez
Cadet, d'Ussieux et Corancez.
Sont-ils par la crainte poussés,
Ils critiquent avec prudence :
Cadet, d'Ussieux et Corancez
Sont tout remplis d'intelligence.

Cadet, d'Ussieux et Corancez
Montrent quelquefois du courage.
Voulez-vous les voir élancés,
Cadet, d'Ussieux et Corancez ?
Contre les auteurs délaissés
Qui ne font ni bruit ni tapage,
Cadet, d'Ussieux et Corancez
Montrent quelquefois du courage.

Cadet, d'Ussieux et Corancez,
C'est un plaisir de vous connaître.
Dites-le, vous qui connaissez
Cadet, d'Ussieux et Corancez.

De l'esprit ils en ont assez
Pour ne pas le faire paraître.
Cadet, d'Ussieux et Corancez
C'est un plaisir de vous connaître.

Cadet, d'Ussieux et Corancez !
Ah ! les jolis noms pour l'Histoire !
Un jour ils y seront placés,
Cadet, d'Ussieux et Corancez.
Par eux les Gacons, les Visés,
Verront s'éclipser pour mémoire.
Cadet, d'Ussieux et Corancez,
Ah ! les jolis noms pour l'Histoire !

Tandis que ce couplet visait personnellement le pharmacien Cadet :

On lisait au sacré vallon
Un nouveau journal littéraire :
« Quelle drogue ! » répond Apollon.
— Rien d'étonnant, répond Fréron,
Il sort de chez l'apothicaire.
— Quoi ! dit Linguet sur un haut ton,
Un ministre de la canule
Voudrait devenir notre émule ?
— Oui, dit La Harpe ; que veux-tu !
Cet homme ayant toujours vécu
Pour le service du derrière,
Doit compléter son ministère
En nous donnant un torche...

Les trois journalistes, ayant gardé le silence et opposé le dédain à ces sarcasmes, se virent encore chansonnés :

O d'Ussieux, Cadet, Corancez !
 Comme on vous a bernés, comme on vous a tancés !
 Mais Corancez, d'Ussieux, Cadet
 Ont toutes les vertus, le sang-froid du baudet
 Et Cadet, Corancez, d'Ussieux
 N'en écrivent pas moins, n'en écrivent pas mieux.

Ces plaisanteries venaient à peine de cesser, que le *Journal de Paris* fut en butte à toutes sortes de tracasseries de la part de ses confrères, dans le but de le faire échouer. Ils firent si bien qu'un matin la petite poste chargée de le distribuer s'y refusa, exigeant une rétribution plus élevée. Puis brusquement, le 23 janvier 1777, le *Journal de Paris* ne parut pas. Le bruit se répandit rapidement qu'il avait été suspendu. Cette nouvelle causa une grande effervescence dans la capitale, car la feuille comptait un grand nombre de souscripteurs, malgré son peu d'intérêt. On craignit même que l'interdiction ne devînt définitive, car, à côté des journaux rivaux, de hautes personnalités, à leur instigation, formulaient leurs critiques.

Quel pouvait être le motif de cette mesure de rigueur ? Certains prétendaient qu'il s'agissait d'une bluette quelque peu légère, intitulée le *Bonze et son Pénitent*, insérée dans le numéro du 22 janvier ; d'autres insinuaient qu'il fallait l'attribuer à une historiette galante, dont un aumônier et un abbé auraient été les héros. L'une ou l'autre n'était pas plus méchante que celles publiées couramment dans de petits journaux ; mais elle constituait une raison suffisante pour les esprits jaloux du *Journal de Paris*. Quoi qu'il en soit, celui-ci triompha des difficultés et reparut le 29 janvier, ayant perdu dans l'aventure son directeur La Place, renvoi imposé sans doute par le gouvernement.

Le nouveau venu fut frappé une autre fois des foudres ministérielles, pour avoir critiqué assez sévèrement une oraison funèbre prononcée à Notre-Dame par l'évêque de Blois ; mais le public ayant pris parti pour les rédacteurs, la suspension fut levée aussitôt.

Le *Journal de Paris* poursuivait paisiblement sa carrière, lorsque la *Gazette* et le *Mercur*e lui soulevèrent de nouvelles difficultés, en 1785, au sujet de la publicité, car, en vertu de leur privilège, ils en avaient, sinon le monopole, tout au moins

la priorité. Les *Petites Affiches*, de l'abbé Aubert, se montrèrent encore plus récalcitrantes, leur directeur ayant « toujours nourri le désir et l'espoir de faire mourir la feuille de Paris, qu'il avait toujours sous la dent ».

La même année, une affaire beaucoup plus grave faillit compromettre l'existence du *Journal de Paris*. Le 4 juin, cet organe se voyait interdit parce qu'il avait inséré une vieille chanson du chevalier de Boufflers, dans laquelle il tournait en ridicule la princesse Christine de Saxe et son ambassade auprès d'elle. Le jeune diplomate avait été assez mal reçu par cette princesse, auprès de laquelle il s'était rendu dès sa nomination, bien que souffrant d'une fluxion. L'envoyé de la Cour de Lunéville s'était vengé de sa mésaventure en rimant ces vers, chantés sur l'air de *La Fanfare de Saint-Cloud* :

Avec une joue enflée
Je débarque tout honteux.
La princesse boursoufflée
Au lieu d'une en avait deux ;
Et son Altesse sauvage
Sans doute a trouvé mauvais
Que j'eusse sur mon visage
La moitié de ses attraits !

Bien qu'il y eût vingt ans que ce badinage ait vu le jour, tout le monde l'avait encore présent à la mémoire. Le chroniqueur incriminé, en donnant un compte rendu d'un recueil de vers et de prose, les *Quatre Saisons littéraires*, qui le contenait, s'était cru bien inspiré de le reproduire. Le livre, d'ailleurs, se vendait depuis deux mois, avec privilège et approbation, sans que l'éditeur fût inquiété. On amplifia l'incident. Le bruit courait que le privilège, retiré sur l'ordre exprès du roi, pourrait bien être supprimé définitivement. Louis XVI avait songé tout à coup que traiter de « boursoufflée » Christine de Saxe, c'était se montrer irrespectueux vis-à-vis de sa tante. Le garde des Sceaux intervint auprès du monarque et lui présenta que ce qui lui avait été signalé comme un manque d'égards punissable n'était qu'une inconsidération innocente. Le souverain accepta ces explications, mais manifesta de résolution de ne plus voir le journal rédigé par les mêmes personnes.

Corancez, l'un des fondateurs, se mit en campagne pour trouver un remplaçant et sollicita l'académicien Suard, beau-frère de Panckoucke et censeur des théâtres. Grimm écrivit à ce sujet :

« Les propriétaires d'une entreprise qui rend aujourd'hui plus de 100 000 francs de produit net les ont très humblement de vouloir bien sauver leur propriété en la mettant sous l'abri de son nom et de recevoir, pour prix de sa complaisance, un quart ou du moins un cinquième des bénéfices. La délicatesse de notre académicien n'a pas cru devoir accepter une pareille proposition ; mais après beaucoup d'instances, et de la part des malheureux propriétaires et de la part de M. le garde des Sceaux qui les protège, il s'est enfin laissé persuader à recevoir, avec le titre de rédacteur du journal, un traitement fixé par le roi, avec un petit intérêt particulier dans l'affaire qui pousse la lui rendre encore plus personnelle. On estime que les deux objets ne passeront guère 15 à 20 000 francs ; c'est ce que son désir d'obliger a pu obtenir de sa délicatesse. Grâce à cet arrangement et à quelques autres sacrifices, moins connus, le privilège a été rendu aux anciens propriétaires ; mais M. Suard sera seul responsable de l'usage qu'ils en pourraient faire à l'avenir. Ce risque-là, sans doute, vaut bien la peine qu'on le paie généreusement. »

N'est-ce pas l'origine du secrétaire de rédaction et du gérant responsable ? Bref, le *Journal de Paris* reparut le 28 juin 1785, après 24 jours de suspension. Le public en fut ravi, tandis que dans Paris circulait cette plainte sur l'infortuné Corancez.

Enivré du brillant poste
Qui me rendait important,
Je menais d'un train de poste
Le public et son argent.
Au fait de mon ambassade,
Du reste n'entendait rien,

Je pouvais être malade
Quand Sautreau se portait bien.

L'œil rouge et la mine enflée,
Je promenais gravement
Ma gravité boursouflée
Et mon air de président.
Quand tout à coup un orage
Dérangea tout mon calcul,
Et sa bourrasque sauvage
Faillit à me rendre nul.

D'un membre d'Académie,
Fort avide du bonheur,
La finesse et le génie
Combinèrent mon malheur.
Ma Feuille était fort courue,
Mais il fallut ajouter
Au plaisir de l'avoir eue
Le chagrin de la quitter.

De huit mille écus de rente
Perdant jusqu'au dernier quart,
D'une plume pénitente
J'écris à Monsieur Suard :
« Je conviens que d'une tante
Le prix par moi méconnu
Mériterait que de ma rente
On m'ôtât le revenu. »

Touché de ma repentance,
Epris d'argent et d'amour,
Mon patron rompt une lance
Dans le cercle de la Cour.
On me rendit mon pupitre,

Et le bon Monsieur Suard
Chez moi ne voulut qu'un titre,
Avec sa prébende à part.

Quelques mois après avoir été placé sous la tutelle d'un reviseur général, le *Journal de Paris*, ayant donné un compte rendu tant soi peu frivole sur la mort philosophique du poète Barthe, l'auteur des *Fausses infidélités*, les rédacteurs furent sévèrement réprimandés. En outre, pour racheter cette imprudence, ils durent verser une aumône de 600 livres au profit des pauvres de la paroisse de Saint-Roch. Le plus curieux de l'histoire, c'est que Suard eut à supporter de ses deniers cette pénalité.

Le succès du *Journal de Paris* s'affirma de plus en plus. Cet organe favori pénétra dans tous les milieux, trôna sur toutes les tables. Nul ne pouvait se dispenser de le lire, car « un journal de tous les matins était tellement approprié au goût des Français et à la vie de Paris, qu'on ne faisait plus de déjeuner où celui-ci ne fût à côté du chocolat ou du café à la crème. On s'étonnait qu'on eût pu suivre su long-temps sans journal ».

Et cependant, les privilèges antérieurement accordés ne lui permettaient pas d'aborder les questions politiques ni même de fournir des nouvelles de la Cour. Son rôle se bornait à donner, au jour le jour, des renseignements sur les fêtes, spectacles, publications littéraires, beaux-arts, tribunaux, événements d'actualité, les modes, les cours de la Bourse et des changes, etc. En dépit de nouveaux démêlés avec la *Gazette* dans le domaine des annonces, le *Journal de Paris* parvint, sans trop d'embûches, jusqu'au début de la Révolution, époque où il se transforma, comme la plupart des journaux d'alors. Depuis 1787, le *Journal de Paris* avait transporté ses bureaux rue Platrière, aujourd'hui rue Jean-Jacques Rousseau. La maison qu'il occupait, au numéro 11, est maintenant démolie, de même que celle de la rue du Four-Saint-Honoré, où il s'installa à ses débuts.

La même année, le ministère des Affaires étrangères, maintes fois sollicité, céda à bail l'exercice du privilège de la *Gazette de France* au libraire Charles Panckoucke, déjà propriétaire du *Mercur de France* et d'autres périodiques, créateur des trusts dans la presse française.

Dans l'intervalle, le libraire Buisson lança, le 15 novembre 1785, le *Cabinet des Modes* ou « les Modes nouvelles décrites d'une manière claire et précise et représentées par des planches en taille-douce enluminées ». Paris, 1785-1^{er} novembre 1786, l'éditeur se proposait de passer en revue et de reproduire, sous une présentation luxueuse, toutes les modes françaises dès leur création. Paris était, d'ailleurs, considéré depuis longtemps comme un modèle de goût, aussi bien dans les arts que dans les productions de l'esprit.

Ce goût, disait le promoteur de la feuille, le Français le possède au plus haut degré, il sait avec l'étoffe la plus simple, avec la gaze la plus légère, faire des ajustements dont la valeur n'a point de proportion avec le prix de la matière dont ils sont composés. Une main-d'œuvre aussi agréable pour l'Europe, un commerce aussi avantageux pour la capitale, méritent donc l'extension que nous nous efforçons de leur donner par l'ouvrage que nous publions.

Il n'est pas inutile d'observer que si l'on eût fait plus tôt l'entreprise que nous exécutons aujourd'hui, l'on aurait une galerie de costumes aussi nécessaires au théâtre qu'aux artistes français. Ceux-ci, las de nous représenter sans cesse des Andromaque, des Didon, des Cléopâtre, auxquels nous ne nous intéressons guère, pourraient prendre dans l'histoire de leur nation, aussi féconde qu'aucune autre en héros et en héroïnes, les sujets de leurs tableaux ; mais l'on pourra fixer l'époque du costume français à l'apparition de nos cahiers, et les amateurs commenceront alors une collection précieuse qui érigera enfin un monument durable en l'honneur des Arts, du Costume, du Commerce, de la Mode et du Goût.

Le libraire tint largement ses promesses. Il publiait tous les quinze jours un cahier de huit pages in-8 avec trois planches en couleurs, gravées sur cuivre, accompagnées chacune d'une description détaillée. Les modèles présentés s'étendaient à tout ce que la mode pouvait offrir de nouveau : habillement de l'homme et de la femme, dans le détail et dans l'ensemble ; coiffures, chaussures,

parures et tous accessoires du vêtement ; ameublement de toute espèce, riche, simple ou pratique ; décoration d'appartements ; pièces d'orfèvrerie ; bijouterie ; nouvelles formes de voitures, et généralement tout ce qui se trouvait du ressort de la Mode et du Goût.

Cette publication obtint un très vif succès, car il n'en existait aucune de ce genre. Elle fut même la première à agrémenter son texte de gravures de modes coloriées. Cette faveur du public incita même des libraires de Liège et de Weimar à l'imiter en septembre 1786. Sous le même titre et la même adresse, ils en donnèrent une copie fidèle, de façon à laisser supposer qu'ils vendaient la feuille parisienne. En outre, ces commerçants peu scrupuleux, pour attirer la clientèle de leurs confrères, leur consentaient une remise supérieure sur le prix de vente. Cette contrefaçon, cependant, n'était pas parfaite et laissait beaucoup à désirer, surtout au point de vue des couleurs. Buisson protesta vainement. Pour se protéger contre cette concurrence déloyale, l'éditeur informa ses souscripteurs, le 10 novembre 1786, que désormais les trois planches du *Cabinet des Modes* seraient gravées sur un même cuivre pour ne fournir qu'une seule feuille divisée en trois cadres ; celle-ci ne serait jamais coupée et constituerait ainsi une marque personnelle, parce que les contrefacteurs qui voudraient employer ce procédé ne pourraient arriver au même résultat qu'après un délai d'un mois et demi. Il ajoutait, enfin, qu'il n'avait aucun associé à Liège ni à Weimar, ainsi que le bruit en avait couru.

Une maison d'édition anglaise, s'inspirant de l'idée première du *Cabinet des Modes*, créa un périodique similaire intitulé : *The fashionable Magazine* ou *Magasin des Modes anglaises* ; ce dernier, paraissant après le fascicule français, pouvait ainsi en reproduire la majeure partie. Flatté de cette émulation, Buisson la tourna au profit de ses lecteurs, empruntant, à son tour, au magazine d'outre-Manche les meilleurs modèles qu'il contenait. En outre, il installa à Londres un dessinateur habile chargé de ne lui laisser ignorer aucune des modes récentes qui auraient pu échapper aux journalistes anglais. Ainsi perfectionné, le *Cabinet des Modes* abandonna son titre, le 1^{er} novembre 1786, pour celui de *Magasin des Modes nouvelles françaises et anglaises* décrites, etc. Paris 20 novembre 1786-21 décembre 1789, 2^e-4^e années, 3 volumes in-8. Le même programme resta la base essentielle du journal. Se renfermant principalement dans la description fidèle des nouveautés françaises et anglaises, il retraçait de temps en temps l'origine d'une mode quand celle-ci lui paraissait curieuse et intéressante. Pour en augmenter

l'agrément, on y glissa des anecdotes, des bons mots et des contes. L'organe fut alors divisé en quatre parties ou époques relatives aux saisons, car chacune d'elles, ayant « ses modes et son costume, ne suit point la marche du calendrier ». Chaque saison faisait l'objet d'un exposé général, puis d'une étude sur « les différentes révolutions que la mode subit en parcourant le cercle de chaque saison ».

Cet accroissement des matières entraîna une augmentation d'un tiers du nombre des cahiers ; ceux-ci furent portés de 24 à 36 par an. Chacun se composa, comme auparavant, de huit pages in-8 de « discours » ou texte et de trois planches hors-texte, en taille-douce, coloriées. Il en paraissait un par décade. Le prix de la souscription annuelle fut naturellement élevé de 21 à 30 livres. Le *Magasin des Modes* est le seul qui soit vraiment remarquable, parmi les rares organes du même genre publiés avant la Révolution.

La *Gazette de France*, le *Journal des Savants*, le *Mercure de France*, le *Journal de Paris* constituèrent réellement le noyau de la Presse française. Autour d'eux, en dehors de ceux déjà cités, vinrent encore se grouper : les *Mémoires sur divers genres de littérature et d'histoire* (1722) ; le *Pour et le Contre* (1723) ; les *Cinq années littéraires* (1748) ; la *Renommée littéraire* (1762) ; les *Annales typographiques*, premier des journaux bibliographiques (1758) ; le *Censeur hebdomadaire* (1760) ; l'*Esprit des Journaux français et étrangers* (1772) ; le *Babillard* (1778) ; *Calypso* (1784) ; la *Feuille nécessaire*, contenant divers détails sur les sciences, les lettres et les arts (1759) ; le *Journal du Commerce* (1759) ; la *Gazette du Commerce* (1763), qui, le 1^{er} mai 1765, compléta son titre par : de l'*Agriculture et des Finances* ; les *Lunes du Cousin Jacques* (Beffroi de Reigny) (1787), feuille curieuse et amusante, remplie de plaisanteries intimes, amicales, pleines d'esprit. Citons encore, pour les théâtres, l'*Observateur des Spectacles* (1762) ; le *Journal des Théâtres* (1770) ; le *Nouveau Spectateur* ou « Examen des nouvelles pièces de théâtre » (1770) premier organe de critique théâtrale ; pour la musique : le *Journal de Musique* (1770), prototype du genre, disparu peu après pour être repris sous le même titre, en 1773, par société d'amateurs qui en assura la publication jusqu'en 1777. Quelques feuilles virent aussi le jour à l'occasion des Assemblées des Notables et n'eurent qu'une durée éphémère, telles que le *Journal ecclésiastique*, de l'abbé Barruel ; la *Sentinelle du peuple*, par Mondesève et Volney ; enfin, le *Hérault de la Nation*, ou le *Précurseur de tous les Journaux*, par Mangourit. Cette feuille se présenta « sous les auspices de la Nation », en fai-

sant figurer sur la première page le cri de guerre : *Montjoie Saint-Denis !* Elle avait pris pour devise : Contre la noblesse en faveur de la royauté » et pour thème : « Point d'ordre privilégiés, plus de parlements, la nation et le roi ». Les ministres, le cardinal de Brienne, le président de Lamoignon lui accordèrent leur appui. Mangourit parvint péniblement à publier 63 numéros in-8 du 1^{er} janvier au 30 juin 1789. Imprimé à Paris, cet organe périodique contenait, sous une forme un peu excentrique, nombre de critiques curieuses.

Le moment approchait où la Presse allait devenir une puissance, où elle pourrait faire entendre sa voix, manifester franchement son opposition au pouvoir, grâce à la liberté que devait lui apporter l'explosion de 1789.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre V

LES PETITES AFFICHES ET LA PRESSE COMMERCIALE

[Retour à la table des matières](#)

En créant le *Bureau d'adresse et de rencontre*, Renaudot avait voulu donner à chacun le moyen pratique de proposer et d'acquérir tous objets ou meubles et immeubles, de faciliter, en un mot, les transactions entre acheteurs et vendeurs. Il en avait conçu l'idée et présenté le plan dès son arrivée à Paris, en 1612, et ce n'est que dix-huit ans plus tard que ce centre d'informations et de publicité commençait à fonctionner. Les registres en étaient ouverts, moyennant une rétribution insignifiante, à tous ceux qui se présentaient. Pour trois sous, on avait la faculté d'inscrire toute sorte d'offre ou de demande et, pour la même somme, on pouvait se faire délivrer un extrait du registre. Renaudot n'avait pas tardé à comprendre que, pour servir plus utilement les intérêts de la clientèle, il devait la toucher directement et lui faire connaître à domicile les offres et les demandes qu'il avait reçues. C'est ainsi qu'il fonda, vers le milieu de l'année 1633, une *Feuille d'Avis du bureau d'adresse*, de format in-4, et vraisemblablement trimestrielle. Cette publication reproduisait, en majeure partie, les registres du *Bureau d'adresse*, dont elle servait d'organe. Elle offrait cette particularité de ne pas être présentée séparée et était jointe à une de ces *Relations* publiées par Renaudot sous toutes les

formes, en dehors de la *Gazette* et de ses suppléments. Sa physionomie se rapprochait des *Petites-Affiches* actuelles, dont elle fut l'ancêtre, aucune publication similaire n'ayant vu le jour avant 1633. En voici, d'ailleurs, les principales rubriques : *Terres seigneuriales à vendre*. — *Maisons et héritages aux champs en roture à vendre*. — *Maisons à Paris à vendre*. — *Maisons à Paris à donner à loyer*. — *Maisons à Paris qu'on demande à prendre à loyer*. — *Rentes à vendre*. — *Rentes à permuter*. — *Offices à vendre*. — *Meubles à vendre*, tels qu'un habit, un lit, une armoire. — enfin, *Affaires meslées*, comprenant des annonces de tous genres comme : « On donnera l'invention de nourrir des volailles à peu de frais. » « On veut vendre un Atlas de Henricus Hondius. Le prix de 48 liv. » « On demande un homme qui sache mettre du corail en œuvre. »

Après la mort de Renaudot, en 1653, il ne semble pas que ses héritiers aient poursuivi l'exploitation du *Bureau d'adresse*. On n'en retrouve un en plein fonctionnement qu'en 1703, « au bout du Pont-Neuf, au coin du carrefour de l'École, vis-à-vis la Samaritaine ». Cet organisme publiait une *Liste des avis envoyés au Bureau d'adresse et de rencontre*. Cette feuille, de format in-8, insérait des réclames pour des propriétés, des maisons, des choses diverses à vendre ou à louer, des livres nouveaux, etc., ainsi que des demandes et avis divers. Elle se vendait au numéro à raison de 2 sous 6 deniers ; chaque numéro se terminait par une liste des dépôts de Paris, Versailles et Rouen, où elle était en vente. Elle vécut jusqu'en 1707.

En 1716, un nommé Du Gône forma le projet de reproduire, de distribuer en feuilles volantes, de relier en volumes les affiches apposées sur les murs de France et de l'étranger. A cet effet, il édita les *Affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers*. Du Gône présenta le premier numéro, le 20 février, sur format in-4 ; mais il le réimprima in-12 et adopta cette dimension pour les suivants, sur les conseils de « nombre de gens de lettres et de bien d'autres personnes intelligentes en fait de livres et d'imprimerie, qui crurent que le public s'accommoderait mieux d'avoir ces cahiers en forme de petits livres ou de brochures. Leur raison était que ce volume est plus portatif et plus propre à être conservé, parce qu'on le donnerait couvert de papier » Ces petits volumes contiennent les ordonnances, édits, déclarations, documents officiels ; les arrêts ou jugements des juridictions séculières et ecclésiastiques, les programmes des cours publics, les publications nouvelles, les

inventions mécaniques, les spectacles, les ventes publiques, etc... Du Gône, malheureusement, ne put donner plus de neuf numéros.

Vingt-neuf ans plus tard, le 22 février 1745, Antoine Boudet, libraire-imprimeur, publia les *Affiches de Paris, Avis divers*, etc. Ne trouvant rien à modifier aux recueils précédents, il se borna à ajouter quelques rubriques, telles que les ventes ou inventaires, les décès, les cours des changes et effets commerciaux. Cette feuille paraissait deux fois par semaine et coûtait 24 livres. Boudet avait choisi un format étrange : un in-8 oblong, qui présentait l'aspect d'une colonne de nos grands quotidiens et où les rubriques se plaçaient en manchette. En 1751, la *Gazette* revendiqua les *Affiches de Paris* comme une dépendance de son privilège. Boudet, qui ne les éditait qu'en vertu d'une permission, se vit retirer cette dernière et cessa de paraître le lundi 3 mai 1751.

La *Gazette* entreprit aussitôt la publication des *Annonces, Affiches et Avis divers* et sortit le premier numéro le 13 mai 1751. Cette feuille commerciale, industrielle et littéraire, de format in-8, fut spécialement réservée à Paris, ce qui la fit désigner, à l'origine, sous le nom d'*Affiche de Paris*, mais elle demeura plus connue sous celui de *Petites-Affiches*. Au début de l'année suivante, la *Gazette* édita une feuille semblable, portant le même titre, mais de format in-4, pour la distinguer de la précédente, et destinée à la province, ce qui lui valut la dénomination courante d'*Affiche de province*. Toutes deux avaient leur siège « au Bureau d'Adresses et de Rencontres, rue Baillette, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie. Avec privilège ».

Le premier numéro de l'*Affiche de Paris*, du 13 mai 1751, est orné d'un joli frontispice gravé représentant des amours portants des affiches au temple de Mémoire. On trouve dans ce recueil les rubriques ci-après : *Maisons à vendre*. — *Maisons à louer*. — *Charges à vendre*. — *Ventes* (après décès). — *Tribunaux*. — *Spectacles*. — *Enterrements*. — *Cours des effets commerciaux*. — *Avis divers*, renfermant des communications sur les livres nouveaux, objets trouvés ou perdus, adjudications, bureaux de finances, ou bien des nouvelles comme celle-ci : « M. Orry de Fulvy, conseiller d'Etat, intendant des Finances, eut, il y a environ 17 ans, une jambe cassée : cette jambe fut partiellement réduite par les soins de MM. De la Peyronie, Morand et Heustet ; mais comme, de temps en temps, il y ressentait des douleurs lancinantes et très aiguës, il a ordonné pour le bien des Citoyens, par un Article de son Testament, qu'elle serait portée au Collège et Académie Royale

de Chirurgie pour y être disséquée, afin que l'on pût connaître la cause de ces douleurs périodiques. On donnera au Public les Observations qui auront été faites à ce sujet. »

La partie littéraire fut confiée à l'abbé Aubert, qui la rédigea pendant trente années avec maîtrise et érudition. Composée de huit pages au début, l'*Affiche de Paris* s'augmenta tout d'abord de quatre, puis de huit pages, au moyen de suppléments successifs. A partir de janvier 1777, elle devint bi-hebdomadaire et chaque numéro comporta régulièrement seize pages, afin de mieux répondre à la concurrence du *Journal de Paris*, qui venait d'être créé. Pour lutter encore davantage contre cette rivalité, les propriétaires des *Petites-Affiches* décidèrent d'y annexer un cahier littéraire de seize pages paraissant, comme le journal, deux fois par semaine, mais à des jours différents. Ce supplément débuta avec l'année 1777 et « contenait toute sorte d'avis instructifs concernant l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts ». On y trouvait même des analyses de livres nouveaux, des appréciations sur les spectacles. On avait la faculté de s'y abonner séparément.

L'*Affiche de province*, en dépit de son titre, était beaucoup plus littéraire que l'*Affiche de Paris* ; les annonces n'y occupaient qu'une place insignifiante et elle constitue un recueil des plus intéressants pour la bibliographie et l'histoire littéraire de la seconde moitié du xviii^e siècle. En 1762, le titre fut interverti comme suit : *Affiches, Annonces et Avis divers*. Meusnier de Querlon en assumait la rédaction jusqu'en 1779 et, à partir de cette époque, l'abbé de Fontenai remplit les mêmes fonctions. Dans le but d'unifier la direction, les deux feuilles fusionnèrent le 22 décembre 1778 sous ce titre : *Annonces, Affiches et Avis divers* ou *Journal général de France*. Les *Petites-Affiches* devinrent alors quotidiennes en un cahier de huit pages. Le prix en fut porté de 24 à 30 livres pour Paris et de 30 à 37 livres 10 sous pour la province.

Enfin, vers 1784, les *Affiches* furent placées sous la dépendance du ministère des Affaires étrangères, M. de Vergennes, qui frappait d'une forte redevance tous les recueils périodiques, y trouva un fonds supplémentaire de pensions à distribuer aux gens de lettres.

*

* *

Les *Petites-Affiches* se prêtaient admirablement aux facéties fort à la mode au xviii^e siècle. Ainsi, dans les derniers mois de 1779, on faisait circuler dans Paris des numéros de cette feuille où figuraient, sous ses diverses rubriques, les noms des artistes célèbres de l'Opéra, des comédiennes et des courtisanes en renom. En voici quelques extraits un peu caustiques :

« *Vente de meubles, tableaux et effets.* — Beau tableau représentant Danaé recevant une pluie d'or dans le tonneau des Danaïdes. S'adresser à M^{lle} Duthé. »

« *Livres nouveaux.* — *L'art de faire de l'esprit et d'y mêler celui des autres*, par M^{lle} Arnoult, rue des Deux-Portes, à la Ménagerie. *Traité d'astrologie* ou le *Squelette des Grâces*, par M^{lle} Guymard, rue de la Planche, à l'Arbre-Sec. »

« *Demandes particulières.* — La demoiselle La Forest offre de donner, pour un morceau de pain, les Ruines de Palmyre. Epreuve retouchée. »

Ajoutons que, vers la fin de 1784, on colportait des *Petites-Affiches*, dirigées contre la Cour et portant cette manchette : *Affiches, Annonces et Avis* ou *Journal général de la Cour*. Ce pamphlet fut attribué au comte de Ségur, fils du maréchal de France. Le prospectus en donne un avant-goût :

« Le rédacteur de cette feuille n'a pas sans doute le sarcasme à la main comme l'abbé Aubert, il manque de ce fonds de méchanceté inépuisable qui le distingue ; mais il se pique d'avoir la même prudence, de ne dire jamais de mal de ceux dont il a à craindre ou à espérer quelque chose. Et comme la Cour est la source des grâces, des pensions et des récompenses, le modèle des vertus et des perfections, qu'il n'aura qu'à louer, il espère réussir en ce genre autant que le rédacteur des *Petites-Affiches*.

On ne pouvait mieux parodier le périodique de l'Abbé Aubert.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre VI

JOURNAUX FRANÇAIS PUBLIÉS SOUS RUBRIQUE ÉTRANGÈRE

[Retour à la table des matières](#)

La *Gazette*, seul journal politique français, n'avait toléré autour d'elle que des journaux paraissant sous une firme étrangère, permettant de croire qu'ils s'imprimaient hors de France tout en étant rédigés en français. Notre langue était alors très répandue et beaucoup d'Etats l'avaient adoptée comme langue officielle. C'est pourquoi il convient de faire une distinction entre les journaux français publiés à l'étranger, écrits spécialement en faveur de la France, et les journaux étrangers écrits en français et combattant, au contraire, notre pays. Parmi ces derniers, il convient de citer la *Gazette de Londres*, les *Gazettes de Clèves*, des *Deux-Ponts*, de *Cologne*, en Rhénanie, et les *Gazettes de Hollande*, où presque chaque ville importante eut la sienne : *Gazette d'Amsterdam* (1661-1792), de *Rotterdam* (1694-17816), de *La Haye* (1744), d'*Utrecht* (1710-1787). Chacune de ces feuilles ajoutait un supplément régulier à son numéro courant. Il y a lieu de remarquer qu'il n'a jamais existé ce journal portant le titre de *Gazette de Hollande*, comme certains le croient. L'usage s'était introduit peu à peu de désigner sous ce nom générique toutes les gazettes de langue française en provenance de la république des Provinces-Unies. La plus ancienne des gazettes françaises imprimées en Hol-

lande avait pour titre : *Nouvelles de divers quartiers* (1639-1643) ; elle donnait la traduction littérale d'une feuille publiée en flamand sous le même titre.

Beaucoup de gens s'imaginaient que ces gazettes de Hollande s'imprimaient en France. Or, le 11 février 1692, la *Gazette d'Amsterdam* communiquait l'avis suivant : « N.-B. — Nous sommes avertis que quelques personnes croient que ces Mémoires sont écrits ailleurs que Amsterdam. Mais qu'elles s'en désabussent. Nous prions ceux qui auraient de bonnes nouvelles à y faire insérer de les adresser à M. Maussy, à Amsterdam, et pourvu qu'ils en payent le port, ils les y trouveront à l'ordinaire suivant. »

Le succès de ces gazettes de Hollande datait de la révocation de l'Edit de Nantes. Il provenait de l'esprit généralement frondeur et satirique de ces feuilles, ainsi que de la liberté de leurs commentaires. Ces recueils prétendaient dévoiler les secrets et les dessous des Cours ; d'autre part, leur hostilité habituelle contre la France et la publication d'informations de nouvellistes parisiens les firent demander tout particulièrement. Comme certaines d'entre elles franchissaient le plus souvent la frontière en contrebande, on se les communiquait chez nous sous le manteau pour les lire. C'étaient ce qu'on appelait des *lardons*, des *brocards*, des *pasquinades*.

Quant aux feuilles écrites en faveur de la France, fondées par des Français et rédigées dans notre langue, ce n'étaient pas, à proprement parler, des gazettes fournissant l'énoncé de nouvelles, accompagnées de réflexions et de commentaires. Elles se seraient exposées dans ce cas, à se voir interdire l'entrée du royaume. Elles consistaient plutôt en des revues, des recueils périodiques. Certaines de ces publications traitaient exclusivement de politique ou se bornaient au récit, plus ou moins détaillé, des événements. Quelques-unes s'occupaient plus de théories que de faits. D'autres, exclusivement littéraires, critiquaient les livres nouveaux de différents pays. Ces recueils, de format in-8 et in-12, s'imprimaient tous les mois, à quelques exceptions près, et ils étaient devenus une nécessité pour l'époque, où l'on ne disposait pas encore de grands moyens d'information. La plupart paraissaient en Hollande, en Belgique, en Suisse ou en Angleterre. Il existait, dans les villes frontières des pays limitrophes, de véritables ateliers de fabrication de gazettes, politiques et littéraires, destinées à l'exportation ; ces feuilles, en versant une contribution annuelle facilement l'autorisation de circuler en France, où elles jouissaient d'une grande faveur auprès du public. Cependant, quelques-unes

s'imprimaient et se publiaient à Paris, mais portaient, comme lieu d'origine, la désignation d'une ville de l'étranger, afin de leur donner l'apparence d'être éditées hors du territoire français.

Au nombre de celles qui s'adonnèrent plus particulièrement à la littérature, il convient de réserver une place brillante aux *Nouvelles de la République des lettres*, fondées à Amsterdam par le philosophe Pierre Bayle, en 1684. Il y déploya de grandes qualités de critique et d'informateur, montrant une certaine réserve pour tout ce qui touchait la politique. Pendant trois ans, il donna sur les livres des analyses exactes et ingénieuses, des appréciations savantes et modérées ; il les jugeait sans prévention, de façon à n'irriter personne ; car, ainsi qu'il l'écrivait, il « ne prétendait établir aucun préjugé pour ou contre les auteurs ». En février 1687, son état de santé l'obligea à abandonner sa revue. Elle fut continuée jusqu'en 1718 (56 vol. in-12) par La Roque, Barrin, Jacques Bernard et Jean Leclerc. Ce dernier, critique distingué, déploya une laborieuse érudition dans trois recueils du même genre et qui peuvent être considérés comme n'en formant qu'un : la *Bibliothèque universelle et historique*, 1686-1693, 26 vol. in-12 ; la *Bibliothèque choisie*, 1703-1713, 28 vol. in-12, dont un de tables ; la *Bibliothèque ancienne et moderne*, 1714-1727, 29 vol. in-12 dont un de tables. A côté de la critique littéraire, on y trouve des extraits d'ouvrages de tous genres paraissant en Europe, des articles inédits, ainsi que des dissertations, de biographies, etc.

En juillet 1704, Claude Jordan donnait la *Clef du cabinet des princes de l'Europe* ou « Recueil historique et politique sur les matières du temps »... Luxembourg, tomes 1 à 5, in-8. Ce recueil, plus connus sous le nom de *Journal de Verdun*, fut le premier organe à la fois historique et littéraire. Les nouvelles historiques s'accompagnaient de considérations et de jugements qui permettaient de tirer des événements une juste appréciation. Les questions politiques et la partie littéraire étaient traitées avec beaucoup de jugement et surtout avec impartialité, ce qui valut à l'auteur « l'applaudissement de Londres et de Vienne, aussi bien que de Versailles et de Madrid ». La *Clef du Cabinet...* prit en 1707 le titre de *Journal historique sur les matières du temps*, « contenant aussi quelques nouvelles de littérature et autres remarques curieuses ». Verdun, 1707-1716, tomes 6 à 25. Après avoir publié ces 25 volumes, Jordan quitta son éditeur, André Chevalier, et vint poursuivre son œuvre à Paris, sous cette nouvelle manchette : *Suite de la Clef...* ou « Journal historique sur les matières du temps », 1717-1776, 120

volumes. Dans l'intervalle, Jordan, sur l'invitation de l'abbé Bignon, « qui lui fournit de bons mémoires sur différents sujets dont il n'était pas assez instruit lui-même », avait sorti, en 1713, un *Supplément de la Clef*..., « contenant ce qui s'est passé en Europe d'intéressant pour l'histoire depuis la paix de Ryswick jusqu'à l'époque où commence la *Clef* », 2 volumes in-8. Enfin, Dreux du Radier a établi une *Table générale*, alphabétique et raisonnée du *Journal historique de Verdun* « sur les matières du temps depuis 1697 jusques et y compris 1756 ».

En 1749, Elie Fréron, élève et ancien collaborateur de l'abbé Desfontaines, publia une feuille intitulée *Lettres sur quelques écrits de ce temps* (Genève et Londres, mais Paris, 13 vol. in-12). En réalité, le texte de Fréron ne comprend que douze volumes complets. La première lettre, du 1^{er} janvier 1749, forme le début du tome premier, alors que la dernière, datée du 20 avril 1754, ne constitue, avec quelques autres, que deux cahiers du tome treizième, soit les 144 premières pages. Cette anomalie s'explique par ce fait qu'en présence du succès remporté par son œuvre, Fréron reçut des propositions de rémunération plus avantageuses de la part du libraire Lambert. Fréron abandonna Duchesne, son premier éditeur, et remit la suite de ses *Lettres* à son concurrent. Duchesne fit achever, croit-on, le tome treize par l'abbé de La Porte, qui aurait même utilisé à son profit la copie déjà achevée par son confrère. Quant à la deuxième série, assumée par Lambert, elle commence par une lettre du 3 février 1754, précédée de cet avertissement du nouvel éditeur : « L'auteur des *Lettres sur quelques écrits de ce temps* ayant jugé à propos d'interrompre cet ouvrage périodique, on a cru devoir le continuer dans la même forme... » Ces relations prirent ce titre : *l'Année littéraire* ou *Suite des Lettres sur quelques écrits de ce temps*, Amsterdam (Paris), 1754-1790, 292 vol. in-12. *L'Année littéraire* paraissait tous les dix jours par cahiers de 72 pages et coûtait douze sous le cahier. Fréron y soutint une lutte opiniâtre contre les écrivains novateurs. Aussi souleva-t-il contre lui quantité d'ennemis, à la tête desquels il faut placer Voltaire. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* accabla son adversaire dans sa *Satire du pauvre diable* et le mit en scène, sous le nom de Frélon, dans sa comédie de *l'Ecossaise*. Les principaux collaborateurs de *l'Année littéraire* furent les abbés de La Porte et Duport du Tertre, Palissot, Dorat, Sautereau de Marsy, Jourdain, Daillant de Latouche et bien d'autres. Fréron mourut en 1776 du chagrin que lui causa la suspension de son journal par le garde des Sceaux Miromesnil. Cette mesure ayant été rapportée, son œuvre fut poursuivie jusqu'en 1790 par son fils

Louis, par l'abbé Grosier, l'abbé Royou, Geoffroy, Brottier, etc. En 1800, Geoffroy et l'abbé Grosier tentèrent de faire revivre cette feuille célèbre, mais ils ne purent la pousser au-delà de 45 numéros en sept volumes.

Pierre Rousseau, attaché à la rédaction des *Affiches de Paris* et correspondant littéraire de l'Electeur palatin, avait pris goût au journalisme. Venu de bonne heure de Toulouse dans la capitale, il avait ajouté à son nom celui de sa ville natale pour se distinguer de ses homonymes renommés. Cette habitude lui valut l'épigramme que voici :

Trois auteurs que Rousseau l'on nomme,
Connus de Paris jusqu'à Rome,
Sont différents voici par où :
Rousseau de Paris fut grand homme,
Rousseau de Genève est un fou.
Rousseau de Toulouse un atome.

Pierre Rousseau prouva le contraire en créant le *Journal encyclopédique* en 1756. Il songea, tout d'abord, à en fixer le siège à Manheim, pour se trouver auprès de son protecteur ; mais à la réflexion, il s'établit à Liège, ville qui, par sa position géographique, permettait de rayonner plus facilement à travers l'Europe. Il y reçut un accueil encourageant de la part des autorités. Le premier ministre du prince-évêque de Liège lui fit accorder le privilège nécessaire et affranchit même son journal de la censure. Dévoué au parti philosophique, le nouvel organe eut l'appui de ses membres. Voltaire le proclama dans sa préface de l'*Ecossaise*, « le premier des 173 journaux qui paraissent tous les jours en Europe ». Le clergé, de son côté, n'avait pas, sans émoi, vu paraître cet organe opposé à leur doctrine et le combattit dans l'ombre. Il en fut ainsi tant que vécut le premier ministre ; mais à sa mort, survenue le 24 mai 1759, les ennemis de Rousseau se démasquèrent au grand jour. Quatre jours après, les docteurs de Louvain, par un jugement solennel, condamnaient le *Journal encyclopédique*. Le trimestre suivant, le prince-évêque prenait un mandement révoquant le privilège délivré à Rousseau et, « pour arrêter les progrès de cet ouvrage, qui, bien loin d'être utile à ses ouailles, comme il

l'avait espéré, ne pouvait que leur être pernicieux, Jean Théodore défendait à tous et un chacun de distribuer, lire et retenir ledit *Journal encyclopédique* ».

Rousseau, avisé à temps, sauva ses presses et les transporta à Bruxelles, où il continua à publier son journal sous la rubrique de Liège. Cependant, au bout de trois mois, l'impératrice Marie-Thérèse, sur les représentations du nonce du pape, lui refusa l'autorisation de s'y établir. Il dut chercher un autre asile. Il en trouva un à Bouillon, dans le duché de même nom, dont le prince lui accorda un privilège de trente années, avec permission d'installer ses presses dans sa capitale. Il y fonda la *Société typographique de Bouillon* (Luxembourg belge), qui acquit une grande importance et poursuivit jusqu'en 1773 la publication du *Journal encyclopédique*, avec ses collaborateurs Bret, J.-L. Castilhon, Chamfort, Robinet, Duruflé, etc. La collection complète de ce périodique, de 17756 à 17773, comprend 288 volumes in-12, dont un grand nombre de réimpressions. Rousseau créa et édita encore plusieurs recueils dans la petite ville où il avait reçu l'hospitalité, entre autres : le *Journal de jurisprudence*, 1763, 6 vol. in-8 ; le *Recueil philosophique et littéraire* « de la Société typographique de Bouillon », 1769-1779, 10 vol. in-8 ; enfin, un organe politique, la *Gazette des Gazettes*, 1761-1793, plus connue sous le nom de *Journal de Bouillon* et qui jouit pendant trente ans d'une réputation méritée.

L'année 1772 touchait à sa fin, lorsque Charles Panckoucke, jaloux du succès que remportait Pierre Rousseau avec son *Journal de Bouillon*, résolut de le concurrencer. A cet effet, il obtint de la condescendance du gouvernement français la permission de publier à Paris, mais sous la rubrique de Genève, un nouvel organe auquel il donna le titre de *Journal historique et politique* « des principaux événements des différentes Cours de l'Europe ». Genève, 10 octobre 1772. Cette feuille, appelée plus couramment *Journal de Genève*, offrait, sur les autres du même genre, l'avantage d'être tri-mensuelle. Elle donnait chaque fois un résumé fidèle de toutes les gazettes et papiers publics de l'époque, de sorte qu'elle jouissait d'une grande estime parmi ses lecteurs. Elle se divise en trois séries : 1. *Journal historique et politique des principaux événements...* 1772-1783, 45 vol. ; 2. *Journal historique et politique*, par Mallet du Pan l'aîné, 1784-1787, 16 vol. ; 3. *Journal historique et politique de Genève* (la couverture imprimée porte simplement *Journal de Genève*), 1788-10 août 1792, 18 vol. ; ce qui donne, pour l'ensemble, un total de 79 volumes in-12.

Deux ans plus tard, le 25 octobre 1774, Panckoucke fut également autorisé à imprimer un autre recueil à Paris, mais sous la rubrique de Bruxelles, ce qui le fit dénommer *Journal de Bruxelles*, par abréviation pour son titre : *Journal de politique et de littérature*, « contenant les principaux événements de toutes les Cours, les nouvelles de la République des lettres, etc. ». Bruxelles et Paris, 25 octobre 1774-1783, 24 vol. in-8 environ. Réuni à partir de cette dernière date à la partie politique du *Mercure*, il comptait parmi les meilleurs de l'Europe. Henri Linguet, rayé, le 11 février 1774, du tableau des avocats pour avoir publié un article injurieux pour l'Ordre à la suite de son échec à l'Académie française, avait sollicité vainement sa réintégration. Privé de son état, il revint à la carrière littéraire et se fit journaliste. Il accepta ainsi de Panckoucke la direction de la rédaction du *Journal de politique et de littérature*, aux émoluments de 10 000 livres par an. Pendant dix-huit mois, le fougueux écrivain parvint à se maintenir dans les bornes de la modération la plus effacée, mais la réception de La Harpe à l'Académie française devint pour Linguet l'occasion d'un article virulent, à travers lequel perçaient ses déceptions et ses rancunes. Cet article, inséré dans le numéro du 25 juillet 1776, fit scandale. La noble compagnie s'en émut et porta ses doléances auprès du garde des Sceaux. Ce dernier en informa le bureau des Affaires étrangères. Le ministre écrivit alors à Panckoucke pour le mettre au courant des faits et l'inviter à ne plus faire rédiger par Linguet la partie littéraire de son journal. Panckoucke communiqua au journaliste une copie de la lettre ministérielle et Linguet la lui retourna avec ses annotations dans la marge. Voici ces documents :

Copie d'une lettre du bureau des Affaires étrangères au sieur Panckoucke envoyée par lui à M. Linguet, le 2 août 1776.

« Je ne puis me dispenser, monsieur, de vous témoigner mon étonnement de la licence avec laquelle est écrit l'article de votre journal littéraire, qui rend compte des discours de MM. De La Harpe et Marmontel, à l'occasion de la réception du premier à l'Académie française.

« Cette compagnie y est traitée d'une manière scandaleuse.

« Et le récipiendaire, avec un acharnement qu'on n'avait pas lieu de s'attendre à trouver dans une feuille où l'on a affiché dans plusieurs occasions le plus grand désir de parler des différents ouvrages avec impartialité et des hommes avec modération.

« M. le garde des Sceaux m'en a porté ses plaintes dans le premier moment et ne concluait à rien moins qu'à faire supprimer le journal.

« Je ne lui ai pas dissimulé, monsieur, qu'il était dans le cas de l'être ; mais, par considération pour vous, je l'ai prié de suspendre sa résolution à cet égard. J'ai pensé, d'après la connaissance que j'ai de vos sentiments et de votre manière d'agir, qu'il pourrait se faire que vous ne fussiez pour rien dans la composition de cet article ni même du journal, de laquelle vous vous reposiez sur le rédacteur.

« Si ce fait est tel que je le présume, il faut, monsieur, avant tout, que vous ayez à ne plus employer à cet ouvrage la personne qui a commis la faute, et que vous donniez l'assurance la plus positive de ne plus lui confier la rédaction de votre journal. »

Réponse de Linguet au sieur Panckoucke

« Vous avez, monsieur, surpris la sagesse et l'équité du ministre. Ce n'est pas à lui qu'il est permis d'attribuer la lettre de bureau dont vous m'envoyez copie. Vous avez apparemment gagné quelques sous-ordres pour lui en imposer. Je fais passer cette pièce sous ses yeux avec des observations marginales qu'il est digne d'entendre.

« Cet article a été approuvé par le censeur ; on ne peut donc pas appeler licence l'énergie qui peut s'y faire sentir. Il n'y a de licencieux que ce qui est fait en fraude des lois ou contraire aux mœurs.

« Le ministre est supplié de se faire lire cet article.

« Les Affiches de Province ont parlé du récipiendaire avec plus de force et moins d'égards. M. de La Harpe est bien respectable, mais ses ouvrages le sont un peu moins. Il n'y a point de personnalités dans l'article... Le ministre est supplié de s'en faire rendre compte.

« On ignore si M. de La Harpe est digne d'un tel sacrifice, mais on osera observer au ministre qu'il est difficile d'anéantir un privilège authentique, pour donner à M. de La Harpe une satisfaction injuste.

« S'il s'agit de sentiments et de manière d'agir, le défenseur de M. le duc d'Aiguillon, le sauveur de M. le comte de Morangiès, mérite bien peut-être autant d'égards que le libraire Panckoucke. Au surplus, on observe que cet article a été lu tout au long, en minute, au libraire Panckoucke qui ne l'a pas désapprouvé et par conséquent il y est pour quelque chose.

« On parle ici de la personne employée comme d'un laquais que l'on renvoie quand on en est mécontent. Il est bien évident qu'un ministre aussi poli et aussi instruit que l'est M. le comte de Vergennes n'aurait pas ainsi traité un homme de lettres. On observera, de plus, que le libraire Panckoucke n'a pas le droit que la lettre lui suppose. Il existe un acte par lequel il est engagé pour toute la durée du privilège. L'homme de lettres que l'on appelle ici une personne, au désagrément qu'entraînait le travail du journal et qu'il prévoyait, n'aurait pas joint l'humiliation de n'être qu'un gagiste dépendant des caprices d'un libraire, à moins que le parti ne soit pris de lui enlever sans réserve tous les droits de citoyen au barreau et en littérature, et que les libraires comme les avocats ne soient au-dessus des lois et des tribunaux. Cette personne revendiquera ses droits. Elle en avait offert le sacrifice à l'honneur, elle ne le fera jamais à la force. »

Il s'ensuivit de longs démêlés. Finalement, Panckoucke dut se séparer de Linguet. La Harpe lui succéda.

Linguet, d'ailleurs, sur le point d'être conduit à la Bastille pour avoir rédigé de nouveaux écrits diffamatoires sur certains personnages, dut s'exiler. Il s'enfuit à Bruxelles, formant le projet d'y fonder un journal. N'ayant pu y réussir, il gagna Londres et créa les *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle*. Londres et Paris, 1777-1792, 179 numéros en 19 volumes in-8. Ainsi que Linguet le déclare dans le prospectus, « cet ouvrage est la continuation, anoblie par l'influence de la liberté, du *Journal de politique et de littérature* dont l'auteur s'est occupé à Paris ». Les *Annales politiques, civiles et littéraires*, étrangement hardies pour l'époque, firent grand bruit lors de leur lancement. Polémiste ardent et incisif, Linguet donna libre cours à sa combativité en éveil. Tenant les pouvoirs en échec, bravant le plus hautes classes de la société, il dénonça les abus et les turpitudes, ne ménageant personne, avec cet esprit de saillie qui ne lui manquait jamais. Ces *Annales* sont intéressantes à consulter pour connaître le mouvement des idées vers la fin du xviii^e siècle. Les doctrines qu'elles répandaient soulevèrent des colères. Le Parlements, « toutes Chambres assemblées » prononça un réquisitoire des plus violents le 18 juillet 1780. Sous un prétexte quelconque, Linguet fut attiré à Paris en enfermé à la Bastille en vertu d'une lettre de cachet. C'est dans les *Annales* que parurent pour la première fois, en trois numéros (tome X), les *Mémoires sur la Bastille*, dans lesquels Linguet retrace sa détention de plus de 19 mois. Durant son incarcération, — du 27 septembre 1780 au 19 mai 1782, — Mallet du Pan, qui avait été son collaborateur, assura à Genève la continuation des *Annales politiques, civiles et littéraires*, 5 vol. in-8. Il utilisa d'abord le même titre, puis, après la mise en liberté du fougueux pamphlétaire, celui de *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'état présent de l'Europe*, 1783, in-8.

Les *Annales politiques, civiles et littéraires* avaient été précédées, en 1776, par le *Courrier de l'Europe*, gazette anglo-française, Londres et Boulogne. Ce ne fut pas sans difficulté que son introduction fut autorisée en France. Le ministre des Affaires étrangères n'y consentit qu'en considération de l'utilité que ce recueil pourrait présenter au cours de la guerre qui allait s'engager pour l'indépendance de l'Amérique. Il était cependant à redouter qu'un journal rédigé de l'autre côté du détroit dépassât la mesure qui convenait. Dès le second numéro, il se voyait proscrit en France. Cependant, après maintes protestations, ses éditeurs réussirent à faire lever l'interdiction. Les premiers numéros avaient paru en juillet 1776 ; la distribution en fut de nouveau permise à Paris à compter du 1^{er}

novembre de la même année. Le titre fut alors ainsi modifié : *Courrier de l'Europe* ou *Gazette des Gazettes*, « continuée sur un nouveau plan, le 1^{er} novembre 1776 ». Il se publiait à Londres et était réimprimé pour la France, à Boulogne, avec l'assentiment et sous la censure du gouvernement. Il eut pour rédacteurs Serre de Latour, Théveneau de Morande, Brissot, le comte de Montlosier, etc. « *Le Courrier de l'Europe*, écrit Brissot, est peut-être le seul monument qu'on doive un jour consulter pour connaître l'histoire de la révolution d'Amérique. » Cette publication, des plus importantes pour l'histoire politique, littéraire et morale du xviii^e siècle, s'acheva en 1792, formant une collection de 32 volumes in-quarto.

À ces journaux d'apparence étrangère, il convient d'ajouter le *Nouveau Journal des Savants*, dressé à Rotterdam par le sieur C... (Chauvin, réfugié français), Rotterdam et Berlin, 1694-1698, 4 volumes in-8 ; le *Nouveau Magasin français* ou « Bibliothèque instructive et amusante », par M^{me} L.-P. de Beaumont, Londres, 750 gr. in-8 à deux colonnes ; le *Journal général de l'Europe*. Politique, commerce, agriculture, par P.-H.-M. Lebrun (Tondu), J.-J. Smits et autres. Liège et Hervé, 1^{er} juin 1785-1790, 29 volumes in-8. Cette feuille compte parmi les plus importantes qui précédèrent la Révolution. Elle eut à supporter de nombreuses persécutions de la part des autorités françaises et liégeoises et fut maintes fois interdite, même proscrite des pays où elle paraissait, en raison des opinions qu'elle exprimait. Bien rédigée, elle « n'offrait point, dit la *Correspondance Secrète*, une bigarrure désagréable d'articles incohérents comme la plupart des gazettes ; c'est une véritable histoire du temps ». On y trouve notamment de précieuses indications sur les révolutions française, brabançonne et liégeoise.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre VII

LIBELLISTES ET PAMPHLÉTAIRES

[Retour à la table des matières](#)

La découverte de l'imprimerie facilita la diffusion des innombrables satires, pamphlets et autres publications éphémères que faisaient naître les événements politiques ou religieux du moment. En raison de leurs sujets d'actualité, ces diverses productions de la pensée se rattachent indirectement à la Presse. Avant l'invention de Gutenberg, il était facile d'arrêter et de jeter dans un cul de basse-fosse le troubadour ou le jongleur ambulant qui colportait oralement les médisances ou les critiques véhémentes. On étouffait ainsi sa voix. Grâce à l'impression, ces plaintes se propageaient davantage, et si on les détruisait par le feu, les pages renaissaient de leurs cendres, plus violentes que jamais. Ce furent ces satires, ces libellés, ces pamphlets qui déterminèrent les premières mesures coercitives contre la liberté d'écrire.

Durant les guerres du xvi^e siècle, la satire française s'associa aux fureurs de tous les partis. Les textes répandus furent graves, calomnieux, plus ou moins savants. On vit déjà quelques libellés purement politiques. Les récits sur les querelles de François I^{er} et de Charles-Quint furent de véritables pamphlets, sans exception les accusations, les récriminations, les défis, les fanfaronnades mêmes, publiés tant au nom de ces princes que sur leur ordre. Citons notamment : *Lettres de*

François I^{er} au Pape, 1527 ; Responce du très puissant et très invict l'empereur Charles V, roi d'Espagne, sur les Lettres du Roy de France aux princes électeurs et aussi sur l'apologie ou contradiction du même roy à l'encontre le tractat fait entre luy et l'empereur ; à Madrile, en Espagne. Cum privilegio, Anvers, 1527, petit in-8 goth., rare. Recueil d'anciennes lettres et escriptures, sur lesquelles se comprend la vérité des choses passées entre la magesté de l'empereur Charles cinquième et François, roy de France, etc. Anvers, 1536, petit in-4 goth. Défense du Roy contre les calomnies de Jacques Omphalius. Apologie en défense pour le Roy contre ses ennemis et calomniateurs, 1544, petit in-quarto.

Sous le règne de François II, les Guise commencèrent à devenir le point de mire des pamphlétaires. La prose et les vers furent dirigés contre eux. C'est ainsi qu'en 1560 parut l'*Epistre envoyée au Tigre de la France*, sans lieu d'impression, ni date, petit in-8 de sept feuillets non chiffrés. Charles de Gise, cardinal de Lorraine, y est violemment pris à partie. Ce pamphlet vigoureux est une imitation de la première *Catilinaire* de Cicéron. Il commence ainsi : « Tigre enragé, vipère venimeuse, sépulcre d'abomination, spectacle de malheur, jusques à quand serace que tu abuseras de la jeunesse de nostre roy ? » Ce libellé, des plus rares et « enragé comme son titre même », mobilisa toute la police de l'Eglise et celle de l'Etat, dont l'auteur, dit Brantôme, « quand il eût eu cent mille vies, les eût toutes perdues », s'il avait été découvert. S'il resta caché, on trouva l'imprimeur, nommé Martin L'Hommet, qui en avait quelques exemplaires dans son atelier. Amené à la conciergerie du palais, il y fut interrogé par le conseiller du Lyon. La procédure, rapidement conduite, L'Hommet, par arrêt du 13 juillet 1560, fut condamné à la potence. Passant sur le lieu du supplice, place Maubert, un marchand de Rouen, voyant le peuple très agité contre le patient, s'écria : « Eh quoy, mes amis, ne suffit-il pas qu'il meure ? Laissez faire le bourreau. Le voulez-vous donc davantage tourmenter que la sentence ne porte ? » Il fut aussitôt entouré, frappé, traité de huguenot et appréhendé. A son tour sommairement interrogé, il fut convaincu de complicité ave L'Hommet. Il eut beau protester de son innocence, affirmer qu'il n'avait jamais connu l'imprimeur et jurer qu'il n'avait tenu ses propos que pour calmer le peuple, il fut néanmoins condamné à être pendu et étranglé sur cette même place Maubert.

Il existe une autre pièce manuscrite en vers qui offre beaucoup d'analogie avec la précédente. Publiée en 1561, elle porte ce titre : *Le Tygre, satyre sur les*

gestes mémorables des Guysards. Puis vint le *Pasquil de la Cour*, par P. Cunières, 1561, comprenant 24 quatrains, dont celui-ci, adressé à François de Guise :

Veu qu'estranger tu es de ce royaume,
Que tardes-tu de serrer ton bagage ?
Et que soudain faces place à Vendosme
Que tu voulois détenir en otage.

Citons en outre : *Les Estats de France opprimés par la tyrannie de Guise*, 1560 ; l'Histoire du tumulte d'Amboise, 1560, où l'on trouve, à la fin, ce joli couplet :

Le feu roi devina ce point,
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfants en pourpoint
Et son pauvre peuple en chemise.

Le nombre des pamphlets s'accrut sous Charles IX, bien que ce monarque, par son ordonnance du 10 septembre 1563, ait institué la peine de mort contre leurs auteurs. Ces écrits furent téméraires, audacieux, violents, acerbes, insultants, même. La nuit sanglante de la Saint-Barthélemy, du 24 au 25 août 1577, ouvrit le flot à une multitude d'imprimés. Les signataires : Etienne, Languet, Hotman, Porthaise, Rose, Cramé et quelques autres anonymes. Ils se distinguèrent des libellistes vulgaires par une prose plus savante, une versification plus malicieuse, plus spirituelle. Ils propagèrent, entre autres, le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, royne-mère, auquel sont récitez les moyens qu'elle a tenus pour usurper le Gouvernement du royaume de France et ruiner l'Etat d'iceluy*, 1573. Ce pamphlet, attribué à Théodore de Bèze, dépeint Catherine de Médicis sous une vie de débauches et de crimes pour se maintenir au pouvoir.

Les libellés n'épargnent pas non plus Henri III, succédant à son frère Charles IX en 1574. C'est par centaines que furent imprimées les satires outrageantes jail-

lissant un peu partout, principalement à Paris, Lyon, Rouen, Poitiers, Toulouse, Douai, etc. L'une des premières eut pour titre : *La Singerie des huguenots, marmots et guenons*, 1574. La plus célèbre fut *La France Turquie, c'est-à-dire conseils et moyens tenus par les ennemis de la couronne de France pour réduire le royaume en tel estat que la tyrannie turquesque*, Paris, 1575. Catherine de Médicis y est accusée d'avoir empoisonné les princes et hommes d'Etat les plus regrettés du peuple. La même année parurent : *l'Antipharnaque du chevalier Poncet et les Lunettes de Crystal de roche... pour servir de contre-poison à l'Antipharnaque*.

La lutte entre catholiques et calvinistes se poursuivait de plus belle. Les pamphlétaires s'attaquèrent au pouvoir royal, préconisant le soulèvement à main armée. Dans le *Tocsin contre les massacreurs et auteurs des confusions en France*, « adressé à tous les princes chrestiens » (Reims, 1579), ils sollicitaient même l'intervention de l'étranger pour protéger le parti calviniste contre les excès des catholiques. Ces quatre dernières pièces et plusieurs autres de même nature, critiquant sans vergogne le gouvernement, furent ainsi publiées ouvertement avec date, nom d'imprimeur, de lieu, et même avec privilège. Si les lois sur la Presse eussent été respectées, aucun imprimeur n'aurait osé prendre la responsabilité de telles relations.

Signalons encore *La vie et faicts notables de Henry de Valois tout au long, sans rien requérir, où sont contenus les trahisons, perfidies, sacrilèges, extorsions, cruautés et hontes de cest hypocrite et apostat, ennemy de la religion catholique*, 1589 ; *les Sorcelleries de Henry de Valoys et les oblations qu'il faisait au diable dans le bois de Vincennes*, « avec la figure des démons d'argent ocré », Paris, 1589.

Le fanatisme religieux se confondait dans les passions politiques. Les esprits s'échauffèrent tellement, qu'à l'instigation des partisans de la Ligue ou *Sainte Union*, Jacques Clément en vint à assassiner Henri III, le 1^{er} août 1589. A cette occasion parut un libellé faisant l'apologie du régicide : *Le Martyre du frère Jacques Clément, de l'ordre Saint-Dominique, contenant au vray toutes les particularités de sa sainte résolution et très heureuse entreprise à l'encontre de Henry de Valois*. A Paris, chez Robert le Fiselier, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or, 1589, avec permission. Le plus curieux, c'est que l'imprimeur avait réussi à obtenir l'autorisation du censeur et qu'il ne fut pas inquiété. Seuls, les bénédictins que

l'auteur avait qualifiés de *huguenots* le poursuivirent pour ce *fait* seulement. Le Parlement de Paris, se basant sur le même point, rendit, le 12 septembre 1589, un arrêt autorisant les plaignants à faire procéder à la saisie de tous les exemplaires de l'ouvrage, jusqu'à ce que le feuillet litigieux soit corrigé et remplacé. Le libraire se soumit. Ainsi, la première Cour souveraine ne releva aucun délit contre le pamphlet lui-même, mais limita son intervention à quelques mots qui avaient blessé la susceptibilité d'un ordre religieux. Le feuillet refait porte les folios 31 et 32. La différence des caractères permettrait de supposer qu'il appartient à une autre édition, ce qui serait une erreur.

La plupart de ces pamphlets demeuraient anonymes. Au surplus, ceux qui paraissaient sous des noms connus étaient le plus souvent désavoués. Il en existait un grand nombre, dont les prétendus auteurs ou éditeurs se cachaient sous des pseudonymes. Par exemple, la prose du clergé de Paris, satire licencieuse, violente, d'une belle poésie, inspirée par la réprobation de l'assassinat de Henri III et les dérèglements de la duchesse de Montpensier, sœur de Guise. Le titre portait : *Prosa cleri parisiensis, ad ducem de Mena, post cædem régis Henri III. Lutetia, apud Sebastianum Nivellium, typographum Unionis, 1589.* — (A la suite) : *Prose du clergé de Paris adrrssée (sic) au duc de Mayne après le meurtre du roi Henri III.* Traduite en françois par M. Pierre Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. Le texte latin, publié par l'imprimeur Sébastien Nivelles, précédait la traduction en vers français donnée par Pigenat auquel on l'attribue faussement. Or, Pigenat, un des quarante ligueurs qui avaient signé l'acte de dégradation de Henri III, n'a pas plus traduit la prose contre les meurtriers de ce monarque que Nivelles, imprimeur de l'Union, ne l'a jamais imprimée. C'est plutôt par dérision que les vrais coupables en ont assigné la paternité à ces deux suppôts de la Ligue, persuadés que le public ne se laisserait pas prendre à la supercherie. Il en fut de même pour les facéties politiques de Chicot ou de Pierre du Four Levesque, qu'on a eu tendance à prendre quelquefois pour des écrivains et qui, en somme, n'étaient que des bouffons chargés de divertir le peuple pendant la Sainte-Union. Les libellistes se mettaient prudemment à l'abri derrière leurs noms peu répandus. En principe, lorsqu'un livret satirique portait un nom d'auteur sans être accompagné de celui d'un imprimeur, on pouvait se persuader que le premier était un pseudonyme.

Sous le règne de Henri IV, les pamphlets diminuèrent sensiblement. Vers les dernières années de la vie du béarnais, ces brochures populaires ne se montrèrent

que de loin en loin. Celles qui triomphèrent par leur esprit ou leur gaîté sont une exception. Dans cette catégorie, il convient de classer la *Satyre Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris*, Turin, 1594, et Ratisbonne, 1709, 3 vol. in-8. L'édition princeps paraît être celle donnée à Tours par Jamat Métayer, dès les premières semaines de 1594, malgré la fausse date de 1593 portée sur quelques exemplaires. Celle de Ratisbonne, de Le Duchat, quoique plus complète, ne contient pas deux pièces fort plaisantes figurant à la fin de l'édition de Turin. Elles sont intitulées : la première : *Agenda seu Instructio Cardinalis Placentini... in Gallia salutem* éditée ; la seconde, *Cacochyme ou Catéchisme du docteur Pantalón et de son disciple Zani*.

La *Satyre Ménippée* a pour objet la réunion des Etats convoqués à Paris, le 10 février 1593, par le duc de Mayenne, dans le but d'élire un roi et de connaître les prétentions de ceux qui briguaient à la couronne. La division des intérêts et la violence des partis ne permirent pas d'obtenir une consultation définitive. C'est, en somme, le compte rendu de ce congrès politique qui s'y trouve rendu sous la forme de plaisantes et mordantes critiques. L'idée première de la *Satyre Ménippée* appartient à Pierre Leroy. Celui-ci en avait tracé le cadre et ses amis Nicolas Rappin, Passerat, Florent Chrestien en rédigèrent les différents morceaux. Pierre Pithou, revoyant l'ensemble, amena l'œuvre à cet état de perfection qui lui permit d'acquiescer aussitôt un succès éclatant. Elle fut écrite en la maison d'un grand ami des Lettres, Gillot, conseiller-clerc au Parlement de Paris, habitué à recevoir les beaux esprits de son temps. Après des siècles, la *Satyre Ménippée* compte encore parmi nos classiques réputés. Le canevas primitif de cette diatribe célèbre est une copie à la main, formant un cahier petit in-folio de douze feuillets ou vingt-quatre pages de texte ayant pour titre : *Abrégé et l'Ame des Estatz convoquez à Paris en l'an 1593, le 10 febvrier*. Ce manuscrit a été publié pour la première fois, par Charles Read, sous ce titre : *Le texte primitif de la Satyre Ménippée*, Paris, 1878.

Si l'on constatait une raréfaction des pamphlets, une lutte sourde n'était pas moins dirigée contre l'autorité de Henri IV. Certains Parlements crurent même devoir entrer en lice. Ceux de Paris, Rouen, Dijon et plusieurs autres rendirent des arrêts défendant, sous peine de vie, de servir la cause du roi contre la Ligue. Et ces authentiques documents judiciaires furent publiés séparément sous forme de libellés. Aussi, les auteurs pouvaient-ils obtenir facilement leur privilège, signer librement leur factum et insulter impunément un souverain persécuté par des fac-

tieux. Le 19 août 1593, parut une satire intitulée : *Le Banquet et après disnée du comte d'Arête où il se traicte de la dissimulation du roi de Navarre et des mœurs de ses partisans*, par le ligueur Louis d'Orléans, auteur du *Catholique anglais* et de l'*Anti Franco Gollia* ; ce dernier n'avait aucun lien avec les membres de l'ancienne maison royale de France. Dans cette pièce contre la conversion du roi, on remarquait tout d'abord des vers comme ceux-ci :

J'ai vu, ces jours passés, et, comme moi, la France
A vu ce trait marqué de parfaite impudence,
Qu'ils nommaient très chrétien *ce monstre béarnais*
Bien qu'il eut contre Christ endossé le harnais.
A grand'peine avait-il, par une feinte messe,
Résolu de piper la française noblesse,
Qu'il jetait à pleins seaux des larmes de ses yeux ;
Et lorsqu'on publia cette farce nouvelle,
À ce saint vermoulu tous portaient leur chandelle,
Et baisaient à troupeaux les mains et pieds poudreux
De ce monstre écorcheur de nos frères de Dreux.

L'auteur ne se montrait pas plus aimable dans sa prose. Au cours du banquet auquel assistaient sept ou huit ligueurs des deux sexes, ceux-ci s'entretenaient sur l'état déplorable de la Ligue dans lequel la conversion du roi l'avait réduite L'un d'eux faisant allusion aux prélats, ministres et autres personnages présents à la cérémonie, suggérait « qu'il fallait bailler aux Seize de Paris la veille de la Saint-Jean, afin d'en faire une offrande à Saint-Jean-en-Grève, et qu'attachez comme fagots depuis le pied jusqu'au sommet de ce haut arbre, et *leur Roy dans le muid où l'on met les chats*, on eût fait un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre ». Le muid, dont il est question, rappelle l'ancien usage parisien de suspendre à l'arbre du feu de la Saint-Jean un tonneau, un sac ou un panier plein de chats brûlés pour amuser le peuple.

Le drame se terminait par cette farce : « Le collecteur des tailles de mon village, qu'ils appellent le *coleteux*, assure qu'à la messe, au lieu de dire : « *Mea-*

culpa, mea-culpa, mea gravissima culpa » le Béarnais disait tout bas : « *Si je les attrape, si je les attrape, si je les attrape, je ne leur failliray pas.* »

L'auteur de cet infâme libellé ne le signa pas lorsqu'il parut en 1593 ; mais l'année suivante, ayant été contraint de se réfugier dans les Flandres, il le fit réimprimer en le faisant précéder de son nom. Lorsque *Henri le Grand* eut reconquis son royaume, ce même écrivain, qui avait répandu tant d'invectives, tant de fiel sur ce prince, ne savait quels termes employer pour le congratuler.

Les pamphlétaires usaient de toutes les ruses pour divulguer leurs pensées, pour faire pénétrer leurs productions chez ceux qui les eussent condamnées. C'est ainsi qu'ils profitèrent, en 1595, d'une réédition du poème du Tasse, la *Jérusalem délivrée*, pour introduire, au vingtième chant, des vers satiriques et séditieux contre Henri IV et l'Etat. Le Parlement de Paris, saisi du délit, ordonna, par arrêt du 1^{er} septembre 1595, non pas la destruction du livre, mais seulement la suppression des vers qualifiés « diffamatoires contre les rois Henri III et Henri IV ».

Après l'assassinat de Henri IV par Ravaillac, le 14 mai 1610, les satires reprirent une recrudescence plus vive que jamais. Nous nous trouvons sous la régence de Marie de Médicis. Les pamphlets se transformèrent alors, devinrent fanfarons, facétieux, bouffons ; il y en eut de dramatiques, de gaillards et même de licencieux. C'était l'époque de la farce poétique. La Cour y joua un rôle, ayant comme comparses les aspirants à ses faveurs en lutte contre les favoris e titre ; ces derniers, de leur côté, ne cessaient de harceler le futur maréchal d'Ancre, l'aventurier Concini, et sa femme, Léonara Galigaï. Le libellisme se trouva alimenté par la plume des grands seigneurs *malcontents* et par les sarcasmes du peuple, qui souffrait de cet état de choses. Les brochures, portant les signatures des Conti, des Rohan, des Longueville, des Bouillon, se croisaient avec celles des Bruscambille, de Maître Guillaume, de Mathurine, de Pernelle et de Jacques Bonhomme, prétendu descendant de *Jacquiers*, paysans révoltés contre les nobles au xvi^e siècle. La meilleure des pièces, publiée sous le nom de ce dernier, a pour titre : *Lettre de Jacques Bonhomme, paysan du Beauvaisis*. Elle se distinguait des autres par un frontispice orné et par un portrait du *Jacquier*, gravé sur bois. Cette famille supposée de Jacques Bonhomme constituait une bande joyeuse, trépidante, composée de nombreux parents signant tour à tour les pamphlets qu'ils produisaient. Ce sont Guillaume, Dupuy, Joufflu, Turlupin, Mathaut, Panurge, Bruscambille, Croquart,

Mathurine, Pernelle, Guillemette et Myrthale, personnages montrant plus de malice que le fiel.

Les pièces de 1610 et des années suivantes, concernant le crime de Ravailiac, forment une série intéressante. Citons : le *Véritable manifeste de la demoiselle d'Escornan*, les *Mânes de Henry le Grand se plaignent à tous les princes*, la *Rencontre de M. le duc d'Épernon et de François Ravailiac*, *Extrait du manuscrit du duc d'Aumale*, *l'Ombre de Henry le Grand au Roy*, le *Bon Navarrais aux pieds du Roy*, la *Chemise sanglante d'Henry le Grand en 1615*, dont voici le début :

« Hélas ! hélas ! faut-il que je reprenne mes cendres, pour souffrir un nouvel assassinat ? Faut-il que mon sang couvre pour jamais les carreaux de cette grande et superbe ville de Paris, l'œil de l'Europe ? faut-il que mon fils voie le Louvre et couche dans ma chambre, sans sentiment de douleur, de voir les cendres de son père et son sang couler partout, sans volonté de le venger ? Cruel siècle, où la méconnaissance règne et le vice est en vigueur !

Louis XIII (mon cher fils), c'est à vous que je parle ; c'est à vous dont je me plains ; je trouve long votre silence ; tant que vous n'avez pu parler, tant que vous avez été sous les verges, sans appui et sans soutien ; mais à présent que votre cousin le prince de Condé la remue pour un si pieux office, à présent que vous êtes majeur et pouvez commander, ne rougissez-vous point de honte, qu'il vous devance à la poursuite de cette vengeance ? Au contraire, vous lui jetez sur les bras une armée pour l'opprimer, vous le voulez exterminer, et trouvez juste de le perdre ; comme s'il demandait votre sceptre... »

Une multitude de satires, pour ou contre les Jésuites, circulèrent bientôt, telles : le *Catéchisme des Jésuites*, la *Doctrine curieuse*, la *Recherche des Recherches*, l'*Anti-Coton*, la *Salade des Iniquistes*, le *Tocsin*, et le *Premier Coup de la retraite contre le Tocsin*, le *Fléau d'Aristogiton*, le *Remerciement des beurrières au sieur de Courbouzon Montgomery avec la Harangue de la grosse Margot*, le *Guet des bons pères Jésuites pour espier les actions des roys*.

Parmi tant d'autres, mentionnons : la *Guerre des singes et des marmousets* ; la *France mourante, dialogue entre L'Hospital, Bayard et la France* ; l'*Anti-Huguenot*, 1627, vive satire contre le duc de Rohan.

Sous le ministère de Richelieu, les pamphlets furent tantôt étudiés, méthodiques, mesurés, tantôt d'une violence extrême, atroces et sanglants, préconisant la dague ou le poignard pour faire justice ou se défendre. Voici tout d'abord *Lettre* (manifeste) *de Monsieur au Roy*, 1631 ; *Lettre de M. de Chantelouve aux nouvelles Chambres de Justice*, 1632. Les éditions originales des plus violentes semblent avoir été imprimées ou répandues à Paris, sous le pouvoir de l'homme redoutable qu'on y déchirait, comme *La Miliade*, *La Cordonnrière de Loudun*, *Les Visions de Rabbi Bénoni*, *l'Impiété sanglante du cardinal de Richelieu*, Alias la *Translation des reliques de saint Fiacre pour guérir*,... etc.

La Miliade parut pour la première fois en 1636. Ce poème satirique a été ré-édité plusieurs fois en format in-4 et in-8. A la lecture, il est aisé de se convaincre qu'il a été lancé du vivant de Richelieu, et ce qui tend à le prouver, c'est que le cardinal fit enfermer à la Bataille le poète Charles Beyz, soupçonné d'en être l'auteur, bien qu'il n'y ait pris aucune part. *La Cordonnrière de Loudun*, alias *Lettres de la Cordonnrière à la Reine-mère*, est contemporaine de Richelieu. Le père Joseph, en effet, accuse Urbain Grandier d'en avoir écrit le texte. Cette imputation, quoique dénuée de fondement, servit de prologue au drame de la Possession prétendue des Ursulines de Loudun. Ce volume a été réimprimé après la mort du célèbre ministre, avec les *Visions de Rabbi Bénoni*. La première édition, petit in-4, de ce dernier ouvrage fut publiée, sans doute, en 1635, sous la rubrique Cosmopolis, mais en réalité originaire de Belgique ou de Hollande ; puis ce volume fut réimprimé avec plusieurs pièces du même genre en 1644 et 1645, d'abord dans un recueil in-4, ensuite dans un autre de format in-8. *L'Impiété sanglante du cardinal de Richelieu* sortit en un in-4, sans date, de quatre feuillets. Bien que ce livre porte *Envers* (sic) comme désignation de lieu, les caractères en sont français. L'édition renferme, d'ailleurs, d'innombrables fautes et l'imperfection de l'exécution typographique, la mauvaise qualité du papier, dénotent assez l'intention de masquer un tirage français clandestin. Un autre libellé, le *Trésor des épitaphes pour et contre le cardinal de Richelieu*, encore un in-4, de huit feuillets, provient du même atelier, car on y remarque les défauts semblables de la brochure précédente. Sus le titre figure la mention : *Imprimé par I. I., à Anvers*. Cet opuscule, étant

donné son but, n'avait pu devancer le trépas du cardinal et contenait ces deux épitaphes :

Cy gît Armand, qui, dans toute la terre,
Sema la peste, et la faim, et la guerre,
Productions dignes de son esprit :
Et le seul pas qu'au désordre où nous sommes,
Ce prestre a fait sur ceux de Jésus-Christ,
C'est qu'il est mort pour le salut des hommes.

Cy gist que personne ne pleure,
Mon bon seigneur le cardinal ;
S'il est au ciel, il n'est pas mal ;
S'il est au diable, à la bonne heure.

Sous la Fronde, les pamphlets prirent un côté comique et goguenard à l'instar de ceux de la minorité de Louis XIII. Tour à tour sérieux ou burlesques, plaisants ou acerbes, spirituels ou niais, ils poussèrent parfois jusqu'à l'effronterie. Beaucoup de ces pièces historiques et politiques sont en vers et toutes se firent jour sous les arrêts du Parlement, à travers les barricades, sous les émeutes et les coups de mousquet, au milieu d'une frivolité et d'une gaîté sans exemples.

Le nombre de ces pamphlets, connus sous le nom de *mazarinades*, est prodigieux. Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis la déclaration de rivalité, qu'on les comptait déjà par centaines. L'interprète des écrits du temps annonçait, vers la fin de mars 1649, huit cents nouveaux venus depuis le mois de janvier de la même année :

Huit cents petits livres nouveaux,
Qu'on appelle brides à veaux,
Marcheraient, ainsi que je pense,
Au-devant de Votre Eminence ;
Peut-être les a-t-elle vus.

Pour moi, après les avoir lus,
Je les nomme des amusettes
Et des tire-sols de pochettes :
Car interprétant sainement
Le fort de leur raisonnement,
Otez les mots qui vous accusent,
Ce sont des fols qui s'y amusent.

Dans ses diverses phases, de janvier 1649 à octobre 1652, la Fronde en a produit plus de quatre mille, 4 172 exactement. Les *mazarinades* n'ont pas toutes été imprimées. Il faut compter qu'un quart environ resta manuscrit, ce qui en porterait le total à 5 200 approximativement. Quant aux imprimeurs et aux libraires qui se chargèrent de les publier et de les répandre, leur nombre s'élève à 281. Ces libellés, ceux de 1649, surtout, n'eurent que deux sujets : la maltôte et Mazarin. Les financiers, les traitants, partisans, monopoleurs, ont fait les frais d'une moitié de ces écrits, Mazarin de l'autre moitié. C'est parmi eux que parurent sa *Confession*, son *Testament*, ainsi que les pièces qui pourraient constituer ses *Heures* : le *Salve regina*, l'*In manus*, le *De profundis*, etc.

La plus fameuse des *mazarinades* est intitulée : *Remontrances de François Paumier* (pseudonyme) *au Roy sur le pouvoir et autorité que S. M. a sur le temporel de l'estat ecclésiastique*, Paris, 1650, in-4. Cette brochure, qui souleva tant de bruit, fut supprimée avec un tel soin qu'on n'en connaît que deux exemplaires. Le *Catéchisme royal* est, sans doute, la meilleure de toutes les *mazarinades* à forme religieuse. La plus perfide serait : *Le Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables... pour récompenser ceux qui délivreront la France de Mazarin*, 1662.

Les meilleures *mazarinades* sortaient des presses de la veuve Guillemot, de Robert Sara et de Cardin Besogne. Les pièces les plus séditieuses s'imprimaient chez la veuve Antoine Coulon. Cette affluence de libellés enrichit les éditeurs aux dépens des auteurs, si l'on en juge par les émoluments qu'ils recevaient pour leurs manuscrits. Une feuille ordinaire en prose ou en vers leur était payée trois livres. Pour gagner quatre livres tournois, il fallait produire un chef-d'œuvre de bouffonnerie ou de médisance ; mais pour toucher une pistole, il fallait posséder des qua-

lités exceptionnelles permettant de faire rouler une presse pendant une semaine. Ce fut le temps des pamphlétaires les plus illustres : Gondy, Joly, Sarrazin, Patin, Caumartin, Portail, Scarron, Marigny. Après eux et quelques écrivains moins notoires, venaient les affamés sans nom, des étudiants, des secrétaires de Saint-Innocent, des chanteurs du Pont-Neuf, dont l'un parvenait à produire jusqu'à six pamphlets dans la même journée. Des garçons d'imprimerie écrivaient eux-mêmes une partie des pièces qu'ils mettaient sous presse. On voyait un colporteur débiter celles qu'il avait composées ; on voyait un garçon de cuisine préparer une brochure séditieuse au lieu de tourner une sauce. Mazarin lui-même, suivant son propre aveu, rédigeait ou faisait rédiger des mazarinades qu'il répandait par les rues pour fomenter des émeutes et les exploiter ensuite à son profit. Ces pamphlets s'étaient sur le Pont-Neuf, se criaient sur les voies publiques, se chantaient aux carrefours. Les plus mauvais se vendaient, paraît-il, plus rapidement parce qu'ils s'adressaient au peuple, qui ne comprenait pas grand'chose à ces écrits politiques s'ils étaient convenablement rédigés.

Après la majorité de Louis XIV, les pamphlets devinrent aventureux, romanesques, libertins, se faisant les échos des scandales ou des indiscretions des alcôves princières. Divers libellés politiques naquirent à la suite des prétentions de Louis XIV sur les Pays-Bas. Les succès d'abord remportés dans les guerres firent naître des pamphlets historiques. L'Europe entière s'étant dressée contre Louis XIV pour lui faire regretter ses victoires, les libellés prirent un ton sévère, raisonné, traitant les questions les plus graves de la politique, cherchant à pénétrer les pensées des cabinets étrangers. Durant 25 ans, la plupart de ces pièces conservèrent une allure purement politique, contenant parfois des critiques amères sur le gouvernement ; tenant des propos diffamatoires contre les hommes d'Etat ; livrant à la risée du peuple des personnages d'un rang élevé. Tous se succédèrent, plus ou moins enfiévrés, selon les variations de la situation, tant intérieure qu'extérieure. Certains s'en prirent aux intrigues galantes de quelques personnalités de la Cour, peignant des tableaux de mœurs plus ou moins fidèles. Certains retracèrent les amours successives du *Grand Roi* et de ses favorites : M^{mes} de La Vallière, de Montespan, de Fontanges ; l'union secrète du monarque avec la veuve de Scarron donna lieu aux *Entretiens sur la conclusion du mariage de M^{me} de Maintenon avec Louis XIV*. Cette satire, datée de 1710, est des plus rares.

Citons encore ces factums introuvables : *Amours secrètes de M^{me} de Maintenon, épouse de Louis XIV*, 1694, alias *La Casette ouverte à l'illustre Créole* ; *Relation historique de l'Amour de l'Empereur de Maroc pour Madame la Princesse Doüarière de Conty*, écrite en forme de lettre à une personne de qualité, Cologne, 1700 ; *Amours de M^{lle} de Montpensier*, 1673, alias *le Perroquet* ; *Les Conquêtes du Grand Alcandre dans les Pays-Bas*, (Les Pays-Bas au figuré), 1690 ; *La Chasse au loup de Monseigneur le Dauphin*, 1695 ; *La Déesse Monas*, 1698 ; *Les Amours de la Cour de Saint-Germain*, 1685 ; *Le Divorce royal*, 1692 ; *Le louis d'or politique et galant*, 1695 ; *Almanach royal commençant par l'année 1705, où est parfaitement observé le cours du soleil d'injustice*, pièce en vers avec 8 caricatures, contre Louis XIV ; *Le taureau banal de Paris* ; *Histoire de l'amour feinte du roi pour Madame*, belle-sœur de Louis XIV et sœur du roi d'Angleterre, etc., etc.

Madame, épouse de Monsieur, frère de Louis XIV, fut encore l'héroïne d'un autre factum : *La Princesse ou les amours de Madame*. Un exemplaire avait été adressé au souverain d'Angleterre, ainsi qu'au ministre Louvois. Ce dernier remit le sien à Louis XIV. Ce monarque en informa aussitôt sa belle sœur, afin qu'elle prît ses dispositions vis-à-vis de son mari au cas où celui-ci serait mis au courant. Cette princesse se trouvait cruellement traitée dans cette brochure, et la prétendue passion qu'on l'accusait d'avoir éprouvée pour le comte de Guiche y était relatée dans ses moindres détails. Madame appréhendait que ces calomnies, imprimées en Hollande, ne fussent répandues à profusion dans Paris. Elle manda auprès d'elle l'évêque de Valence, Daniel de Cosnac. Le prélat, s'étant rendu auprès de la princesse, envisagea avec elle les mesures à prendre pour parer à la situation. M. de Valence dépêcha spécialement en Hollande un homme de confiance avec mission de s'enquérir de tous les libraires entre les mains desquels ce libellé serait tombé. Il s'en acquitta si bien, qu'il obtint de la république des Provinces-Unies des défenses de l'imprimer, racheta dix-huit cents exemplaires déjà tirés, qu'il rapporta à Paris, où ils furent brûlés. L'auteur n'en fut jamais connu.

Ces nombreux pamphlets, politiques, historiques ou légers furent exportés des Pays-Bas et les presses françaises peuvent se flatter de ne pas y avoir collaboré. Gatien Sandraz des Courtils, le plus fécond, le plus infatigable des libellistes de la Hollande, écrivit la majeure partie de ces récits anonymes sur la divulgation des

intrigues de la Cour de France. Il fut aidé dans ce genre par une tourbe d'imitateurs.

La Régence de Philippe d'Orléans amena l'éclosion d'une foule de libellés aussi mordants les uns que les autres, lesquels devaient, plus tard, troubler complètement la politique du neveu de Louis XIV. L'un des plus fameux fut celui qui a pour titre : *Les Philippiques*, de Lagrange-Chancel, odes comprenant chacune une trentaine de strophes de dix vers. Les trois premières circulèrent d'abord sous le manteau, en copies manuscrites, au début de février 1719, pour être imprimées en août 1720. Les mœurs et les habitudes dépravées du Régent s'y trouvaient outrageusement mises à nu. L'auteur des *Philippiques* avait été relégué aux îles de Lérins pour une satire qu'il avait écrite antérieurement contre le duc de La Force. Le Régent, pour se venger, ordonna de le précipiter à la mer. Lagrange-Chancel réussit à s'enfuir en Hollande, et c'est dans ce pays qu'il composa ses quatrième et cinquième *Philippiques*. D'autres satires, hardies et moqueuses, combattirent violemment le système de Law, critiquant l'accroissement exagéré des billets, la hausse exorbitante des denrées, lançant également leurs flèches contre les principaux agioteurs.

Louis XV, prince faible, insouciant et débauché, donna prise à de nombreux libellés, lui reprochant ses guerres désastreuses, en particulier celle de Sept Ans ; la perte de nos conquêtes antérieures, la cession de plusieurs de nos possessions coloniales. Ses liaisons avec la duchesse de Châteauroux, la marquise de Pompadour et M^{me} du Barry provoquèrent des satires parfois galantes, parfois cinglantes à l'excès. L'une des plus fameuses a pour titre : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*. À Amsterdam, aux dépens de la compagnie, 1745, in-12. Cet ouvrage anonyme est plein de traits mordants, de révélations piquantes sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, ainsi que sur l'époque de la Régence. On l'a attribué à tort au chevalier de Rességuier et à Pecquet. Il serait dû à la plume de M^{me} de Vieux-Maisons, une des femmes les plus médisantes de son temps. Elle en aurait confié l'édition à Pecquet, ce qui aurait entraîné pour ce dernier son internement à la Bastille. Pour éviter des poursuites éventuelles, l'auteur désigna les personnages et les lieux sous des noms supposés. En voici la clé pour quelques-uns : *Cha-Abas I^{er}*, Louis XIV ; *Cha-Séphi*, Louis XV ; *Ali-Homajou*, le Régent ; la *Perse*, la France ; *Zachi*, M^{me} de Vintimille ; *Ibrahim*, d'Aguesseau ; le *Grand Cadi*, le lieutenant de police ; *Rustan*, le cardinal Dubois, etc. Ce libellé est excès-

sivement rare, de même que les *Anecdotes sur Madame la comtesse du Barry*, par Pidansat de Mairobert ; sans lieu, 1776, deux parties en un volume in-16. Ce recueil renferme des particularités fort lestes, souvent même licencieuses, sur cette courtisane célèbre.

La *Vie privée de Louis XV* ou « principaux événements, particularités et anecdotes de son règne », Londres, 1781, 4 volumes in-16, jeta le désarroi parmi la Cour lors de sa publication. Ce factum assez violent, lancé après la mort du roi, conduit le lecteur dans son intimité et dans celle du Régent, dévoile les dessous de la politique gouvernementale, dénonce les travers des ministres et grands dignitaires. « Écrit d'ailleurs de main de maître et avec une liberté mâle, comme l'annonce le libraire, il peint au naturel, non seulement le caractère du défunt monarque, ceux des princes, des princesses de sa maison, de ses différentes maîtresses, de ses ministres, de ses généraux, etc. ; mais il est encore rempli d'anecdotes très curieuses, qu'en vain on chercherait ailleurs. » L'auteur resta caché quelque temps sous le voile de l'anonymat. La police finit cependant par découvrir qu'il n'était autre que Moufle d'Angerville, le continuateur de l'édition des *Mémoires secrets* de Bachaumont. Arrêté le 21 février 1781, sur les minuit, rue de Berry, au Marais, Moufle d'Angerville fut enfermé à la Bastille sous le prétexte d'exercer le métier de nouvelliste, mais, en réalité, pour la paternité de son ouvrage. On saisit, néanmoins, sur lui sept liasses de papiers-nouvelles datés de 1766 à 1781, formant sans doute l'une des séries de la *Paroisse*. Une lettre de cachet fut également lancée contre Rendu, son domestique, qui lui servait en même temps de secrétaire.

Ce pamphlet ne fit pas moins de bruit que *Les fastes de Louis XV, de ses ministres, maîtresses, généraux et autres notables personnages de son règne*, par Bouffonidor, Ville-Franche, chez la veuve Liberté, 1782, 2 volumes in-16. Dans sa préface, l'auteur donnait déjà un avant-goût de son écrit : « Personne ne conteste que Louis XV n'eût été le plus chéri, le plus adulé des rois, si, malheureusement aveuglé et séduit, il n'eût point donné, tête baissée, dans les pièges que lui tendaient la corruption, le crime ; si, moins pusillanime, moins apathique, il ne se fût point plongé dans la plus vile crapule et la débauche le plus effrénée ; si, plus juste, il eût puni le crime et récompensé la vertu. »

La police de Louis XV fut tenue longtemps en haleine par une feuille clandestine intitulée : *Nouvelles ecclésiastiques*, ou « mémoires pour servir l'histoire de la constitution *Unigénitus* », 1728-1803, in-4. Créée pour battre en brèche la fa-

meuse bulle arrachée à Clément XI par les intrigues des jésuites, cette feuille souleva les colères de cette confrérie. Les auteurs demeuraient invisibles. Si on les pourchassait dans un endroit, ils transportaient leur presse dans autre lieu, imprimant tour à tour leur libellé dans un village ou dans un bois, dans un grenier ou dans une cave, dans un château ou une mansarde. L'hospitalité leur était toujours offerte par quelque janséniste. Ils narguaient même les autorités, au point de déposer chez le lieutenant de police un exemplaire encore humide de l'encre du tirage. Ses insaisissables rédacteurs en furent les abbés Boucher, Berger, de La Roche, Troya, Guidy, Larrière, de Saint-Mars, Mouton. Ils avaient pris pour tâche de relater les faits concernant « cette grande affaire » et de les répandre à profusion dans tout le royaume et les pays étrangers par tous les moyens. C'est ainsi qu'ils usaient d'un ingénieux stratagème pour apposer leurs placards sans être vus. Un homme portait une hotte close de tous côtés, mais sur le derrière de laquelle une ouverture à glissière avait été aménagée. Un enfant de petite taille s'y blottissait. De temps à autre, le porteur s'adossait à un mur. Le prisonnier bénévole faisait alors jouer le déclic du portillon et, à travers l'espace libre, collait son factum à l'abri des regards indiscrets. Puis il rentrait dans sa cachette et tous deux repartaient pour recommencer plus loin leur manège. Un jour, quelqu'un fit le pari avec le lieutenant de police Hérault que cette gazette entrerait dans Paris par telle barrière, tel jour, à telle heure, et échapperait à la diligence de ses agents. En effet, comme il avait été prévu, un homme se présenta au lieu indiqué. Arrêté aussitôt, il fut fouillé avec soin, mais inutilement. On dut le relaxer, faute de preuves. Seulement, on n'avait pas prêté attention à un barbet qui le suivait. Dressé à ce manège, l'animal avait prudemment poursuivi son chemin. C'était un chien ordinaire qui, sous une peau hérissée de poils dont il était recouvert, portait une grande quantité de la feuille vagabonde.

Les Jésuites, ne pouvant parvenir à museler leurs redoutables adversaires qui les harcelaient sans cesse, décidèrent de les combattre avec les mêmes armes et, le 25 janvier 1734, leur opposèrent un *Supplément des Nouvelles ecclésiastiques*, par le Père Patouillet 1734-1748, 16 tomes en 4 volumes, in-4. La lutte devint sourde, âpre, serrée, et dura plusieurs années. Les annales de la Presse fournissent peu d'exemples d'un combat aussi acharné.

La collection la plus complète des *Nouvelles ecclésiastiques*, conservée à la Bibliothèque Nationale, se compose de 71 volumes, reliés en 26, allant de 1728 à

1798. Elle est précédée d'un volume, sans lieu ni date, portant cette manchette : *Nouvelles ecclésiastiques, depuis l'arrivée de la Constitution en France jusqu'au 23 février 1728, que lesdites Nouvelles ecclésiastiques ont commencé d'être imprimées* ; ce qui indique qu'elles circulèrent d'abord manuscrites.

Les pamphlets abondèrent sous le règne de Louis XVI. Les événements politiques en étaient le sujet. La situation intérieure, le Gouvernement, le mauvais état de nos finances, la cherté des vivres, fournirent aux libellistes de nouveaux aliments à une guerre de plume. La Cour ne fut pas oubliée. La reine Marie-Antoinette surtout, ainsi que son entourage. Les pamphlets libertins, le plus souvent obscènes, leur furent décochés sans arrêt. Ceux qui attaquèrent la souveraine seulement atteignirent le nombre de 126. L'affaire du Collier, elle-même, en fit naître une grande quantité contre les personnages impliqués dans ce procès retentissant.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre VIII

ASPECT DES PREMIERS JOURNAUX

[Retour à la table des matières](#)

Les journaux se présentèrent, à leur début, sous un format des plus exigus. Les organes littéraires adoptèrent généralement l'in-12 ; quelques-uns seulement choisirent l'in-8, bien que leur prototype, le *Journal des Savants*, fût in-4. Il en était de même pour les mercures, ainsi que pour quelques petites feuilles de nouvelles semi-politiques, semi-littéraires.

Les gazettes s'imprimaient, pour la plupart, en formant in-quarto. Quelques-unes, à l'origine, ne comprenaient qu'un simple feuillet et, le plus souvent, le texte ne figurait qu'au recto, laissant en blanc le verso. Les lignes s'étendaient tantôt sur toute la largeur de la page, tantôt sur deux colonnes. Cependant, ces feuilles ne tardèrent pas à se présenter sur quatre pages. Un certain nombre d'entre elles, les gazettes françaises de Hollande notamment, s'augmentèrent même dès la fin du xvii^e siècle, d'un supplément publié dans la soirée et qui devint régulier de très bonne heure.

Notre *Gazette* ne parut, en premier lieu, que sur quatre pages in-quarto de 21 centimètres et demi sur 15, légèrement agrandi vers 1675. Le nombre des pages fut porté à huit dès la deuxième année et, à de rares intervalles, à douze quand

l'abondance des informations le nécessitait. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution. Ces pages, comme nous l'avons dit plus haut, se divisaient en deux parties intitulées : l'une, *Gazette*, et l'autre *Nouvelles ordinaires de divers endroits*. Rappelons qu'elle publiait mensuellement, sous le titre *Relations des nouvelles du monde reçues dans tout le mois*, un supplément qui complétait et résumait les informations, supplément remplacé, en 1734, par une annexe appelée *Extraordinaires*, paraissant irrégulièrement.

La date du 30 mai 1631, indiquée pour le premier numéro de la *Gazette*, ne peut être établie que par induction. Les premières gazette, en effet, ne mentionnent ni date, ni numéro d'ordre, mais seulement une signature alphabétique. Ce n'est qu'à la sixième gazette, portant la signature F, que l'on rencontre, à la fin, la date du 4 juillet 1631. Comme la *Gazette* paraissait tous les huit jours, on trouve, en remontant, la date du 30 mai pour le premier numéro.

La feuille se présentait, d'ailleurs, très simplement et ne se distinguait pas par la diversité des matières et les éléments qui donnent aujourd'hui de l'intérêt. On n'y trouvait ni de premier Paris, ni d'article de fond, ni discussion ; à plus forte raison, pas de variétés, faits divers, ni d'enquête, ni de feuilleton, ni d'annonces. C'était un simple recueil assez monotone de nouvelles étrangères, nouvelles de la guerre et des cours, portant une date assez lointaine, en raison des difficultés des moyens de communication. Les informations de la métropole se bornaient à quelques lignes émanant de Paris ou de la ville où résidait la Cour. Leurs date et provenance figuraient en regard sur deux ou trois lignes imprimées dans la marge. Les cinq premiers numéros ne fournirent aucune nouvelle de France. Ce n'est qu'à partir du sixième qu'il en existe deux, émanant de Saint-Germain et de Paris. Nous les transcrivons, car ce sont les premières réclames de pharmacie et de librairie insérées dans un journal.

« De Saint-Germain-en-Laye, le 2 juillet audit an. — La sècheresse de la saison a fort augmenté la vertu des eaux minérales, entre lesquelles celles de Forges sont ici généralement en usage. Il y a trente ans que M. Martin, grand médecin, leur donna la vogue ; le bruit du vulgaire les approuva. Aujourd'hui, M. Bonnard, premier médecin du roi, les a mises au plus haut point de la réputation que sa grande fidélité,

capacité et expérience peut donner à ce qui le mérite vers Sa Majesté, qui en boit ici par précaution, et presque toute la cour, à son exemple. »

« *De Paris, 3 juillet 1631.* — On y continue cette belle impression de la grande Bible en 9 volumes et 8 langues qui sera parfaite dans un an. Nous invitons toutes les nations à y prendre part, avec plus de raison que les Sybarites ne conviaient à leur festin un an auparavant. »

Hebdomadaire pendant plus d'un siècle, la *Gazette* changea son mode de périodicité à partir du 1^{er} janvier 1762 ; elle fut répandue deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, sur quatre pages à deux colonnes. Ce nouveau format favorisa l'admission des faits divers et permit de glisser, entre le faire-part d'un mariage ou d'un décès, une annonce pour une carte géographique ou quelque livre nouveau. Peu à peu, la publicité se développa, la *Gazette* en étant l'unique organe. Les réclames furent alors placées en paquet au bas du journal, sans aucun classement ni signe de distinction qu'un tiret entre les trois rubriques encore acceptées : *Livres, Gravures, Musique*. Vers la fin de 1762 et jusqu'en 1778, la *Gazette* eut deux éditions, l'une à longues lignes, gros caractères, l'autre à deux colonnes, petits caractères. Cette dernière, spécialement destinée aux provinces, se vendait à moitié prix, soit 7 livres 10 sols par an.

Un numéro de la *Gazette* coûtait, au début, un sou parisis, c'est-à-dire quinze deniers ou six centimes environ. Ce prix fut porté à trois sous par la suite, ramené à deux sous six deniers pour les vendeurs. Elle était criée et vendue dans Paris par des colporteurs qu'on appelait *gazetiers* comme les écrivains du journal. On la lisait aussi dans certaines boutiques de libraires, notamment chez Ribou, Loison et autres marchands du Pont-Neuf ; de pauvres femmes, des *gazetières*, allaient même l'acheter à la grande poste et la distribuaient, pour trente sols par mois, aux personnes qui désiraient la lire. Bien qu'il n'existe aucune indication précise, on croit que le prix de l'abonnement devait être, au début, de dix-huit livres par an. A partir de 1762, son taux en fut abaissé à quinze livres, franc de port, tout en augmentant le format et en doublant la périodicité.

La collection complète de l'ancienne *Gazette*, la Gazette officielle de 1631 à 1792, se compose, à raison d'un volume par année, de 161 volumes. Leur titre varie presque chaque année jusqu'en 1752. Tantôt *Recueil des Gazettes, Nouvelles, Relations*, etc. ; tantôt *Recueil de toutes les Nouvelles, Gazettes et autres Relations...* À partir de 1752, la manchette se simplifie pour celle de *Recueil des Gazettes de France*, et enfin, en 1766, elle devient tout simplement *Gazette de France*. À ces 161 tomes, il faut ajouter une Table ou Abrégé des 135 premières années (1631-1765), rédigée par Genet et publiée de 1766 à 1768.

Certaines années de la *Gazette* sont assez rares. Ce sont celles de 1635, 1649, 1652 et 1653, 1656 et 1683, 1715, 1749, 1751 et 1752. Aucune ne l'est plus que la première année, presque introuvable et qui manque à beaucoup de collections. Encore faut-il la rencontrer complète. Notre Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire, dont voici la composition : 1° le titre : *Recueil des Gazettes de l'année 1631, dédié au roi, avec une préface servant à l'intelligence des choses qui y sont contenues et une table alphabétique des matières. Au Bureau d'adresse, au Grand-Coq, rue de la Calandre, sortant au Marché-Neuf, près le Palais, à Paris, M. DC. XXXII. Avec privilège* ; 2° une Dédicace au roi, signée Théophraste Renaudot ; 3° une Préface ; le tout formant 12 pages ; 4° une Table alphabétique des matières contenues ès Gazettes de l'année 1631, laquelle table a 28 pages et envoie à la signature de chaque feuille, à la page, à l'article et même à la ligne de l'article ; 5° 31 Gazettes, sous les signatures A-Hh. A cette première année, il est ajouté cinq feuilles annexes, signées de A à E et intitulées : *Nouvelles ordinaires de divers endroits* ; la première du 28 novembre 1631, la deuxième du 5 décembre, la troisième du 12, la quatrième du 19 et la cinquième du 26 du même mois. Ces cinq feuilles manquent d'ailleurs souvent. A cet exemplaire précieux, il a été joint un portrait de Renaudot, seule image que nous possédions, croyons-nous, du fameux journaliste.

Les gazettes et les recueils littéraires qui purent supporter la concurrence conservèrent la même physionomie jusqu'à la fin du xviii^e siècle et, à quelques exceptions près, pendant tous le cours de la République.

Les uns, comme le *Mercurie Galant*, adoptèrent le format in-12, d'autres l'in-16, l'in-8 ou l'in-4. Leurs prix variaient suivant l'importance du texte, le chiffre du tirage et la périodicité. Pour les plus importants, le prix de l'abonnement annuel valait en moyenne 18 livres pour Paris et 24 livres pour la province. Ces prix

subirent des variations. Ainsi, en 1714, on pouvait acheter le *Mercure* pour 30 sols, relié, et 25 sols, broché. En 1779, la souscription pour 16 volumes par an, au même organe, se payait 24 livres pour Paris, et 32 livres pour la province. L'*Année littéraire*, hebdomadaire, coûtait 24 et 32 livres ; le *Journal des Savants*, 14 livraisons par an, 16 livres 14 sous et 20 livres 4 sous ; le *Journal de Verdun*, 14 numéros, 8 livres, 8 sous et 12 livres, 12 sous.

Leur périodicité variait suivant la nature du journal et la vogue dont il bénéficiait. Les uns furent hebdomadaires ou bi-hebdomadaires, les autres, mensuels, bi-mensuels ou trimensuels. Il y en eut qui ne parurent que trimestriellement ou même annuellement, comme le *Mercure français*, par exemple. Certains furent tout d'abord hebdomadaires, pour paraître ensuite à des intervalles plus espacés, tel le *Journal des Savants*. Celui-ci, publié tous les huit jours, sur une feuille et demie in-4, devint mensuel à partir de 1724. Comme la *Gazette* et le *Mercure*, il eut aussi ses *Extraordinaires*. A partir de 1701, il en donna un chaque mois et ce supplément était, parfois, plus volumineux que le journal proprement dit. De 1724 à 1790, le *Journal des Savants* présenta une édition in-12, conjointement avec celle in-4, et destinée à la province et à l'étranger, afin que « ceux qui étaient entêtés des petits formats n'eussent plus de prétexte pour recourir à la contrefaçon hollandaise ». Celle-ci faisait au journal une sérieuse concurrence, en dépit de son interdiction sur le territoire français.

Un seul organe conserva sa structure et sa périodicité : le *Journal de Paris*, le premier quotidien français, dont nous avons retracé les péripéties et qui s'agrandit avant d'avoir vu le jour. La quatrième et dernière page du premier numéro, 1^{er} janvier 1777, publiait l'avis suivant : « Le *Journal de Paris* paraît tous les matins. Le prix de souscription pour l'année est de 24 livres pour Paris et de 31 livres 4 sous pour la province. Le Bureau d'abonnement est rue Dufour-Saint-Honoré, la troisième porte cochère au-dessus de la rue des deux Ecus, en face de l'Hôtel de Soissons : c'est là qu'il faut envoyer, à l'adresse de M. de La Place, Directeur de ce Journal, tous les objets qui peuvent y être relatifs. Il faut avoir soin d'affranchir le port de l'argent, des lettres et des paquets. De l'imprimerie de Quillau, imprimeur de S. A. S. Mgr le Prince de Conti, rue de Fouarre, près la place Maubert. »

À partir du numéro 20, du 20 janvier 1777, le nom de La Place, pour des raisons que nous avons exposées, fut supprimé et remplacé par la mention « à l'adresse du Directeur de ce Journal ». Les souscripteurs n'ayant, sans doute, pas

tenu compte de cette modification, le n° 29, du 29 janvier, la rappelait sous cette forme : « M. de La Place ayant cessé d'être chargé de la direction de ce Journal le 18 de ce mois, le Public est prié d'adresser à l'avenir les Lettres et Avis à l'adresse ci-dessus désignée. »

Signalons encore cette particularité. Le n° 339, du 5 décembre 1779, contenait, en quatrième page, la note ci-après, la première du genre que l'on rencontre dans la presse quotidienne et qui s'est maintenue en en simplifiant la rédaction : « Avis. — Les souscripteurs, dont l'abonnement expire au premier Janvier prochain, sont priés de le renouveler dans le courant de ce mois de décembre, afin qu'on puisse faire réimprimer leurs adresses à temps et que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. »

L'abondance des matières obligea parfois le *Journal de Paris* à augmenter son format. C'est ainsi que les numéros 100 et 101, des 10 et 11 avril 1777, parurent sur six pages, dont deux de supplément de texte ; ce fut pour publier les numéros sortis au premier tirage (9 avril) de la Loterie royale, instituée par l'édit de janvier 1777. Pour le même motif, le numéro 102 se présenta le lendemain sur huit pages, comprenant un supplément de quatre pages pour le texte. Il en fut de même pour les numéros 186 et 187, respectivement des 5 et 6 juillet, le second tirage ayant eu lieu le 3 juillet.

Le *Cabinet des Modes*, qui vit le jour une dizaine d'années plus tard, abandonna son titre le 1^{er} novembre 1786, comme nous l'avons expliqué, pour devenir le *Magasin des Modes nouvelles françaises et anglaises*. Publié tout d'abord le 1^{er} et le 15 de chaque mois, il parut, sous sa nouvelle manchette, le 10, le 20 et le 30. Ainsi que nous l'avons vu, il augmenta son nombre de pages, lesquelles, de 192 pour la première année tout entière, passèrent à 288 pour la seconde année et les suivantes. Pour cette raison, le prix de l'abonnement annuel, fixé, en premier lieu, à 21 livres, fut porté à 30 livres pour Paris et la province, franc de port, par la poste, dans tout le royaume. « L'argent et la lettre d'avis devaient être affranchis » et envoyés à Paris, chez Buisson, libraire, Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n° 13. Le 30^e cahier du 10 septembre de chaque année insérait un avis aux souscripteurs pour le renouvellement de leur abonnement. Il était ainsi conçu : « Les distances de trois cens (sic), de 500, de 1 000, de 2 000 lieues, qui se trouvent entre nous et un grand nombre de nos abonnés, nous autorisent à les prier tous, dès à présent, à renouveler leur abonnement qui expirera au mois de novembre pro-

chain, afin que l'envoi de leurs cahiers n'éprouve aucun retard et que l'on ait le temps d'imprimer leur adresse, qu'ils voudront bien envoyer d'une écriture lisible. »

La rédaction donnait aussi cette communication : « Les articles que MM. Les artistes et autres personnes voudront faire insérer dans cet ouvrage seront adressés francs de port à M. Allemand, maison du sieur Piot, marchand de vin, rue Sainte-Marguerite, fauxbourg Saint-Germain, Paris. »

Çà et là se trouvaient disséminées au bas des pages, ou à la fin du journal, des réclames composées dans le même caractère que celui du journal et concernant, tantôt un dessinateur ornemaniste, un chapelier ou un tapissier, tantôt un pharmacien, un libraire ou une marchande de modes.

Les souscripteurs ayant, sans doute, exagéré leurs réclamations pour des exemplaires non parvenus, le cahier du 30 décembre 1786 contenait cet avis « essentiel », assez malicieux :

La quantité de cahiers du premier abonnement de ce journal que plusieurs de MM. Les abonnés ont réclamés comme *n'ayant pas été reçus* et l'exactitude très scrupuleuse avec laquelle les expéditions du nouvel abonnement sont faites nous obligent de publier l'avis suivant. Chaque cahier sera dorénavant mis à la poste les 10, 20 et 30 de chaque mois. Quinze jours après chacune de ces époques, MM. les abonnés seront censés *avoir reçu leur cahier*. Ceux qui feront *avant ce terme révolu* la demande de leur cahier voudront bien y joindre un certificat du directeur des Postes *portant que le cahier du 10, du 20 ou du 30 du mois, qui devait être adressé à M..., n'est point parvenu au bureau*. Le terme de 15 jours écoulé, on ne sera plus en temps pour réclamer un cahier *comme non reçu*. On le fournira cependant à la personne qui le demandera, mais en le payant 24 sols. *Les lettres qui ne seront pas affranchies resteront à la poste sans être ouvertes*.

Le *Magasin des Modes nouvelles* savait prendre ses précautions pour éviter la fraude.

En 1762, en intervertissant son titre pour celui d'*Affiches, Annonces et Avis divers* l'« Affiche de province » rappelait, dans son numéro du 28 juillet, que depuis le mois de mai 1752, époque de sa création, elle n'avait jamais modifié son prix, ni son système d'expédition. Toujours datée du mercredi, elle partait régulièrement de Paris le même jour de chaque semaine pour être distribuée dans tout le royaume avec la plus grande exactitude.

Quant aux abonnés, leur nombre devint si élevé au début que les bureaux se trouvèrent surchargés par la réunion de la *Gazette* et des deux *Affiches*, celle de Paris et celle de province. L'administration se vit alors obligée de fixer deux époques dans l'année pour recevoir les souscriptions, savoir : les mois de décembre et de janvier pour la première et ceux de juin et de juillet pour la seconde. Cette disposition fut abandonnée en octobre 1756, lorsque la *Gazette* et les *Affiches* firent l'objet de deux directions distinctes. Cependant, beaucoup de personnes, ignorant ce changement, ne prirent pas leur réabonnement, ayant sans doute laissé écouler l'une des périodes précitée et croyant, de ce fait, qu'on n'accepterait plus leur souscription. C'est pourquoi le même numéro du 28 juillet avisait les abonnés ou ceux qui désiraient le devenir que, « depuis le premier janvier jusqu'au dernier jour de décembre inclusivement, on reçoit en tous temps, sans distinction d'époque, à dater seulement du premier jour de chaque mois, toutes les souscriptions pour l'année, au prix de 7 livres 10 sols ».

Par la même occasion, la direction réitérait que « tous les Avis que l'on désire faire entrer dans l'*Affiche* y sont insérés gratis, qu'il n'en coûte, à ceux qui les envoient, que le port de la lettre ou du mémoire qu'il leur faut adresser directement au bureau, et que, pour l'intérêt des abonnés mêmes, cette franchise est établie non seulement pour eux, mais encore pour ceux qui n'ont pas souscrit », c'est-à-dire pour les lecteurs.

Mentionnons que la collection des *Affiches, Annonces et avis divers*, conservée à la Bibliothèque Nationale, comprend pour les années 1762 à 1783, 122 volumes in-quarto, reliés en 17. La plupart des tomes contiennent des cartons, lettres autographes, annotations marginales, épreuves corrigées, etc...

En ce qui concerne le nombre de périodiques lancés de 1631 à 1789, on n'enregistre que 350 journaux ou recueils de tous genres. En 1759 et les années suivantes, un *Choix des Anciens Mercure*, publié par Bastide, Marmontel et La

Place (109 vol. in-12), fournit la nomenclature de 79 de ces journaux spéciaux, formant ensemble plus de 10 000 volumes contenant « plus de six mille pièces très curieuses ». A cette époque, on désignait sous le nom général de *mercure* les publications de périodicité restreinte que nous appelons aujourd'hui des revues. Les rédacteurs y condensaient, en les accompagnant de commentaires, d'observations raisonnées, les informations imprimées hâtivement par les gazettes hebdomadaires. Tout s'y trouvait fort bien résumé, ce qui justifiait la vogue dont bénéficiaient ces complications.

La presse française
Tome I. Des origines à la Révolution. (1945)

Chapitre IX

LA CENSURE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

[Retour à la table des matières](#)

La liberté de la Presse, c'est la faculté accordée à chacun d'exprimer, par un document imprimé, son opinion, ses idées sur toutes sortes de matières ou de sujet sans autorisation préalable ni aucun contrôle. Ce droit d'imprimer ne saurait, cependant, s'étendre à tous les écrits, sans qu'aucune pénalité ne soit instituée pour frapper les excès de langage et en réprimer les abus. La liberté de la Presse a passé, d'ailleurs, par des vicissitudes diverses. Jusqu'en 1789, elle resta placée sous le régime du bon plaisir. Le petit livre, surtout la brochure ou la plaquette, sous forme de libellé ou de pamphlet, a toujours fait l'objet des préoccupations gouvernementales, lesquelles se sont traduites par d'innombrables édits, décrets et règlements aussi sévères les uns que les autres.

La censure fut instituée en France plusieurs siècles avant la découverte de l'imprimerie et de l'existence de la presse, mettant ainsi des entraves à la liberté d'écrire et de répandre sa pensée. La fabrication et la vente des anciens manuscrits étaient soumises à des formalités de police et de discipline, qui gênaient plus ou moins les opinions de l'auteur et l'action du libraire. L'Université, d'autre part, investie du droit d'examiner, de corriger et d'approuver les ouvrages mis en circu-

lation, exerçait sur la librairie un contrôle auquel les libraires étaient assujettis par la loi du serment. Les premiers libellés ont donc subi le sort des manuscrits, remplacés par l'impression. Les controverses soulevées par l'expansion du schisme de Luther devaient attirer l'attention de François I^{er} et entraîner des mesures restrictives, en raison des nombreuses publications répandues de tous côtés. Le Parlement, par un acte du 23 avril 1525, ordonnait qu'une traduction en français des *Heures de Notre-Dame*, faite à la requête de la duchesse de Lorraine, par Pierre Grégoire, hérault d'armes, serait, avant toute permission d'imprimer, soumise à l'examen de la Faculté de Théologie. Pendant longtemps, d'ailleurs, l'autorité religieuse approuva, toléra ou proscrit les écrits sans autre règle que l'intérêt de ses doctrines.

Voilà donc une seconde censure. De ce fait, on rencontre nombre d'exemples de livres condamnés par la Faculté de Théologie et autorisés par la Cour du Parlement, et réciproquement. En 1561, Catherine de Médicis, entre autres, se plaignit de la publication d'un livret intitulé : *Harangue sur les causes de la guerre entreprise des séditieux*, pour lequel le Parlement avait donné son autorisation. Le 11^e feuillet contenait, suivant cette princesse, un propos faux et scandaleux. Le Parlement et le libraire présentèrent leurs excuses, en disant que la Faculté de Théologie l'avait visité et approuvé. Dans une circonstance semblable, le roi se réserva, par la suite, de donner par lettres patentes la permission d'imprimer et de vendre laissée auparavant à la discrétion du Parlement.

Le 13 août 1526, la censure fut renforcée en interdisant de publier aucun ouvrage qui n'ait été « premièrement vu par la Cour du Parlement ou des *commis* ». Peu à peu, l'étai se resserra. Le 11 décembre 1547, Henri II prenait un édit obligeant l'auteur et l'imprimeur d'apposer leurs noms et surnoms, avec l'enseigne ou la marque du libraire, sur les ouvrages qu'ils publieraient, après les avoir subordonnés à une permission royale « expédiée sous le grand scel de la Chancellerie ». Puis, le Parlement, en vertu d'un règlement du 12 février 1551, n'accorda plus de privilèges pour la publication de livres que « premièrement ils n'ayent été examinés par gens bien capables qui signeront la minute et pourront en répondre ». Ces « gens bien capables » furent choisis au sein de l'Université. L'examen des publications de droit et d'histoire, dans lesquelles pouvaient être agitées des questions intéressant l'Etat, fut confié aux maîtres des requêtes. Ces censeurs conservèrent leur privilège jusqu'au commencement du règne de Louis XIII. L'Edit de

Châteaubriant, du 27 juin de la même année, interdisait les imprimeries clandestines, en prohibant les presses secrètes des imprimeurs professionnels. Cette prohibition, maintes fois renouvelée, a été définitivement maintenue dans le Règlement de 1518 (art. 14). En outre, les bibliothèques particulières mises en vente furent, comme les boutiques des libraires, préalablement visitées pour y saisir « tous les livres de mauvaise doctrine ».

Ce redoublement de sévérité se manifesta à l'occasion des efforts conjugués de Calvin et de ses prosélytes pour défendre et propager leur doctrine. La ville de Genève devint l'arsenal de la Réforme, inondant la France de brochures dogmatiques, satiriques et violentes. A la faveur du voisinage, ces imprimés parvenaient facilement à Lyon et de là se répandaient, sans contrôle, dans toutes les autres villes du royaume. Leur affluence devint telle, à Paris, qu'un arrêt fut rendu, le 28 septembre 1553, pour prévenir les suites « de placards séditieux affichés à Saint-Innocent et à la porte du Chastelet ». Le roi, craignant que l'application de ces dispositions, ne soulevât des troubles, avait offert *secours d'artillerie, poudre et boulets, en cas de besoin*. Pendant les années 1555, 1556, 1557, les mêmes mesures restèrent en vigueur contre les placards incendiaires. Leurs auteurs augmentaient de plus en plus et leur audace croissait de jour en jour.

Les prédicateurs commencèrent à être soumis à une surveillance particulière, afin de découvrir les délits qu'ils pourraient commettre par la parole. Les défenses portées contre les libellés répandus par les protestants s'étendirent « aux discours convicieux faictz par les prédicateurs pour exciter le peuple à esmotion, sédition et désobéissance à l'autorité ». La rivalité grondait. Les mêmes mesures rigoureuses furent prises, en 1558 et 1561, pour y répondre avec énergie. Les imprimeurs et *semeurs* de placards diffamatoires furent frappés de *confiscation de corps et de biens*, c'est-à-dire de la peine de mort. Il convient toutefois de remarquer que toutes les condamnations capitales exécutées jusqu'à Charles IX ont été prononcées pour crime d'hérésie, qu'il ne faut pas confondre avec les délits de presse.

Les caricatures contre la Réforme et l'Eglise romaine faisant depuis longtemps cause commune avec les pamphlets, le Parlement rendit un arrêt, le 15 janvier 1561, pour étendre aux cartes et peintures les défenses et prohibitions précédentes. Déjà, un an auparavant, les almanachs, les livres de *pronostication*, de prophéties et d'astrologie judiciaire avaient été soumis à l'examen des évêques, et

ces ouvrages ne pouvaient paraître sans l'approbation ecclésiastique, sous peine de prison et d'amende arbitraire. On tenta d'éluder cette disposition.

Le pouvoir royal, jugeant que la répression n'était pas assez rigoureuse, signa, le 10 septembre 1563, une ordonnance renforçant les peines contre les libellistes et précisa :

« Faisons défenses à toutes personnes de quelque estat et condition qu'elles soient de publier, imprimer et faire imprimer aucuns livres, lettres, harangues, ou autres escrits, soit en rythme ou en prose ; faire semer libellés diffamatoires, attacher placards, mettre en évidence aucune autre composition... sans permission dudit seigneur Roy, sur peine d'estre pendus et estranglez, et que ceux qui se trouveront attachans ou avoir attaché ou semé aucuns placards seront punis de semblables peines. »

Ce texte ne produisit aucun effet et les écrits jugés condamnables n'en continuèrent pas moins à paraître avec plus de violence. C'est alors que Charles IX rendit l'Ordonnance fameuse de février 1566, s'appliquant principalement aux pamphlets et que les juristes dénomment *Ordonnance de Moulins*. Le roi y « défend plus étroitement à ses sujets d'écrire, imprimer et exposer en vente aucuns livres, libellés ou escrits diffamatoires ou convicieux contre l'honneur et renommée de personne, sous quelque prétexte et occasion que ce soit..., déclare tels scripteurs, imprimeurs et vendeurs, infracteurs de paix, perturbateurs du repos public, et, comme tels, veut qu'ils soient punis conformément aux lois... ; enjoint à ses sujets qui ont tels livres ou escrits de les brusler dedans trois mois, sur les mesmes peines, ect. » La même ordonnance voulait, dans son article 78, que « la certification de ceux qui auront vu et visité le livre soit attachée aux lettres d'autorisation » et prononce la « peine de perdition de biens, outre la punition corporelle, contre l'imprimeur qui tairait son nom et le lieu de sa demeure. »

Les délégués de tous les Parlements du royaume, assemblés au Conseil du Roi, collaborèrent à la rédaction de cette célèbre Ordonnance de Moulins. Quoique la disposition relative au tiers détenteur d'un libellé puisse paraître excessive, Charles IX n'a fait que consacrer ce que la loi romaine défendait, comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre.

Les édits et les règlements de police, qui se succédèrent depuis 1566 jusqu'à la fin de la Ligue, ne firent que confirmer les dispositions précédentes. Ce furent

les mêmes interdictions, les mêmes injonctions insérées dans les actes législatifs ou dans les règlements. Le cours souverains prononcèrent les mêmes peines dans leurs arrêts sans endiguer le flot des libellés. Cependant, le Parlement royaliste, séant à Tours pendant l'interrègne qui suivit la mort tragique de Henri III, appliqua non seulement les ordonnances de Charles IX, mais, en certains cas, il les aggrava contre les nombreux écrivains de l'opposition.

L'application des peines s'adoucit sous le règne plus modéré, sous l'autorité plus paternelle de Henri IV. L'assassinat du Béarnais par Ravallac, le 14 mai 1610, réveilla les passions. L'activité nouvelle des libellistes, les manœuvres attribuées à l'ordre puissant des jésuites, rappelèrent l'attention du Gouvernement et entraînèrent les juridictions, dans les années qui suivirent, à appliquer les lois répressives dans toute leur rigueur. Le 6 octobre 1614, notamment, une sentence du Châtelet supprima la presse des Jésuites du collège de Clermont, à Paris. Les gazettes à la main répandaient clandestinement des nouvelles politiques, plus ou moins controuvées. Le Parlement de Paris les interdit par arrêt du 1^{er} avril 1620.

Enfin les ordonnances de Louis XIII, résumées dans l'Ordonnance de janvier 1629, connues sous le titre de *Code Michaut*, reproduisirent la plupart des dispositions antérieures et les complétèrent, ajoutant entre autres certaines formalités à la garantie d'une double censure. Ces textes accordaient au chancelier le droit de nommer tels censeurs qu'il jugerait capables et qui devaient fournir leur avis sous la formule suivante : « J'ai lu, par ordre de Monsieur le Chancelier, un manuscrit intitulé... Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. »

En principe, le ministre désignait un examinateur pour un ouvrage déterminé et sa mission ne s'étendait pas au-delà de cet ouvrage. L'origine des censeurs proprement dits remonte à cette Ordonnance de 1629 ; mais ce ne fut qu'un siècle plus tard qu'ils reçurent le titre permanent de censeurs royaux.

Le manuscrit devait être déposé en deux exemplaires. L'un, portant l'original de l'attestation du censeur, restait entre les mains du chancelier ou du garde des Sceaux, et l'autre, collationné sur cet exemplaire, entre celles du libraire ou de l'imprimeur au nom duquel était délivré le privilège. En outre, les copies devaient être signées par le censeur au bas de chaque page et toutes les surcharges ou ratures paraphées. Enfin, chaque feuille du premier exemplaire sortant de la presse

devait également être signé par l'examineur, afin de pouvoir s'assurer que le texte imprimé se trouvait entièrement conforme au manuscrit approuvé.

Les opuscules et les brochures faisaient l'objet d'une attention toute particulière. Une ordonnance d'octobre 1667 et des arrêts du Conseil des 4 mars 1669, 9 décembre 1670, 7 septembre 1701, firent « défense impérieuse d'imprimer, vendre et débiter aucuns livrets sans en avoir obtenu la permission des juges de police des lieux et sans une approbation de personnes capables, choisies par les dits juges de police pour l'examen des dits livrets ». Sous le nom de livrets, on ne comprenait que les ouvrages n'excédant pas la valeur de deux feuilles en caractère dit *cicéro*.

L'ordonnance de 1667 punissait notamment de mort « les écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à l'autorité du roi et à troubler l'ordre et la tranquillité de ses Etats ». L'arrêt de 1669 interdisait, d'autre part, d'afficher sans permission, dans les carrefours et lieux publics, aucun placard imprimé ou manuscrit.

Ce furent ces lois non abrogées du xvi^e siècle et du début du xvii^e siècle, mais plus ou moins modifiées par le temps et les circonstances ; ce sont ces arrêts des cours souveraines qui servirent de base aux ordonnances de Louis XIV. Pendant tout le xvii^e siècle, on réussit assez bien à faire respecter les règles antérieurement établies. Cependant, dès le début du xviii^e siècle, les dispositions anciennes risquaient souvent d'être enfreintes, en raison des progrès rapides que faisait l'esprit de critique et de libre examen. C'est alors que parut le Règlement élaboré au Conseil d'Etat du Roi le 28 février 1723. Puis ce texte fut rendu commun à toutes les villes du royaume par arrêt du même Conseil, en date du 24 mars 1744. Entre temps, il fut institué, en exercer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement ou leur mort.

L'obligation de la censure fut donc maintenue dans les mêmes conditions que précédemment. Les privilèges et permissions étaient enregistrés comme le sont aujourd'hui les brevets d'invention. Les ouvrages devaient être imprimés en France. En outre, il était interdit de commencer l'impression avant d'avoir obtenu par écrit le privilège ou la permission ; on risquait de se voir refuser l'autorisation demandée, même si elle avait été accordée oralement par le censeur. Cette autori-

sation, écrite, devait être remise au chancelier avec le numéro d'ordre sous lequel l'ouvrage avait été enregistré.

Les censeurs dépendaient tous du chancelier et résidaient à Paris. Ils endossaient la responsabilité de leurs jugements. Si l'approbation avait été donnée à un ouvrage dont l'apparition soulevait quelque critique dans le public, le censeur pouvait être poursuivi judiciairement, aussi bien que l'auteur. Si les places de censeurs, fort agréables à occuper, offraient beaucoup de loisirs, elles n'étaient cependant pas rétribuées ; mais elles faisaient parvenir aux antichambres des grands seigneurs et ouvraient les portes de certaines académies de province. Enfin, après vingt ans de service, le censeur obtenait une pension de quatre cents livres.

La censure, quoique d'une extrême sévérité, faisait preuve d'une inconcevable incohérence dans la délivrance ou le refus des approbations. Le Gouvernement se rendit bien compte qu'il devait favoriser cette institution pour pallier ses défauts. Aussi prit-on peu à peu l'habitude d'accorder ce qu'on appela des *permissions tacites*. La délivrance d'un privilège conférait, en effet, une sorte d'approbation officielle et publique dont peu d'ouvrages pouvaient bénéficier. Pourtant, parmi ceux qui étaient soumis à la censure, beaucoup méritaient d'être publiés. C'est pourquoi les permissions tacites s'ajoutèrent aux autorisations publiques. Comme ces dernières, elles étaient délivrées par les censeurs, qui signaient l'approbation et paraphaient le manuscrit ou un exemplaire imprimé. Toutefois, contrairement aux privilèges, ces autorisations n'étaient pas revêtues du Grand Sceau. Comme, d'autre part, elles ne devaient pas figurer imprimées à la fin du volume, le public ignorait comment l'autorisation avait été obtenue. Malesherbes trouva cet organisme en plein fonctionnement lorsqu'il prit possession de la Direction de la Librairie, en 1750. Il s'employa à développer le système, car il répondait entièrement à ses vues sur la liberté de la Presse. Cette façon de procéder offrait toute garantie aussi bien à l'auteur et au libraire qu'au censeur. Cependant, Malesherbes aurait voulu lui donner une forme légale. Il soumit son projet à l'administration. Il lui fut répondu que le Gouvernement reconnaissait la nécessité des permissions tacites ainsi que les Parlements, que ceux-ci ne poursuivaient jamais, comme imprimés en fraude, les ouvrages permis de cette manière, mais qu'ils ne consentiraient jamais à enregistrer la loi que le célèbre ministre leur proposait.

Les permissions tacites, délivrées à Paris seulement, jouissaient d'une validité pour toute la France. On vit même des libraires de l'étranger les solliciter, afin que leurs livres pussent circuler librement dans notre pays.

À côté de ces permissions tacites, il existait encore des autorisations de la police pour des ouvrages de peu d'importance. Malesherbes les appelait de *simples tolérances*. Celles-ci consistaient surtout en des promesses d'impunité données par le lieutenant de police pour des ouvrages dont on ne voulait pas autoriser légalement la publication, tout en leur permettant de circuler librement en France. Il convient, d'ailleurs, de ne pas les confondre avec les *approbations officielles* accordées également par le lieutenant de police, sur le rapport d'un censeur, pour des brochures ou des textes peu copieux.

Les règlements officiels de la censure, dont la sévérité ne correspondait plus avec les idées de la fin du xviii^e siècle, supportaient ainsi certains accommodements. Malesherbes contribua pour une large part au relâchement de ces règlements. Aux approches de la Révolution, la censure devint d'une tolérance extrême pour toutes les publications politiques, dont le nombre se multipliait chaque jour.

Telle était la législation courante de la Presse avant 1789 avec ces caractères saillants : la censure, le privilège, l'autorisation.

Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que d'écrits, de libellés et de pamphlets se rattachant à la presse comme publications occasionnelles ; mais il n'a pas été question, dans les textes législatifs, des journaux proprement dits. C'est que la presse périodique n'avait pas encore tracé sa voie. C'est que l'ancien régime n'avait pas cru devoir s'armer de lois spéciales contre des publications, pour la plupart sans influence et dont les destinées demeuraient, d'ailleurs, entre ses mains. Aucun journal, en effet, ne pouvait paraître, avant 1789, qu'en vertu d'un privilège que le ministre compétent avait toujours le pouvoir de retirer.

La politique, il est vrai, ne possédait, depuis le 30 mai 1631, qu'un seul organe, la *Gazette*, garantie par un privilège perpétuel. La durée du privilège dont un bénéficiaient les journaux demeura longtemps indéterminée. Ce ne fut qu'en 1785 qu'un arrêt du Conseil étendit aux publications périodiques le règlement qui fixait à dix années l'exercice des privilèges. Or, la *Gazette* avait montré assez de ténacité pour défendre le sien et empêcher qu'aucune feuille concurrente ne pût s'imprimer ouvertement en France. Si quelques périodiques, publiant des infor-

mations politiques, réussirent à paraître à ses côtés, c'est, rappelons-le, à la condition de faire figurer une rubrique étrangère laissant supposer qu'ils étaient imprimés hors de notre territoire.

Quant aux gazettes clandestines qui parvinrent à pénétrer sur notre sol, elles furent traquées à diverses reprises en vertu de règlements de police.

En ce qui concerne les feuilles manuscrites ou imprimées de *Nouvelles à la main*, prohibées par l'arrêt du 1^{er} avril 1620, elles furent continuellement l'objet d'une répression sévère. La police surveillait et pourchassait sans pitié les nouvellistes. L'arrêt du 22 août 1656 et l'ordonnance du 26 février 1658 dénonçaient comme dangereux « ceux qui s'ingèrent de composer des libellés séditieux qu'ils intitulent *Gazette secrète* et qu'il font écrire à la main ». Cette interdiction des nouvelles à la main fut renouvelée par divers arrêts du Parlement. Citons ceux du 18 août 1666 et du 9 décembre 1670, portant peine du fouet et des galères contre les vendeurs et colporteurs de libellés manuscrits. Les coupables subissaient la peine de la fustigation sur le Pont-Neuf, portant sur le dos et sur la poitrine un écriteau avec ces mots : *Gazetier à la main*.

À la mort de Mazarin, les rigueurs redoublèrent. Louis XIV montrait une aversion marquée pour ce délit. Aussi ordonna-t-il d'arrêter en masse les nouvellistes et de les incarcérer à la Bastille par lettre de cachet. La cueillette fut fructueuse, mais d'autres prirent la plume à leur place, malgré les peines en perspective : confiscation, bannissement, prison, pilori, fouet, galères, potence. A force de ténacité, les malheureux gazetiers finirent par triompher de la sévérité royale. A la fin du xvii^e siècle, Louis XIV accorda une tolérance tacite aux gazettes à la main. Cependant, en juin 1705, le monarque défendit à nouveau « de rédiger et de publier aucunes nouvelles à la main ». La Régence usa de plus de tolérance à l'égard des nouvellistes et « ne furent poursuivis que ceux qui répandirent des nouvelles calomnieuses ». Sous le ministère du cardinal Fleury, les *faiseurs* de nouvelles bénéficièrent d'une bienveillance complète. Le lieutenant de police Marville devint presque leur collaborateur, examinant avec attention chaque feuille manuscrite apportée à son visa, à son *approbation officielle* ; la corrigeant, la modifiant, la commentant, afin que le texte ne puisse soulever de critiques. Les journalistes qui exerçaient ainsi leur profession sous la tutelle de la police étaient appelés les *nouvelles autorisés*, ou mieux, suivant l'expression officielle : les *nouvelles privilégiés* ; ceux qui refusaient de se soumettre à tout contrôle se dénommaient les

nouvellistes de contrebande. Brusquement, en 1742, le commerce des nouvelles à la main fut interdit. Marville se vit obligé d'interrompre corrections et autorisations et de se mettre en mesure de poursuivre ses anciens collaborateurs. Les gazettes clandestines reparurent, quelque peu violentes, par suite de la guerre de la Succession d'Autriche. Le Parlement intervint et, le 18 mai 1745, publia une ordonnance rétablissant les dures pénalités du xvii^e siècle. Cette législation devait se maintenir jusqu'à la Révolution et entraîner de nombreuses arrestations, ainsi que de longs procès.

M^{me} Doublet, dans sa *Paroisse*, eut également maille à partir avec la police de Louis XV. D'Argenson, ministre de Paris, adressa, à ce propos, la lettre suivante au lieutenant de police Berryer :

Versailles, 6 octobre 1753.

Le roi est informé, monsieur, que M^{me} Doublet reçoit, dans le monde de ceux qui vont chez elle, plusieurs personnes qui y débitent des nouvelles forts hasardées et qui ne peuvent faire qu'un mauvais effet lorsqu'elles viennent à se répandre dans le public ; que souvent ces personnes y tiennent des discours peu mesurés et que M^{me} Doublet, au lieu de réprimer une licence aussi condamnable, leur permet en quelque façon d'en tenir un registre et qui sert à composer des feuilles qui se distribuent dans Paris et s'envoient même dans les provinces. Une pareille conduite ne pouvant que déplaire au roi, Sa Majesté, avant d'employer des moyens plus sévères, m'a chargé de vous mander que vous eussiez à voir incessamment M^{me} Doublet pour lui représenter qu'elle ait à faire au plus tôt un pareil abus, en éloignant de chez elle les personnes qui contribuent à l'entretenir.

Vous l'avertirez que Sa Majesté se fera rendre compte exactement de la manière dont les choses se passeront à l'avenir et que, si elle venoit à s'écarter de la conduite qui lui est prescrite, elle s'exposeroit à des événements qui ne pourroient que lui être fort désagréables. Vous lui ajouterez que les ménagements dont Sa Majesté veut bien user à son égard, étant un effet de sa bonté et une grâce particulière, elle ne

doit en faire part à personne. Je compte, monsieur, que lorsque vous aurez parlé à M^{me} Doublet, je n'aurai à reporter à Sa Majesté que des sentiments d'une entière soumission de sa part, et la reconnaissance la plus profonde et la plus respectueuse de l'avertissement qu'Elle veut bien lui faire donner.

J'ai bien l'honneur d'être, etc...

Le marquis d'Argenson.

M. Berryer se présenta rue Neuve-des-Filles-Saint-Thomas et s'acquitta de sa mission. M^{me} Doublet le reçut très courtoisement, s'excusa et Berryer se retira. Les *Paroissiens* n'abandonnèrent pas leurs réunions quotidiennes et continuèrent à répandre leurs bulletins. Le 1^{er} juillet 1762, M^{me} Doublet fut de nouveau sur la sellette à propos d'une fausse nouvelle politique insérée dans ses bulletins. Son neveu de Choiseul se fâcha et en avisa à son tour le lieutenant de police. De Sartine se rendit à son tour chez M^{me} Doublet. Celle-ci lui réserva le meilleur accueil. Comme la première fois, l'affaire n'eut pas de suite et la *Paroisse* poursuivit paisiblement sa carrière.

Louis XV, las des médisances réitérées que publiaient les nouvellistes, manda à M. d'Argenson qu'il eût à empêcher, par tous les moyens en son pouvoir, la diffusion des gazettes clandestines. M. de Sartine, successeur de Bertin, fut plus heureux que son prédécesseur. De perquisitions en arrestations, d'emprisonnements en exils, il parvint à disloquer en partie le bloc des nouvellistes.

Au début du règne de Louis XVI, les feuellistes jouirent d'une large liberté et se crurent, un moment, affranchis de toute espèce d'entraves. Le ministre Turgot voulait que chaque citoyen fût libre d'exprimer et de publier ses idées, en particulier en matière de finance. Son ami Condorcet, de son côté, écrivait ses *Fragments sur la liberté de la Presse*. Turgot, malheureusement, ne put triompher de la routine et de l'obstruction des classes privilégiées. Après deux ans de lutte, il dut quitter le pouvoir et le silence fut de nouveau imposé aux novateurs. La presse clandestine ne désarma pas. Les pamphlets et les libellés anonymes affluèrent,

semant partout leurs basses calomnies. Manuel préconisait de n'en tenir compte, estimant que la liberté de la presse constituait la plus sûre garantie d'un peuple émancipé. Il écrivait à ce propos : « Le grand moyen de supprimer les libellés, c'est de les souffrir ; il n'y en a plus par cela seul qu'il y en a beaucoup ; on en viendra à ne plus croire l'écrivain qui me songe pas ; ce n'est point encore assez : il faudra que nous convenions tous de ne pas le lire. »

Tel n'était pas le système du compte de Bergennes, ministre des Affaires étrangères. On jugera de la façon dont il comprenait la tolérance, par cette lettre au lieutenant de police :

Du 12 juin 1783.

Depuis le retour de M. Receveur de sa dernière mission à Londres, monsieur, j'ai reçu une dépêche de M. le comte d'Adhémar, en date du 28 mai dernier et qui sont depuis longtemps l'objet de nos sollicitudes. M. le comte d'Adhémar appuie avec force, non seulement sur l'inutilité, mais encore sur les inconvénients des mesures employées jusqu'à présent pour mettre un frein à l'audace des libellistes, et un terme au débordement de leurs infâmes productions. L'avis que cet ambassadeur a proposé, de vouer au mépris les détestables écrits, et de ne faire aucune démarche pour en arrêter l'impression, a prévalu. Je suis chargé de vous en faire part, monsieur, mais je ne vous en recommande pas moins de faire veiller de près les colporteurs, et de punir très sévèrement ceux qui vendront de pareilles infamies, et de vouloir bien m'en informer.

J'écris d'un autre côté à la ferme générale pour recommander à la compagnie de faire soigneusement tout ce qui entre d'imprimés par les ports de la Manche et par les barrières de la Flandre et du Hainaut, de saisir et d'arrêter tout imprimé et de les envoyer à la chambre syndicale, à Paris, pour y être soumis à votre inspection. A cette précaution, j'ajoute encore celle de mander à M. d'Oigny de redoubler d'attention sur ce qui peut venir par la voie de la poste, et d'arrêter tout envoi suspect.

J'espère que les mesures produiront l'effet qu'on en attend, et qu'en condamnant au mépris des atrocités des libellés, nous parviendrons à amortir la cupidité des libellistes. En faisant part de ces dispositions à M. le comte d'Adhémar, je lui mande qu'il n'est pas moins nécessaire de surveiller la conduite de ces écrivains orduriers et scandaleux, et je le prie de continuer à m'informer de ce qui pourra se débiter des productions de ce genre à Londres.

J'ai l'honneur, etc...

Le destinataire de cette missive, Jean-Charles Lenoir, avait remplacé, le 19 juin 1776, Jean-François Albert à la lieutenance générale de police. Ayant déjà occupé ce poste de 1774 à 1775, il en connaissait tous les rouages. Aussi, dans le but de mieux découvrir les libellistes, avait-il organisé une brigade d'agents provocateurs. Ceux-ci commirent, à cet égard, de nombreuses injustices, tournant contre de paisibles écrivains les armes qu'ils comptaient employer contre les calomnieux.

L'un de ces auxiliaires de Lenoir, nommé Jacquet, se distingua particulièrement dans cette tâche. Il appartenait à la police politique et avait pour mission de s'aboucher avec les gens de lettres, afin d'obtenir le secret de leurs écrits et de leur correspondance. A cet effet, il se présentait chez les écrivains et leur offrait ses services, afin de leur faire connaître des imprimeurs et des libraires susceptibles de diffuser leurs productions.

Grâce à ce stratagème, Jacquet entra en relation avec l'abbé de Launay qui, ayant rédigé un opuscule contre les maisons de jeux, cherchait un éditeur. Le policier parvint assez adroitement à se faire confier le manuscrit et le remit à Lenoir. Ce dernier, infatué des privilèges de sa charge, fit arrêter l'auteur par ordre du roi, en 1779, et l'envoya à la prison de la Force. Le malheureux abbé ne reconquit la liberté qu'au bout de trois mois, après avoir fait agir de puissantes recommandations.

L'abbé de Viennet, auteur de la *Vie de Voltaire*, éprouva les mêmes déboires. Le fameux Jacquet fut encore le héros de cette aventure policière. Cet abbé avait

publié, en 1780, deux écrits qui déplurent au clergé et au Gouvernement, l'un sur la tolérance religieuse, l'autre intitulé *Guillaume le Dissipateur*, critiquant sévèrement les dépenses scandaleuses de la Cour. Les deux factums furent saisis par ordre du garde des Sceaux, Hue de Miromesnil. Celui-ci, très indulgent pour les injures qui lui étaient adressées, se montra d'une sévérité excessive dès que l'on attaquait la religion et l'Etat. L'abbé de Viennet fut placé sous la surveillance de la police comme individu dangereux ; mais Lenoir, voulant le faire tomber dans un piège, lui dépêcha Jacquet. L'abbé de Viennet ne vit en ce dernier qu'un protecteur des gens de lettres se flattant d'être au mieux avec les libraires de Hollande. Il pensa dès lors que Jacquet lui faciliterait l'impression de son *Histoire de la Sorbonne*, qu'il venait de terminer. Jacquet lui offrit, d'ailleurs, de le présenter à l'associé d'un riche éditeur hollandais de passage à Paris et qui n'était autre qu'un complice. Pour attester la véracité de leurs dires, les deux acolytes fabriquèrent des lettres appropriées et les communiquèrent à de Viennet. Après de longs pourparlers, l'abbé céda son manuscrit au prétendu associé. En outre, il en confia deux autres à Jacquet sur M. de Maurepas et dans lesquels l'auteur bafouait le premier ministre. Sans nouvelles pendant quelque temps, l'abbé de Viennet comprit qu'il avait été joué. Il se rendit en toute hâte auprès du lieutenant de police et lui présenta ses doléances, implorant justice, ainsi que la restitution de ses manuscrits. Lenoir ne se laissa pas fléchir. Au contraire, dans la soirée du même jour, il fit appréhender le plaignant à son domicile, en vertu d'une lettre de cachet ordonnant son transfert à la Bastille.

Quelle ne fut pas la surprise de Lenoir et de l'abbé lui-même d'apprendre la publication de l'*Histoire de la Sorbonne*, tirée sur les presses hollandaises. Jacquet, tout en dénonçant l'auteur, réalisa une spéculation fructueuse sur son œuvre. Les exemplaires introduits en France furent saisis à son instigation ; mais il en conserva un certain nombre qu'il écoula facilement à un prix élevé, en raison de leur prohibition. S'étant fait nommer inspecteur de la librairie, il étendit les mêmes procédés à des périodiques et les libellés qu'il faisait imprimer hors de nos frontières et pénétrer clandestinement sur notre sol.

Cet agent provocateur parvint à soutirer au Gouvernement des sommes importantes. Comme ses fonctions ne se bornaient pas à la France, il remplissait souvent des missions lucratives à l'étranger. Il exerçait ses tractations surtout à Londres, où de nombreux libellistes s'étaient réfugiés. Pour parvenir à ses fins, Jac-

quet composait quelques satires très violentes contre notre pays ou des personnages en faveur. Il en adressait les textes au lieutenant de police en les qualifiant, dans son rapport, « d'extraits d'ouvrages publiés ou sur le point de l'être à l'étranger ». L'auteur, ajoutait-il, « ferait le sacrifice de l'édition si on voulait la lui acheter ». La proposition, souvent acceptée, « portait généralement sur une somme de 500 ou de 1 000 louis ».

Tout a une fin. Dénoncé par des complices jaloux, Jacquet fut arrêté à son tour et incarcéré à la Bastille, d'où il ne sortit qu'un an après.

Lenoir n'ignorait pas tous ces tripotages ; mais il feignait de croire ce que ses subordonnés lui signalaient, afin de faire valoir son zèle. « Leurs rapports, disait-il, contiennent plus de flatterie que de vérité et beaucoup de récits arrangés. » Il ajoutait même que « les rapports des mouches secrètes devraient être plus véridiques et plus susceptibles de confiance ».

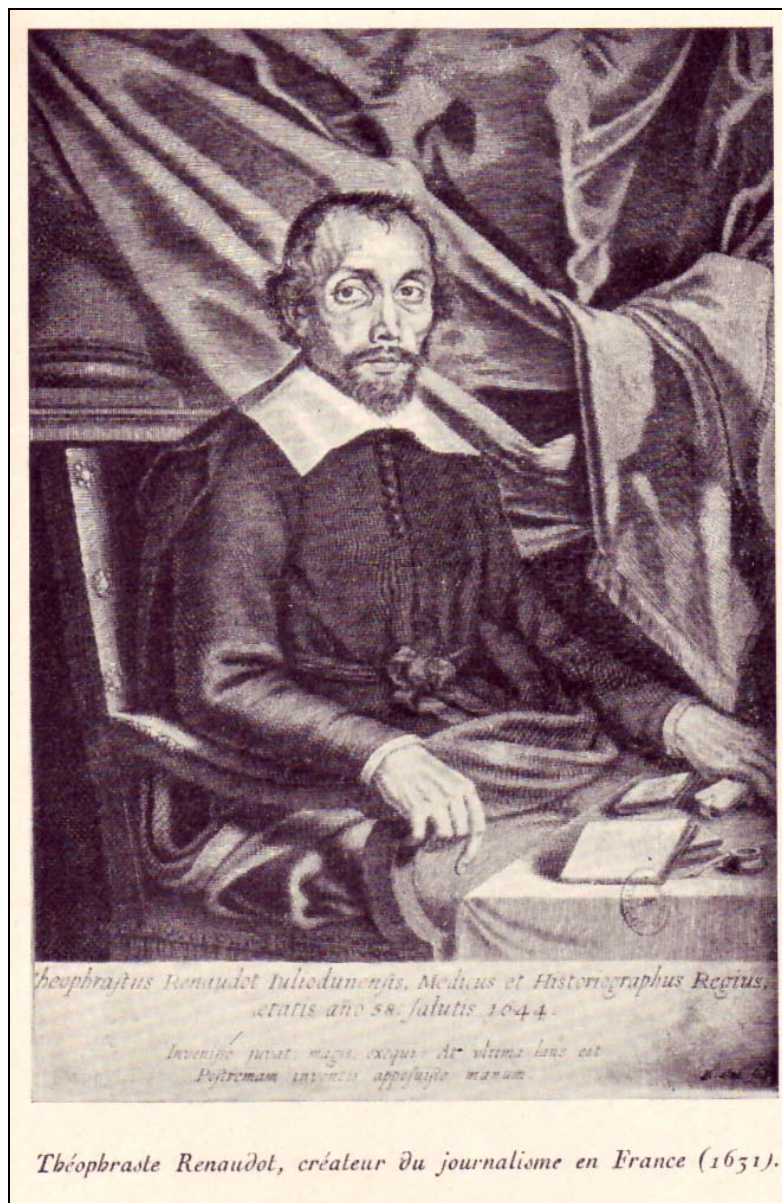
Lenoir aurait bien voulu changer les habitudes policières du Gouvernement, mais en vain. « Le ministre des Affaires étrangères, surtout, était un des plus exigeants et des plus ardents fauteurs de ces manœuvres pour découvrir chez l'étranger, comme il le croyait, les auteurs de pamphlets ou de libellés contre la France. » Le lieutenant général de police servait ainsi d'intermédiaire à cette diplomatie secrète.

La révolution devait contribuer à changer la face des choses.

Gravure 1.

Théophraste Renaudot, créateur du journalisme en France (1651).

[Retour à la table des matières](#)



Gravure 2.
Les Nouvellistes dans la Galerie au Palais (1663).

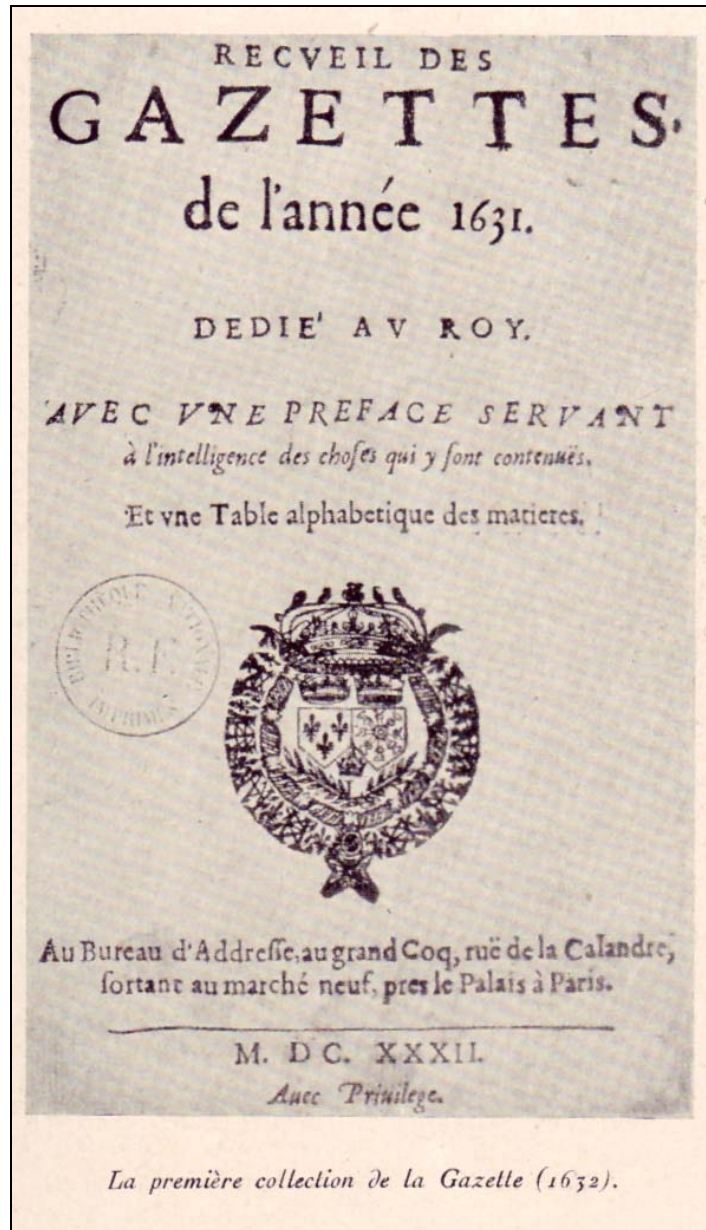
[Retour à la table des matières](#)



Les Nouvellistes dans la Galerie au Palais (1663).

Gravure 3.
La première collection de la Gazette (1632).

[Retour à la table des matières](#)



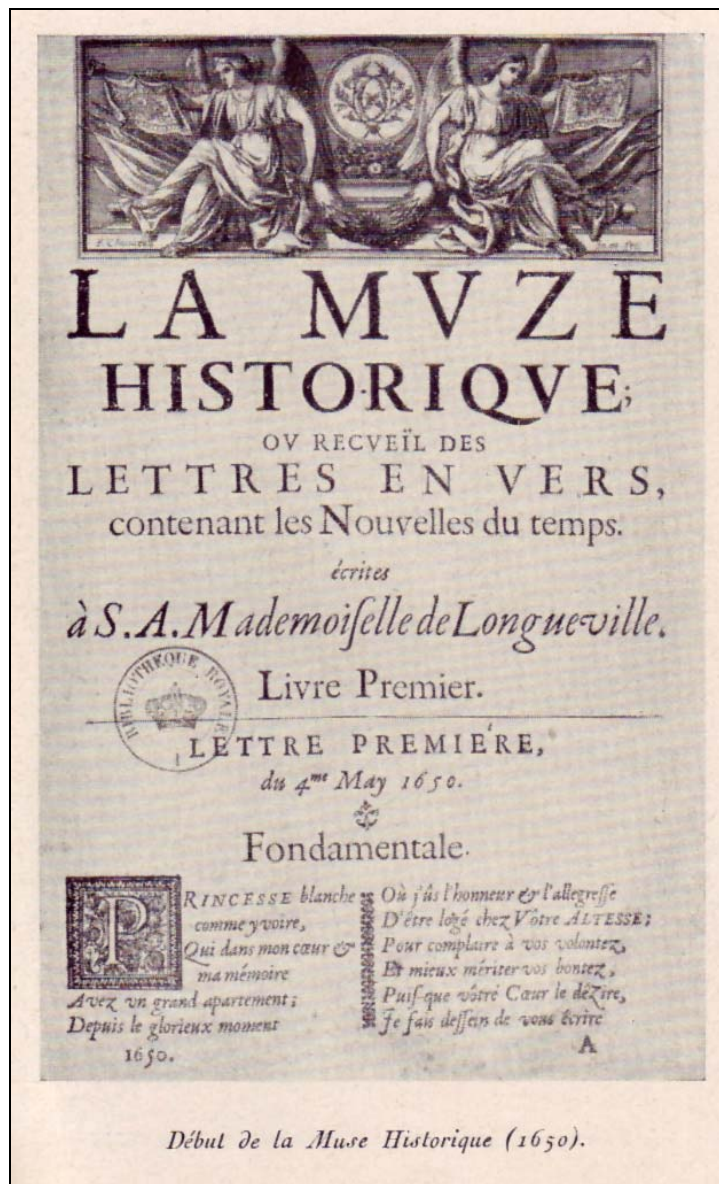
Gravure 4.
L'arrivée du "Courrier Français" (1649).

[Retour à la table des matières](#)



Gravure 5.
Début de la Muse Historique (1650).

[Retour à la table des matières](#)



Début de la Muse Historique (1650).

Gravure 6.
La Journal de Paris, premier quotidien français (1777).

[Retour à la table des matières](#)

NUMÉRO I.

JOURNAL DE PARIS.

Du Mercredi 1^{er} JANVIER 1777, de la Lune le 22.

SOLEIL. LUNE.

Lever.		Coucher.		Décl. Australe.			Lever.		Coucher.	
heures.	minutes.	heures.	minutes.	degr.	min.	sec.	heures.	minutes.	heures.	minutes.
... 7 52 4 8 ...	22.	57.	47	... 0 0 11 46 ...

Hauteur de la Rivière. * Temps moyen à midi. ** Reverberes.

5 pieds 10 toises. heures. minutes. secondes. minutes d. 4 h. 45 min. du soir, éteints à 1 heure du matin.

Elle étoit le 30 à 6 pieds. midi. 4 21

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, d'hier.

ÉPOQUES du jour.	Thermomètre.	Baromètre.		Vent.	ÉTAT du ciel.
	degrés.	pouce.	lignes.		
A 7 h. du mat.	2 au-dessus de 0.	27	9	N. O.	Nébulx.
A midi	3.	27	10 ½	N. N. O.	Clair.
A 5 h. du soir.	4.	28	0	N.	Clair.

Eaux de pluie tombées # Observées dans le quart de mois de Décembre, 1 pouc. 1 l. 2 dixièmes; savoir, 2 lig. 4 dixièmes de pouc. en Novembre. Le 30 il est tombé 4 pouc. de neige.

* Cette hauteur est prise de la veille à l'Echelle du Pont de la Tournelle, au-dessus des plus basses eaux de l'année 1713.

** C'est ce que marque au moment de midi une pendule bien réglée & dont le mouvement est uniforme.

BELLES-LETTRES.

L'ALMANACH DES MOÏSES, ou Choix de Poésies Figurées de l'année 1776, a paru hier au soir, à Paris, chez Delalain, Libraire, rue de la Comédie Française, petit in-12, de 294 pages, prix 1 liv. 10 sous.

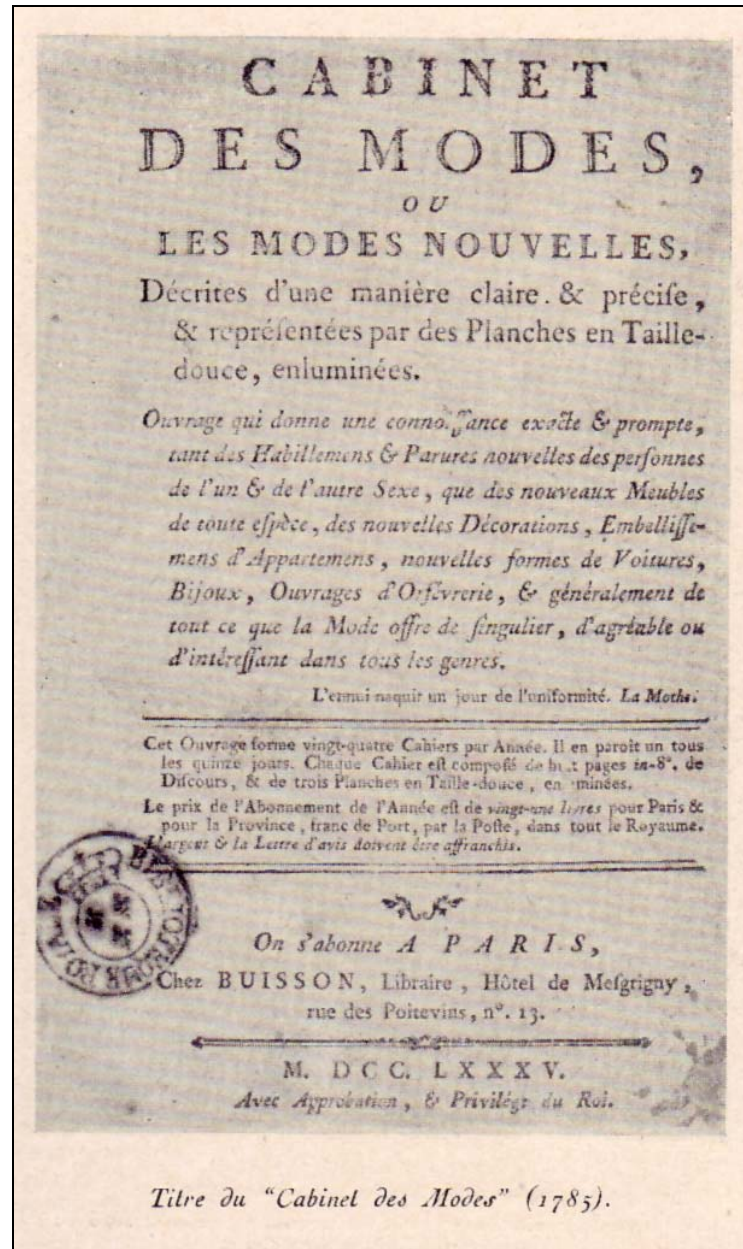
Les succès distingués qu'a eu ce Recueil pendant douze années consécutives, prouve que le discernement & le goût ont toujours présidé à sa rédaction. Si les Pièces qu'on y insère n'ont pas toutes le même mérite, au moins est-on sûr de n'y jamais rencontrer de ces fables & plates rimailles qui tant de fois ont servi de matière pour calomnier la Poésie.

Le premier nom que l'on cherche d'abord dans la Table de l'Almanach des Moïses, c'est toujours celui de M. de Voltaire. Son Article est composé, cette année, d'environ une douzaine

Le Journal de Paris, premier quotidien français (1777).

Gravure 7.
Titre du "Cabinet des Modes" (1785).

[Retour à la table des matières](#)



Gravure 8.

Frontispice des Petites Affiches (1751).

Le graveur, par suite d'une erreur, a interverti le titre qu'il faut lire :
Annonces, Affiches et Avis divers.

[Retour à la table des matières](#)



FIN